LES AVIS DU CESE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique social et environnemental

Les éditions des Journaux officiels

Réconcilier la France

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE 2017

Guillaume Duval et Pierre Lafont

CESE 13

MAI 2017

2017-13
NOR : CESL1100013X
Vendredi 2 juin 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du 23 mai 2017

RÉCONCILIER LA FRANCE
RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE 2017

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par
MM. Guillaume Duval et Pierre Lafont, rapporteurs

au nom de la
section de l'économie et des finances

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 8 novembre 2016 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'économie et des finances la préparation d'un avis intitulé : *Réconcilier la France. Rapport annuel sur l'état de la France 2017*. La section de l'économie et des finances présidée par Mme Hélène Fauvel, a désigné MM. Guillaume Duval et Pierre Lafont comme rapporteurs.

Sommaire

p. 10 AVIS

CAHIER N° 1 11

I - UNE SOCIÉTÉ QUI PEINE À SE TOURNER VERS L'AVENIR 12
A - Emploi : un marché du travail qui reste dégradé 12
B - Recherche : des efforts encore insuffisants 14
C - Endettement : son coût diminue mais le stock de dette augmente 15
D - Empreinte carbone : peu d'émissions en France mais beaucoup *via* les importations 16
E - Artificialisation des sols : un ralentissement à amplifier 17

II - AU CŒUR DES DIFFICULTÉS DU PAYS, LA QUESTION DES INÉGALITÉS 18
A - Inégalités de revenus : ne pas renoncer à l'exception française 18
B - École : moins de décrochages mais les inégalités persistent 20
C - Santé : l'espérance de vie progresse mais les inégalités ne se réduisent pas 22
D - Inégalités territoriales : malgré une solidarité maintenue, les écarts se creusent 24
E - Inégalités de genre : du mieux même si on reste encore loin du compte 25
F - Discriminations selon l'origine et la couleur de peau : une question centrale pour l'avenir du pays 27

III - LES CONDITIONS D'UNE FRANCE RÉCONCILIÉE 30
A - Refonder la cohésion sociale 30
1. Adapter et fluidifier les réponses sociales 30
2. Mieux lutter contre le non-recours aux droits 31
3. Une école plus efficace contre les inégalités 32
4. Rapprocher les institutions sociales de la population 33
B - Une France plus innovante et tournée vers l'avenir 34
1. Une recherche plus efficiente 35
2. C'est toute la société qui doit devenir innovante 35
3. Mieux profiter de nos atouts 36

CAHIER N° 2 **37**

Indicateur n° 1
TAUX D'EMPLOI 39

I - ANALYSE GÉNÉRALE DU TAUX D'EMPLOI EN FRANCE ET EN EUROPE 40

II - ÉCLAIRAGES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS SUR LE TAUX D'EMPLOI EN FRANCE 41
A - Taux d'activité et de chômage 41
B - Évolution du taux d'emploi de la tranche d'âge 25-49 ans 43
C - Allongement de la durée d'activité et évolution du taux d'emploi des séniors 44

III - QUALITÉ DES EMPLOIS 45
A - Insertion dans l'emploi 45
B - Emploi et qualification 46

IV - PRÉCONISATIONS 47

Indicateur n° 2
EFFORT DE RECHERCHE 49

I - DÉFINITION DE L'INDICATEUR 49

II - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR 50
A - Un effort de recherche en stagnation et toujours nettement en deçà de l'objectif européen de 3 % du PIB 50
B - Un effort de recherche insuffisant tant dans le secteur privé que dans le secteur public 51
C - Un emploi scientifique fragilisé 51
D - Un modèle de recherche à améliorer 52

III - PRÉCONISATIONS 53

Sommaire

Indicateur n° 3
ENDETTEMENT 55

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR 55
A - Précautions d'emploi 56

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR 56
A - La dette publique 58
B - La dette des entreprises 62
C - L'endettement des ménages 63

III - PRÉCONISATIONS 64

Indicateur n° 4
ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ 67

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR : SA DÉFINITION, LES PRÉCAUTIONS QUE NÉCESSITE SON INTERPRÉTATION 68

II - L'ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR D'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ 68
A - Évolution de l'indicateur en France 68
B - La France occupe en Europe une position moyenne pour l'espérance de vie en bonne santé 69
C - Les indicateurs et analyses complémentaires pour la compréhension du sujet 70

III - PRÉCONISATIONS 71

Indicateur n° 5
SATISFACTION DANS LA VIE 73

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR 73
A - Définition 73
B - Précautions d'emploi 74

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR 74
A - Évolution sur longue période 74
B - Comparaisons internationales 76
C - Indicateurs complémentaires 77

III - PRÉCONISATIONS 78

A - Restaurer la confiance collective 78
B - Limiter l'impact des situations de dépendances 79

Indicateur n° 6
INÉGALITÉS DE REVENUS 81

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR 81
A - Définition 81
B - Précautions d'emploi 82

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR 82
A - Évolution sur longue période 82
B - Comparaisons internationales 83

III - INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES 86

IV - PRÉCONISATIONS 88
A - Veiller à réduire les inégalités des revenus primaires 88
B - Accélérer la transmission intergénérationnelle du patrimoine 88

Indicateur n° 7
PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE 91

I - BRÉVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR 91
A - Définition 91
B - Précautions d'emploi 92

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR 92
A - Évolution sur longue période 92
B - Indicateurs complémentaires 94
C - Comparaisons internationales 98

III - PRÉCONISATIONS 100
A - Améliorer la connaissance de la pauvreté 100
B - Améliorer le soutien aux personnes en situation de pauvreté potentielle et lutter contre le non-recours 100
C - Logement et précarité énergétique 100
D - Faire reculer la pauvreté chez les jeunes 101
E - Priorité aux familles monoparentales 101

Indicateur n° 8
SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE 103
A - Un taux de sorties précoces du système scolaire légèrement meilleur que l'objectif de l'Union européenne 104
B - Favoriser un volet prévention 104
C - Un dialogue plus confiant avec les parents 105
D - Une formation initiale et continue des personnels accrue 105
E - De nombreux dispositifs au service des équipes éducatives tout au long de la scolarité obligatoire 105
F - Un traitement amplifié du décrochage par la remédiation 106
G - Une évaluation des dispositifs en cours 107

Indicateur n° 9
EMPREINTE CARBONE 109

I - DE L'INTÉRÊT DE L'EMPREINTE CARBONE 109

II - SITUATION ET ÉVOLUTION DE LA FRANCE AU REGARD DE L'EMPREINTE CARBONE 111

III - PRÉCONISATIONS 116
A - Établir une présentation exhaustive et dynamique de l'indicateur 116
B - Promouvoir l'empreinte carbone comme outil d'orientation des politiques publiques et de comparaison internationale 116

Indicateur n° 10
ARTIFICIALISATION DES SOLS 119

DÉCLARATIONS DES GROUPES **124**

SCRUTIN **146**

ANNEXES 148

N° 1 Composition de la section de l'économie et des finances 148

N° 2 Liste des personnalités auditionnées par la section de l'économie et des finances 150

N° 3 Bibliographie 151

N° 4 Liste des sigles 153

N° 5 Table des illustrations 154

Avis

présenté au nom de la section de l'économie et des finances

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité.

RÉCONCILIER LA FRANCE
RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE 2017

Guillaume Duval et Pierre Lafont

Avis

Cahier n° 1

« *Il y a dans notre France, sur les problèmes vitaux, une inertie de la pensée, une somnolence de l'esprit qui nous exposent à toutes les surprises jusqu'au jour où se produisent ces lumineux réveils qui viennent heureusement, quoiqu'à de trop longs intervalles, sauver notre pays* » écrivait Jean Jaurès en 1914. La France se trouve manifestement confrontée de nouveau aujourd'hui à un de ces moments qui appellent d'urgence un sursaut collectif.

À l'automne 2016, 88 % des Français.e.s considéraient en effet que leur pays allait dans une mauvaise direction selon les résultats de l'étude Global Advisor d'Ipsos. C'était le taux le plus élevé des 26 pays, développés ou émergents, couverts par cette étude : en Italie, ils n'étaient « que » 83 % à voir l'avenir de leur pays en noir, 71 % en Allemagne, 64 % aux États-Unis, 56 % au Royaume-Uni, 33 % en Inde et 10 % seulement en Chine. Parmi les dix nouveaux indicateurs de richesse retenus par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sas[1] qui sont au fondement de ce rapport annuel sur l'état de la France du Conseil économique social et environnemental, le cinquième porte sur le degré de satisfaction dans la vie des Français.e.s[2]. Malgré leur pessimisme pour l'avenir de leur pays, il indique que nos concitoyen.ne.s restent globalement satisfait.e.s de la vie qu'elle.il.s mènent à titre individuel avec un indice de 7,2 points sur 10. De plus, cet indice a peu fléchi malgré la crise prolongée que traverse le pays depuis 2008. Le degré de satisfaction des Français.e.s se situe dans la moyenne européenne et reste en particulier très supérieur à celui observé dans les pays du sud de l'Europe, notamment en Grèce, au Portugal et en Italie, où cet indicateur a nettement diminué depuis 2010. Les Français.e.s sont ainsi plus satisfait.e.s que la moyenne des Européen.ne.s au sujet de leur lieu de résidence, de leur emploi, de leurs loisirs ou encore de leur situation financière… Il n'y a guère qu'un domaine où ils le sont moins selon les données d'Eurostat : le sens de leur vie, ce qui rejoint probablement la problématique du pessimisme collectif abordée précédemment.

Cette discordance entre leur situation individuelle, telle que la juge en moyenne les Français.e.s, et leur appréciation souvent très négative de notre avenir collectif est au cœur des difficultés du pays. La France rencontre certes des problèmes économiques bien réels et nous y revenons plus longuement (voir page 12 et suivantes). Ceux-ci se traduisent par des difficultés majeures pour une part significative de sa population en termes d'emploi, de revenu ou encore de conditions de vie. Mais notre incapacité à nous retrouver autour d'un projet commun, mobilisateur pour nos concitoyen.ne.s, est un facteur supplémentaire spécifique qui explique la gravité de la déprime collective que traverse le pays. Et le risque est non négligeable que ce pessimisme excessif devienne auto réalisateur : à force d'être convaincus que nous sommes condamnés à vivre plus mal demain et que nous ne pouvons plus rien faire ensemble pour éviter un tel destin, nous ne nous mobilisons pas suffisamment

1 Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Voir Les nouveaux indicateurs de richesse. Rapport 2016 accessible sur www.gouvernement.fr/partage/8252-les-nouveaux-indicateurs-de-richesse-rapport-2016.

2 Voir page 74 pour une analyse détaillée.

pour profiter des réels atouts du pays afin d'affronter efficacement les défis du XXIe siècle comme la révolution numérique ou la crise écologique.

Derrière cette difficulté à retrouver une cohésion sociale et politique suffisante pour dégager un projet commun, on trouve en particulier la question des inégalités et la tension qui existe entre l'ambition élevée de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité », ambition largement partagée par nos concitoyen.ne.s, et les réalisations souvent imparfaites de la République dans ce domaine. Ces inégalités se sont de plus sensiblement accrues depuis 2008 du fait de la crise. Malgré cela la France reste encore un des pays développés où les inégalités sont les plus limitées notamment grâce à la redistribution. Ce sujet de préoccupation central fait l'objet d'un traitement plus approfondi dans ce rapport (voir page 81 et suivantes). Enfin, sur la base de l'analyse de ces dix nouveaux indicateurs de richesse, le CESE propose des pistes pour remédier à ces difficultés et trouver ensemble les moyens d'affronter les défis du XXIe siècle (voir page 30 et suivantes).

I - UNE SOCIÉTÉ QUI PEINE À SE TOURNER VERS L'AVENIR

Si les Français.e.s sont particulièrement pessimistes pour l'avenir de leur pays, il y a à cela des raisons objectives qu'illustrent plusieurs des indicateurs qui font l'objet de ce rapport.

A - Emploi : un marché du travail qui reste dégradé

Sur le terrain de l'emploi et du chômage[3], la crise prolongée que la France et l'Europe subissent depuis 2008 et la stagnation de l'activité économique qui l'a accompagnée ont laissé des traces profondes[4]. La période la plus récente a été marquée sur ce plan par un retard de notre pays vis-à-vis du reste de l'Europe : la France a vu le taux d'emploi de sa population stagner en 2015 alors que celui-ci progressait dans la plupart des autres pays européens. Elle se classe 17e sur 28 selon cet indicateur en 2015 alors qu'elle était 13e en 2010. L'année 2016 a vu toutefois s'amorcer un redressement de ce taux d'emploi.

Depuis 2010, le taux d'activité des Français.e.s, c'est-à-dire le pourcentage des 15-64 ans qui ont ou cherchent un emploi, n'a pourtant cessé de progresser. Mais comme leur taux d'emploi stagnait parallèlement, la conséquence logique a été une aggravation sensible du chômage. Dernièrement, le taux d'activité a toutefois ralenti sa progression tandis que le taux d'emploi se redressait légèrement, permettant au taux de chômage de repasser sous la barre des 10 % de la population active en 2016. Il est difficile de déterminer ce qui, dans cette amélioration récente, est lié à la politique monétaire très accommodante de la Banque centrale européenne et au bas prix du pétrole, et ce qui reviendrait aux politiques publiques françaises de diminution du coût du travail ou au recours accru aux emplois aidés et à la formation pour les demandeur.se.s d'emploi.

3 Apprécié ici par le biais du taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion de la population âgée de 15 à 64 ans qui occupe un emploi.

4 Voir page 39 pour une analyse détaillée.

La hausse sensible du taux d'activité des Français.e.s est surtout le fait des senior.e.s. Du fait des réformes récentes, les travailleur.se.s les plus âgé.e.s doivent en effet travailler plus longtemps pour obtenir une retraite à taux plein. De ce fait le taux d'emploi des sénior.e.s a également progressé sensiblement mais ils sont aussi devenus plus fréquemment victimes du chômage : en février 2017 on comptait 1 353 000 inscrit.e.s à Pôle emploi en catégories A, B et C[5] de plus de 50 ans soit 2,8 fois plus que les 482 000 enregistrés en février 2008, alors que ce ratio n'est « que » de 1,4 fois plus pour les plus de 25 ans et de 1,7 fois plus pour les 25-49 ans. Le nombre des inscrit.e.s à Pôle emploi de plus de 50 ans depuis plus d'un an a même été multiplié par 3,5 sur la même période. Sur le plan du chômage, les salarié.e.s âgé.e.s ont été les principales victimes de la crise.

Parallèlement, la crise a accentué une tendance préoccupante : le taux d'emploi des hommes de 25 à 49 ans a massivement reculé – il a perdu 11 points depuis 1975, dont 6,2 depuis 2008 – tandis que, sur la même tranche d'âge, le taux d'emploi des femmes a cessé de progresser depuis 2010 alors qu'il avait crû continûment depuis 1975. Au niveau du taux d'emploi global, la hausse sensible du taux d'emploi des sénior.e.s a masqué cette dynamique très inquiétante sur le cœur de la population active.

Enfin, l'évolution du taux d'emploi ne dit rien de la qualité des emplois concernés. En 2015, le sous-emploi touchait 6,7 % des personnes en emploi selon le ministère du travail. Même si la part globale des Contrats à durée déterminée (CDD) est restée relativement stable dans l'emploi, la durée de ces contrats s'est fortement réduite, aggravant la précarité que subissent en particulier les jeunes, les travailleur.se.s âgé.e.s et les personnes peu qualifiées. Ce sont en effet ces dernier.ère.s qui connaissent toujours le plus de difficultés sur le marché du travail : le diplôme reste un atout majeur pour l'obtention d'un emploi, ainsi que, plus largement les autres formes de qualification, qu'elles proviennent de l'expérience ou de la formation continue. À cette situation s'ajoute une aggravation des difficultés à sortir du chômage. En 2008, 14 % des demandeur.se.s d'emplois inscrits à Pôle Emploi étaient au chômage depuis au moins deux ans. Cette part prend désormais des proportions inquiétantes, puisque depuis la fin de l'année 2015, elle reste au-dessus de 25 %.

Malgré l'apparente stabilité du taux d'emploi global, voire sa légère progression sur les derniers mois, la situation du marché du travail présente donc toujours plusieurs caractéristiques inquiétantes : forte aggravation du chômage chez les salarié.e.s âgé.e.s, persistance du chômage de très longue durée, recul de l'emploi chez les hommes de 25-49 ans, stagnation chez les femmes de la même tranche d'âge et enfin augmentation de la précarité pour les jeunes et les non diplômé.e.s.

5 Y compris donc ceux qui en catégorie B et C ont eu une activité réduite au cours du mois concerné.

B - Recherche : des efforts encore insuffisants

Alors que les révolutions technologiques s'accélèrent sans cesse à l'échelle mondiale et que la crise écologique nécessite de revoir de fond en comble l'ensemble des produits que nous consommons ainsi que leurs procédés de fabrication, l'effort de recherche et développement reste insuffisant au sein de l'économie française et ne progresse pas (voir analyse détaillée page 49). En effet, il n'a représenté que 2,24 % du PIB en 2014, dont 1,45 % du PIB pour les entreprises et 0,78 % pour les administrations publiques. Les estimations pour 2015 indiquent même qu'il baisserait à 2,23 % du PIB.

Depuis un quart de siècle, la France n'a pas réussi à accroître significativement son effort dans ce domaine : ce ratio était déjà de l'ordre de 2,2 % du PIB au début des années 1990. Elle ne tiendra donc très probablement pas ses engagements européens : dans le cadre de la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010, la France s'était assignée l'objectif de porter ce ratio à 3 % de son PIB à cette échéance (1 % pour l'effort public et 2 % pour l'effort privé). Du fait de ce retard, l'effort de recherche au sein de l'économie française se situe en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (2,38 %) et de celui des principaux pays industriels comme l'Allemagne (2,9 %), le Japon (3,6 %), les États-Unis (2,7 %) ou encore la Corée du Sud (4,3 %). La France, qui occupait le 5e rang mondial en termes d'effort de recherche en 1990, se situe aujourd'hui à la 8e place.

Au sein du secteur privé, si les dépenses de recherche et de développement progressent en volume, elles restent globalement encore insuffisantes. De plus, elles marquent même le pas dans près d'une branche sur deux, notamment dans des branches clés pour l'industrie française comme la construction aéronautique et aérospatiale et l'industrie pharmaceutique. Et cela malgré la mise en œuvre de moyens importants par les pouvoirs publics : aux aides directes (près de 2,5 milliards d'euros) apportées aux entreprises en matière de recherche s'ajoute en particulier l'aide indirecte apportée *via* le crédit impôt recherche, dont la créance est évaluée à 5,5 milliards d'euros pour 2017. Il est donc indispensable de s'assurer que ces dispositifs répondent bien à leurs objectifs. La question reste posée, en particulier des moyens qui permettraient une participation plus importante des PME à l'effort de recherche et développement du pays.

On observe également un recul des dépenses consacrées à la recherche publique alors qu'il est plus que jamais indispensable de se montrer ambitieux en matière de recherche fondamentale, pour pouvoir rendre possibles demain des innovations de rupture. La faiblesse des recrutements dans la recherche publique entraîne en particulier une entrée plus tardive dans les carrières des chercheur.e.s et une multiplication des situations de précarité. De ce fait, les filières de la recherche française sont aujourd'hui confrontées à un enjeu d'attractivité. En dépit des incitations publiques et d'initiatives engagées par les branches professionnelles, l'insertion dans le monde du travail des titulaires d'un doctorat demeure en effet problématique. Elle entraîne des expatriations en nombre significatif, tant leur situation est fragilisée par l'incertitude budgétaire, la complexité et l'instabilité du paysage institutionnel, et l'accroissement des tâches administratives imposées aux chercheur.e.s.

La situation est d'autant plus préoccupante sur ce terrain que seul un effort de recherche et d'innovation ambitieux permettra de relever les défis de la transition énergétique et de la transformation écologique de notre économie ainsi que ceux liés à la révolution numérique et au rôle croissant de l'intelligence artificielle. On aurait tort de considérer cependant que ces défis ne s'inscrivent que dans le champ des sciences « dures », ils posent aussi des questions centrales que seules les sciences humaines permettent d'aborder, car la gestion de ces transitions est au cœur des rapports science-technologie-société[6]. Il est donc impératif de replacer la question de la recherche au centre du débat public.

C - Endettement : son coût diminue mais le stock de dette augmente

Parmi les sujets d'inquiétude persistants pour l'avenir du pays, il faut compter aussi la poursuite de la hausse de l'endettement des différents acteur.trice.s économiques[7]. Cet endettement croissant, tant de l'État que des ménages et des entreprises, ne s'est cependant pas traduit pour l'instant par une ponction accrue sur les richesses créées : au contraire, la charge d'intérêt acquittée par chacun de ces trois secteurs n'a cessé de reculer ces dernières années quand on l'exprime en pourcentage du PIB. Elle a retrouvé désormais, en cumul pour ces trois secteurs, le niveau de la fin des années 1970, niveau qui avait constamment été dépassé depuis.

Cet état de fait est très lié, cependant, à la politique monétaire extrêmement accommodante menée ces dernières années par la Banque centrale européenne (BCE). Le haut niveau du stock de dette des différents acteur.trice.s de l'économie française rend celle-ci très sensible à un changement de cette politique et à une éventuelle remontée des taux d'intérêt auxquels le secteur financier prête aux acteur.trice.s français.e.s. Ces taux pourraient en particulier augmenter rapidement en cas de choc politique majeur.

En ce qui concerne l'État, les efforts réels qui ont été consentis depuis 2011 pour freiner son endettement n'ont rencontré jusqu'ici qu'un succès mitigé. Les politiques menées conjointement en ce sens en France et en Europe se sont en effet traduites par un ralentissement de l'activité économique et un net abaissement du niveau d'inflation. Ces phénomènes ont limité en effet les rentrées publiques et quasiment annulé l'effet positif sur l'endettement public de la baisse des taux d'intérêts, du fait de la baisse concomitante des taux de croissance nominaux[8]. De plus, le net ralentissement de la hausse du ratio de dette publique sur PIB observé en France ces dernières années est lié pour une part non négligeable à un artifice comptable *via* l'usage important de ce qu'on appelle des « primes d'émission » par l'Agence France Trésor[9].

6 Voir saisine en cours de la section de l'environnement sur *Les avancées dans la mise en œuvre de la loi de transition énergétique*.
7 Voir page 55 pour une analyse détaillée.
8 Taux de croissance de l'activité en volume + taux d'inflation.
9 Voir encadré page 60 pour le descriptif technique de ce mécanisme.

En ce qui concerne les entreprises, leur niveau d'endettement était de 88 % du PIB en 2015, un niveau sensiblement supérieur à la moyenne européenne de 77 % du PIB. La poursuite de la hausse de l'endettement des sociétés non financières est surtout le fait des grandes entreprises. Rapporté à leur valeur ajoutée, le taux d'endettement des PME est en effet quasiment trois fois moins élevé que celui des grandes entreprises. Même si ces dernières sont souvent plus intensives en capital que les PME, cet écart traduit aussi la persistance de fortes inégalités entre entreprises dans la capacité mais aussi dans l'initiative de recourir au crédit pour financer leur développement[10].

Concernant les ménages, on observe un recul significatif des situations de surendettement suite à la mise en œuvre de la loi Lagarde adoptée en 2010, malgré les difficultés économiques de ces dernières années. Le haut niveau persistant des prix de l'immobilier, combiné aux faibles taux d'intérêt pratiqués actuellement, continue cependant de pousser à la hausse le taux d'endettement global des ménages tout en aggravant les inégalités dans l'accès à la propriété immobilière[11]. Ce niveau toujours plus élevé de l'endettement des ménages lié à l'investissement immobilier, limite en outre la capacité à orienter leur épargne vers le développement du secteur productif.

Compte tenu du faible niveau des taux d'intérêt, le niveau d'endettement atteint aujourd'hui en France ne pose certes pas de problèmes majeurs dans l'immédiat, il n'en constitue pas moins une menace potentielle sérieuse pour son avenir en cas de hausse de ces taux.

D - Empreinte carbone : peu d'émissions en France mais beaucoup *via* les importations

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, on ne s'intéresse généralement dans le débat public qu'aux émissions réalisées sur le territoire français. On constate alors avec satisfaction que la France émet nettement moins de gaz à effet de serre par habitant.e que la plupart des autres pays développés comparables, même si ce niveau reste très supérieur à celui qu'il faudrait rapidement atteindre pour limiter la hausse des températures à 2°C. Dans le cadre des nouveaux indicateurs de richesse, le gouvernement a retenu cependant, à juste titre, un autre indicateur, celui de l'empreinte carbone[12]. Il s'agit des émissions des quatre principaux gaz à effet de serre liées non plus à la production sur le territoire national mais à la consommation des Français.e.s. Vu sous cet angle, les résultats de la France apparaissent nettement moins favorables. Entre 1990 et 2015, notre empreinte carbone a augmenté ainsi de 15 % selon l'édition 2017 des chiffres clés du climat. Cela est dû en particulier à la forte augmentation des importations de produits manufacturés intervenue depuis un quart de siècle même si la crise commencée en 2008 a atténué quelque peu l'impact de ce phénomène sur l'empreinte carbone des Français.es au cours des dernières années. Il n'en reste pas moins qu'avec une empreinte carbone estimée en 2015 à 11,8 tonnes d'équivalent CO_2 par an et par habitant.e par les services du gouvernement, les Français.e.s restent très

10 Voir l'avis sur *Les PME et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité*.
11 Voir aussi page 86 à propos des inégalités de patrimoine.
12 Voir page 109 pour une analyse détaillée.

loin du niveau d'émission qu'il serait nécessaire d'atteindre d'ici 2050 pour permettre de tenir l'objectif des 2° C de réchauffement de l'atmosphère, soit 2 tonnes d'équivalent CO_2 par habitant.e, six fois moins qu'aujourd'hui.

Cet indicateur est certes délicat à manier car il repose sur des estimations forfaitaires de contenu en émissions des différents produits concernés. De plus, les comparaisons internationales ne sont pas aisées car les empreintes carbones estimées par l'OCDE, le seul organisme public international à produire ce genre de statistiques, ne portent que sur les seules émissions de CO_2. Dans ces comparaisons internationales, les émissions territoriales françaises sont inférieures à notre empreinte carbone comme c'est le cas de tous les pays développés. Et du fait de la forte proportion d'électricité d'origine nucléaire, ces émissions territoriales liées aux énergies fossiles sont relativement peu élevées par rapport aux autres pays de l'OCDE. Pour autant, selon l'OCDE, la France a aussi sensiblement moins baissé l'empreinte carbone de sa consommation que ne sont parvenus à le faire depuis vingt ans des pays comme le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède ou même les États- Unis. Elle est aussi un des pays de l'OCDE où l'écart entre émissions territoriales et empreinte carbone de la consommation est parmi les plus élevés. Autrement dit, bien que le niveau actuel d'émissions territoriales français soit relativement faible, l'essentiel reste en réalité toujours à faire pour que nos modes de consommation cessent d'accélérer le changement climatique.

E - Artificialisation des sols : un ralentissement à amplifier

La France est un des pays d'Europe les moins densément peuplés. Au cours des deux derniers siècles, son caractère rural et agricole a plutôt freiné son développement économique en comparaison de pays plus urbanisés et densément peuplés comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Au XXIe siècle, cette richesse particulière en forêts et terres agricoles pourrait au contraire devenir un atout majeur dans le cadre d'une « bio économie » qui devra réussir à substituer, de façon soutenable et en préservant l'indispensable biodiversité, des matières d'origine renouvelable à toutes les matières premières fossiles ou non renouvelables[13]. À condition toutefois, que ces terres agricoles n'aient pas disparu entre temps. C'est ce que permet de suivre en particulier l'indicateur d'artificialisation des sols retenu par le gouvernement pour figurer parmi les dix nouveaux indicateurs de richesse[14].

Cette artificialisation concerne aujourd'hui 9,3 % des sols de l'Hexagone, si l'on y inclut les espaces verts urbains et les équipements sportifs. Pour les deux tiers de ces surfaces, ces sols sont également imperméabilisés, ce qui pose en outre des problèmes significatifs en matière d'inondations et de gestion des écoulements d'eau de pluie. La crise ayant freiné l'activité dans l'immobilier ainsi que les investissements publics, le rythme de cette artificialisation, très soutenu jusque-là, a ralenti depuis 2010 pour revenir à 0,8 % par an. Un tel rythme, qui risque de s'accélérer de nouveau avec la reprise de l'économie, reste toujours deux fois plus élevé que celui de la croissance démographique du pays. Il demeure de toute façon insoutenable : à ce train, la surface artificialisée aura encore augmenté de moitié dans 50 ans.

13 Voir l'avis du CESE *Vers une bioéconomie durable*.
14 Voir p. 119 pour une analyse détaillée.

L'artificialisation des sols se concentre près des grands centres et le long des axes de communication. L'habitat individuel est le plus fort consommateur de sols : 46 % des terres artificialisées entre 2006 et 2014 l'ont été pour implanter des maisons individuelles et leurs jardins et annexes. Le deuxième facteur d'artificialisation est l'extension des réseaux routiers. C'est l'agriculture qui paye le plus lourd tribut à ce processus : pour deux tiers, les sols nouvellement artificialisés étaient agricoles. En outre, cela concerne souvent les meilleures terres agricoles situées à proximité des grands centres urbains. L'agriculture cède cependant aussi un peu de terrain aux forêts et aux zones naturelles.

La France doit donc d'urgence cesser de dilapider son capital en prenant bien davantage en compte la valeur agronomique et environnementale des sols dans ses politiques d'aménagement, même si, bien entendu, d'autres facteurs, liés à l'activité économique ou aux besoins en logements, doivent entrer eux aussi en ligne de compte.

II - AU CŒUR DES DIFFICULTÉS DU PAYS, LA QUESTION DES INÉGALITÉS

Au cœur des difficultés de la société française, se trouve la question des inégalités. Parmi les pays développés, la France reste à de nombreux égards un de ceux où les inégalités sont les plus limitées. Elles se sont cependant sensiblement accrues au cours des dernières années, notamment depuis la crise de 2008. Et, parce que la notion d'égalité fonde la République depuis la Révolution de 1789, ces inégalités croissantes apparaissent de plus en plus inacceptables. « *Avec le triomphe du principe d'égalité, c'est-à-dire le fait que nous nous sentons de plus en plus* égaux*.ale.s en termes de droits fondamentaux, un grand nombre d'inégalités qui étaient des inégalités fortes mais n'étaient pas perçues jusque-là comme des scandales, deviennent scandaleuses* », souligne le sociologue François Dubet[15]. La difficulté des politiques publiques à répondre suffisamment efficacement à notre devise - Liberté, Égalité, Fraternité – entrave significativement notre capacité à surmonter nos divisions pour dégager des projets communs alors que la situation du pays l'exigerait particulièrement. Revenus et patrimoines, conditions de vie, éducation, santé, territoires, genre, origine… ces inégalités peuvent être analysées selon de nombreuses dimensions. Considérant qu'elles sont un sujet de préoccupation majeur pour l'avenir du pays, le CESE a choisi de porter cette année à cette question une attention particulière dans le cadre de son rapport annuel sur l'État de la France.

A - Inégalités de revenus : ne pas renoncer à l'exception française

En matière d'inégalités de revenus, la France a longtemps constitué une exception au sein des pays de l'OCDE : alors qu'elles se creusaient nettement dans quasiment tous les pays développés depuis les années 1980, en particulier aux États Unis, elles restaient stables au contraire dans l'Hexagone. Depuis le début des années 2000, ce n'est cependant plus le cas :

15 Audition devant la section de l'économie et des finances du CESE le 22 février 2017.

les revenus des plus aisé.e.s ont progressé nettement plus vite que ceux des plus pauvres. La crise financière démarrée en 2008 a beaucoup aggravé les choses sur ce plan en faisant surtout plonger les revenus des moins aisé.e.s du fait de l'extension du chômage : le ratio entre les revenus des 20 % les plus riches et ceux des 20 % les plus pauvres, qui s'établissait à 4,3 en 2007, a ainsi bondi à 4,7 en 2011[16]. Les mesures fiscales prises en 2011 et 2012 (baisse du plafond du quotient familial, contribution exceptionnelle sur les hauts revenus), combinées à la baisse des revenus du capital due à celle des taux d'intérêt, ont certes limité un peu cet écart par la suite. Ce ratio s'établissait néanmoins désormais à 4,5 en 2015 alors qu'il n'était que de 4,1 en 2004.

Ces inégalités de revenus demeurent malgré cela sensiblement inférieures en France à ce qu'elles sont en moyenne en Europe et dans la zone euro (5,2 en 2015). Elles sont en particulier moins importantes qu'en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie ou encore en Espagne. Les inégalités de revenus sont cependant significativement plus faibles encore dans les pays scandinaves, même si elles s'y sont beaucoup creusées depuis dix ans, et dans plusieurs pays d'Europe centrale comme la République tchèque, la Slovaquie ou la Slovénie. Sans surprise, la France est aussi, selon l'OCDE, un des pays développés où la redistribution fiscale et sociale joue un des rôles les plus importants pour limiter les inégalités de revenus primaires.

Les inégalités de patrimoines sont, en France comme ailleurs, nettement plus importantes encore que les inégalités de revenus et la forte hausse des prix de l'immobilier a beaucoup accentué ces écarts depuis les années 1990. Notre pays ne se singularise cependant pas sur ce plan : il se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. La France est en revanche, selon l'OCDE, un des pays développés, avec l'Allemagne ou l'Italie, où la corrélation entre patrimoine et revenus est la plus élevée : ceux qui possèdent le plus de patrimoine sont aussi ceux qui reçoivent le plus de revenus. C'est un signe qui indique une société relativement figée en termes de potentiel d'évolution des positions sociales.

Même si la hausse des inégalités de revenus a été un peu corrigée depuis 2012 et si leur niveau reste plutôt plus faible que dans les autres pays développés, leur forte augmentation intervenue depuis dix ans, combinée à une certaine rigidité sociale, menace les fondements du modèle social français.

Si on se concentre dans ce contexte sur l'évolution de la situation de nos concitoyen.ne.s les moins aisé.e.s, on pourrait pourtant avoir le sentiment que leur situation s'est améliorée malgré la crise au vu de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie retenu par le gouvernement[17]. Cette pauvreté en conditions de vie concerne en particulier les moins de 18 ans qui sont 13,8 % à subir une telle situation alors que seul.e.s 6,7 % des plus de 65 ans sont dans ce cas. Le pourcentage des personnes concernées, qui était en effet de 14,1 % en 2004, est descendu à 11,1 % en 2015. La France se situe sur ce plan parmi les pays d'Europe

16 Voir page 81 pour une analyse détaillée.

17 Voir p. 91 pour une analyse détaillée. La pauvreté en conditions de vie implique de connaître au moins trois privations ou difficultés matérielles parmi neuf possibles : avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer, d'un emprunt hypothécaire ou de factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ; ne pas pouvoir chauffer son logement ; ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ; ne pas pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ; ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ; ne pas posséder un téléviseur couleur ; ne pas posséder un lave-linge ; ne pas posséder une voiture personnelle ; ne pas posséder un téléphone.

où ce taux est le plus faible : il était en moyenne de 15,4 % dans la zone euro en 2015 et de 17 % dans l'Union européenne. Le taux de pauvreté en conditions de vie français restait toutefois nettement plus important que le taux suédois, le plus faible de l'Union, qui n'était que de 2,8 %.

Cette baisse du taux de pauvreté en conditions de vie entre néanmoins en contradiction flagrante avec la hausse sensible du taux de pauvreté monétaire[18] observé sur la même période : il est passé en effet de 12,6 % en 2004 à 14,3 % en 2015. Une évolution logique, malheureusement, compte tenu de la hausse des inégalités de revenus mentionnée précédemment. De plus, on observe une forte dissociation entre les personnes concernées par ces deux formes de pauvreté : sur les 7,8 millions de pauvres en conditions de vie comptabilisés en France en 2015, seuls 3,3 millions seraient pauvres selon les critères monétaires d'après l'Insee, tandis que 5 millions de pauvres monétaires ne le seraient pas au regard des seules conditions de vie. L'écart entre les taux de pauvreté monétaire et en conditions de vie est particulièrement important pour les jeunes de 20 à 29 ans : ils sont quasiment deux fois plus souvent pauvres monétaires (17 %) qu'en conditions de vie (9 %), ce qui pourrait s'expliquer par des transferts intrafamiliaux. Chez les 40-49 ans la situation est inverse. Par ailleurs, en matière de conditions de vie, la question du logement joue un rôle central. Or rien n'indique que la situation des Français.e.s se soit améliorée sur ce plan au cours des dernières années. Ainsi le nombre des personnes mal logées est estimé à 4 millions dans le rapport 2017 de la Fondation Abbé Pierre et à 12,1 millions pour celui des personnes considérées comme fragilisées par rapport au logement. La part des coûts du logement dans le budget des ménages a par ailleurs tendu à s'accroître pour les acquéreur.euse.s d'un premier logement et pour les locataires du secteur privé au cours des années 2000.

Dans le cadre de ce rapport, le CESE n'a pas eu les moyens d'étudier plus précisément la pertinence de cet indicateur et la divergence croissante entre les mesures de la pauvreté monétaire et de la pauvreté en conditions de vie mais il souhaite vivement que la statistique publique approfondisse rapidement cette question.

B - École : moins de décrochages mais les inégalités persistent

« La *France n'a pas à rougir de l'action conduite depuis 40 ans* » en matière éducative souligne Jean-Paul Delahaye, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale et ancien Directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco)[19]. En effet, parmi les pays développés, notre pays est un de ceux qui a le niveau de qualification initiale de sa population le plus élevé au cours de cette période. « *Aujourd'hui, 44 % des jeunes d'une génération quittent le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est plus que nos voisins européens et plus du double de la génération qui part à la retraite en ce*

18 Les personnes qui perçoivent moins de 60 % du revenu médian des Français.

19 Audition devant la section de l'économie et des finances du CESE du 1er mars 2017. Il est aussi l'auteur du rapport *Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous* accessible sur www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html.

moment », ajoute Jean-Paul Delahaye. Pour autant, les résultats de l'enquête Pisa de 2012 de l'OCDE au sujet des performances des élèves de 15 ans dans les pays développés ne classe les Français.e.s que dans la moyenne des 35 pays qui y ont participé. Notre système scolaire est surtout un de ceux où les écarts de performances entre élèves sont les plus importants : « *25 à 30 % des élèves sont en très grandes difficultés et ont des résultats parmi les plus mauvais des pays de l'OCDE, ce sont très majoritairement des jeunes des milieux populaires,* indique Jean-Paul Delahaye, *inversement la moitié de nos jeunes de 15 ans, majoritairement des jeunes des classes moyennes et supérieures comptent parmi les meilleurs élèves au monde. Autrement dit, nous avons l'un des meilleurs systèmes éducatifs au monde mais seulement pour la moitié des élèves.* »

Cette difficulté persistante du système scolaire français à donner une formation de qualité à l'ensemble d'une classe d'âge est d'autant plus importante que sur le marché du travail, le diplôme initial joue un rôle particulièrement déterminant dans les perspectives de carrière des jeunes actif.ve.s. Ce dysfonctionnement constitue non seulement un de nos handicaps les plus importants en termes d'efficacité économique et de compétitivité de l'économie française, mais aussi une des plus grandes menaces pour la cohésion de la société française et la crédibilité des institutions républicaines. Il ne s'agit pas seulement de permettre à davantage d'élèves issus des milieux modestes d'accéder eux aussi aux formations d'élite mais bien de sortir d'une logique de sélection d'une élite par l'échec et de la relégation des autres pour donner à tous.tes une formation de qualité. « *Le problème n'est pas que la France ait des grandes écoles mais dans le fait que le modèle scolaire destiné à accéder aux grandes écoles s'impose dès la classe de CP et que, donc, tous ceux qui ne verront jamais de grandes écoles sont déjà définis par leur échec relatif dans ce système.* » souligne le sociologue François Dubet[20].

Dans ce contexte de difficultés persistantes, l'indicateur de sorties précoces du système scolaire, le 8e des 10 nouveaux indicateurs de richesse retenus par le gouvernement, apporte cependant une lueur d'espoir[21]. On est passé en effet de 40 % d'une classe d'âge sortant du système scolaire sans diplôme à la fin des années 1970 à 9,3 % en 2015. Cette baisse s'est même accélérée ces dernières années : de 136 000 jeunes en décrochage scolaire en 2010, on est descendu à 107 000 en 2015, même si on a observé une légère remontée entre 2014 et 2015.

Le niveau du décrochage scolaire en France (9,3 %) est désormais sensiblement inférieur à ce qu'il est en moyenne européenne (11 %). Dans ce domaine, la France se situe au même niveau que la Finlande, qui sert souvent de référence en matière éducative, et fait mieux que l'Allemagne malgré l'efficacité indéniable du système d'apprentissage de nos voisin.e.s. La forte mobilisation des équipes éducatives contre le décrochage scolaire noté par le ministère de l'Éducation nationale a donc porté des fruits.

Ce résultat ne doit pas inciter cependant à la démobilisation : on a assisté à une légère remontée du décrochage en 2015 et 100 000 jeunes sortent toujours du système scolaire sans qualification et, au rythme actuel, l'objectif de passer à 70 000 d'ici 2020 risque fort

20 Audition devant la section de l'économie et des finances du 22 février 2017.
21 Voir page 103 pour une analyse détaillée.

de ne pas être tenu. Une évaluation des dispositifs et des expériences de terrain prévus dans le plan de lutte contre le décrochage scolaire de 2014 avait été annoncée, il est important qu'elle soit effectivement réalisée. De plus lorsque le décrochage n'a pu être évité, les efforts doivent porter sur la « remédiation » afin de proposer à chaque jeune une solution adaptée de retour en formation. Une attention particulière doit être portée à ce niveau aux 16-18 ans pour éviter que ces jeunes ne soient exclus durablement du marché du travail. L'instauration depuis le 1er janvier 2017 de la Garantie Jeunes, comme droit ouvert à tous les jeunes en situation de précarité de plus de 16 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, constitue certes une avancée importante en la matière qui reprend les préconisations du CESE[22]. Mais les difficultés du système scolaire français à combattre les inégalités sociales de départ et à donner à tou.te.s une formation initiale de qualité sont manifestement profondes. Les progrès réalisés dans la lutte contre le décrochage scolaire montrent cependant que des changements sont possibles lorsque l'institution se mobilise efficacement.

C - Santé : l'espérance de vie progresse mais les inégalités ne se réduisent pas

Comme le soulignait déjà le CESE en 2015[23] « *les inégalités sociales face à la mort demeurent. Elles se sont même légèrement accrues en une trentaine d'années pour les hommes tandis qu'elles se maintenaient pour les femmes* ». À l'âge de 35 ans un cadre homme a encore une espérance de vie de 47,2 ans et une femme cadre de 51,7 ans, contre 40,9 ans pour un ouvrier et 48,7 ans pour une ouvrière selon l'Insee[24]. Cette espérance de vie à 35 ans n'est même que de 30,4 ans en moyenne pour les inactifs hommes. En outre « *l'écart d'espérance de vie hommes-femmes varie selon les groupes sociaux : de 4,5 ans pour les cadres, il passe à 7,8 ans pour les ouvriers. En France, comme dans les autres pays européens, l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre les hommes et les femmes est donc plus faible en haut de l'échelle sociale* » souligne l'Insee.

Ces inégalités importantes et persistantes sont aggravées par celles constatées dans l'accès aux soins et les dysfonctionnements du système de santé : les années récentes ont été marquées en effet par la multiplication des déserts médicaux dans les zones rurales comme dans les banlieues défavorisées, notamment en ce qui concerne l'accès aux spécialistes. Ce phénomène a été aggravé également par la problématique non maîtrisée pour l'instant des dépassements d'honoraires. Le CESE notait ainsi dans son rapport de 2015 sur les inégalités sociales et environnementales que « *15 % de la population déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières, en dépit du système de protection sociale. Il s'agit essentiellement de soins dentaires, ophtalmologiques ou relatifs au traitement de maladies chroniques qui,*

22 Voir l'avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*, présenté par Antoine Dulin en 2015 accessible sur http://www.lecese.fr/travaux -publiés/s-curiser-les-parcours-d'insertion-des-jeunes.

23 Avis et rapport sur *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques* présenté par Pierrette Crozemarie accessible sur www.lecese.fr/travaux-publies/inegalites-environnementales-et-sociales-identifier-les-urgences-creer-des-dynamiques.

24 « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », INSEE Première n° 1372, octobre 2011.

sur la durée, ont un coût pour les ménages. C'est également l'argument financier (tiers payant) qui explique la tendance des populations les plus démunies à fréquenter les services d'urgence hospitaliers, bien qu'ils n'aient pas vocation à traiter des problèmes relevant normalement de la médecine de ville. » Mais ces inégalités sociales face à la santé tiennent aussi, et surtout, aux modes de vie et d'alimentation, ainsi qu'à l'impact sur la santé des conditions de travail. Sur ce sujet, bien que la mortalité et les accidents du travail soient en recul régulier, la montée des risques psycho-sociaux liés au stress et à la précarité risque d'avoir à long terme des impacts négatifs sur l'état de santé de nombreux.ses Français.es[25].

Dans ce contexte, l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé, qui figure parmi les nouveaux indicateurs de richesse, est essentiel pour apprécier l'évolution de la société française[26]. Il permet en effet d'appréhender non seulement la prise en charge des maladies, mais, plus largement, les actions de prévention et de promotion de la santé conduites dans les champs sociaux, sanitaires, environnementaux, éducatifs et du travail. En France, cet indicateur continue de progresser mais le rythme de cette progression a ralenti depuis 2013. En 2015, l'espérance de vie en bonne santé des hommes était de 62,6 ans et celle des femmes de 64,4 ans. Quand on les rapproche de ceux de l'espérance de vie tout court (79 ans pour les hommes et 85,1 ans pour les femmes), ils relativisent l'écart entre les sexes : les femmes vivent certes nettement plus longtemps que les hommes mais elles sont le plus souvent en mauvaise santé aux âges avancés. Les chiffres annuels présentés par le gouvernement ne permettent pas de différencier ces données selon les catégories sociales ou les niveaux de revenus, mais l'INED avait mis en évidence dans le passé l'existence également de fortes inégalités sociales en matière d'espérance de vie en bonne santé[27].

L'espérance de vie en bonne santé est supérieure en France à la moyenne européenne qui était de 61,4 ans pour les hommes et 61,8 ans pour les femmes en 2014, dernière année disponible. De plus cette espérance de vie en bonne santé a diminué depuis 2010 de 0,4 an pour les hommes et de 0,8 an pour les femmes en Europe alors qu'elle a continué à progresser en France (de 1,6 an pour les hommes et 0,8 an pour les femmes). Sans surprise, cette espérance de vie en bonne santé a nettement baissé, en particulier en Grèce ou au Portugal, mais aussi de façon moins attendue en Suisse, en Allemagne ou en Autriche. C'est en Suède et à Malte que l'espérance de vie en bonne santé est la plus élevée sur le vieux continent.

25 Voir l'avis sur « *La prévention des risques psychosociaux* » présenté par Sylvie Brunet accessible sur http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-prevention-des-risques-psychosociaux.

26 Voir p. 67 pour une analyse détaillée.

27 « La 'double peine' des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », INED, Populations et sociétés, n° 441, juin 2008.

D - Inégalités territoriales : malgré une solidarité maintenue, les écarts se creusent

La question des inégalités territoriales a pris une place croissante dans le débat public au cours des dernières années. Pourtant, comme le souligne l'urbaniste et économiste Laurent Davezies, « *répondre à la question de l'évolution des inégalités entre les territoires n'est pas simple car beaucoup dépend de l'échelle géographique retenue* »[28]. « *À grande échelle, les inégalités de revenu par habitant.e se sont réduites entre les régions, les départements, les « zones d'emploi »*[29] *depuis un demi-siècle,* précise-t-il, *en revanche, à petite échelle, c'est-à-dire à celle des communes et des quartiers, elles augmentent, notamment au sein des agglomérations* ».

De plus, si on observe ces inégalités territoriales non plus en termes de revenus mais de production des richesses, de PIB par habitant.e, on constate au contraire un creusement des inégalités entre grands territoires depuis 35 ans. En 2014, l'Île de France produisait ainsi 31 % du PIB français contre 27 % en 1980 alors que dans le même temps, son poids dans le revenu disponible des ménages baissait de 25 % à 21,5 %. Il est possible que ces divergences soient en outre amplifiées par le développement de zones d'habitations péri-urbaines autour des grandes métropoles. L'accroissement de la redistribution *via* les dépenses publiques, et en particulier la protection sociale, a permis ces évolutions divergentes entre la distribution des revenus et la production des richesses.

Le mouvement de métropolisation de l'économie française s'est accentué en effet au cours des dernières décennies confirme France Stratégie qui note ainsi que « *les quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants que compte la France rassemblent aujourd'hui 40 % de la population et 55 % de la masse salariale*»[30], ajoutant qu' « en *2011, 85 % des ingénieurs de l'informatique, 75 % des professionnels de l'information et de la communication et 69 % du personnel d'études et de recherche y étaient localisés* ». Six grandes aires métropolitaines (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Marseille-Aix et Bordeaux) tirent en particulier leur épingle du jeu. Ce développement n'a toutefois pas empêché la croissance des inégalités au sein de ces pôles car beaucoup des territoires les plus pauvres et les plus délaissés du pays font paradoxalement partie de ces métropoles les plus riches et les plus dynamiques.

Certains territoires français ont compensé l'affaiblissement de leur capacité productive industrielle par le développement d'une économie résidentielle centrée en particulier sur le tourisme et l'accueil de populations de retraités. Cela a été le cas en particulier à l'ouest et au sud du pays, le long des littoraux. Ce type d'évolution a cependant été beaucoup plus limité dans d'autres régions et notamment dans le quart Nord-Est du pays où les territoires se trouvent de ce fait souvent dans une situation particulièrement difficile sur le plan économique et social. De nombreuses villes petites et moyennes sont également confrontées à des difficultés croissantes, une évolution aggravée ces dernières années par le développement des déserts médicaux, des friches commerciales, et un certain

28 Audition devant la section de l'économie et des finances du CESE le 8 février 2017.
29 La France est divisée statistiquement en 322 zones d'emploi qui ne recoupent pas les divisions administratives traditionnelles.
30 http://www.strategie.gouv.fr/publications/20172027-dynamiques-inegalites-territoriales.

désengagement de nombreux services publics (Poste, école, hôpitaux, SNCF…) des territoires les moins densément peuplés.

À ce sujet Laurent Davezies considère cependant pour sa part qu'il serait dangereux de se faire - et d'entretenir - des illusions sur les possibilités de l'action publique : « *il faut sortir de l'idéologie d'une stricte égalité des territoires pour entrer dans une perspective de meilleure mobilité et de meilleur accès des populations aux opportunités à l'échelle de tout le pays* », conclut-il. Compte tenu de l'ampleur des transferts qu'organisent l'État et la protection sociale à travers les dépenses publiques aujourd'hui, il semble cependant difficile de considérer pour l'instant que la « France périphérique » aurait été abandonnée par la communauté nationale au profit des seules grandes métropoles. La perspective souvent évoquée dans le débat public d'une réduction sensible des dépenses publiques est cependant de nature à nourrir de sérieuses inquiétudes pour l'avenir. Des inquiétudes d'autant plus fortes que la révolution numérique comme la crise écologique vont nous obliger à remodeler en profondeur les infrastructures collectives et la nature de l'action publique sur tout le territoire national au cours des prochaines années. Par ailleurs, l'échec persistant des politiques publiques à empêcher le creusement des inégalités territoriales au sein même des grandes agglomérations pose un défi considérable au pays en termes de cohésion sociale et de crédibilité des institutions républicaines.

E - Inégalités de genre : du mieux même si on reste encore loin du compte

Concernant les inégalités entre les femmes et les hommes, le paysage est contrasté. Des progrès importants ont été réalisés sur le marché du travail au cours des 40 dernières années : le taux d'emploi des femmes est ainsi passé de 41,5 % en 1975 à 46,8 % en 2015, alors que le taux de fécondité se situe toujours parmi les plus élevés d'Europe. La féminisation de l'emploi ne s'explique pas seulement par l'extension de l'emploi tertiaire, elle a concerné également des métiers presque exclusivement masculins auparavant comme par exemple celui de conducteur de bus. De manière plus générale, la question de l'égalité femmes-hommes est désormais devenue une dimension incontournable des politiques publiques. Les inégalités de genre persistent toutefois dans toutes les sphères de la société.

L'écart moyen de salaires nets entre les femmes et les hommes, même s'il se réduit, reste toujours de 18,6 % toutes catégories confondues. En termes de pensions de retraite, les inégalités restent là aussi très importantes : l'écart est encore de 39,2 % en moyenne en 2014 au bénéfice des hommes si l'on ne tient pas compte des pensions de réversion. La mixité de nombreux métiers reste limitée avec une surreprésentation des femmes dans le secteur des services (aides aux particuliers, enseignement, etc.) et celles-ci fournissent l'essentiel des emplois à temps partiels (79 % en 2016). Beaucoup d'entre eux sont de plus des temps partiels contraints et de ce fait les femmes restent bien davantage victimes du sous-emploi : en 2015, celui-ci touchait 9, 8 % des femmes contre 3,8 % des hommes. Elles occupent aussi majoritairement les emplois à statut précaire et représentent la grande

majorité des travailleur.euse.s pauvres[31]. De plus, le « plafond de verre » dans l'accès des femmes à des postes de responsabilité n'est pas encore brisé. La part des femmes chez les cadres n'est encore que de 38 %. À la tête des entreprises, si la loi Copé-Zimmermann de 2011 a permis des progrès rapides en termes de parité au sein des Conseils d'administration des grands groupes, la situation évolue encore très lentement au niveau des comités de Direction et des dirigeant.e.s exécutif.ve.s. Il en est de même en politique : quand les modes de scrutin ne prévoient pas la parité obligatoire comme c'est le cas pour les élections municipales, régionales ou départementales, on constate toujours des déséquilibres massifs entre les femmes et les hommes au sein des assemblées élues. Même dans les assemblées paritaires, les exécutifs le sont beaucoup plus rarement. En matière de formation initiale, « *à de rares exceptions près, filles et garçons n'investissent pas les mêmes filières, que ce soit pour l'enseignement professionnel, général ou technologique* » rappelle le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les filles s'orientent davantage vers des filières littéraires, sociales ou les spécialités de services (soins aux personnes, commerce vente, secrétariat, comptabilité-gestion, esthétique), tandis que les garçons vont beaucoup plus vers les domaines scientifiques ou de la production technique (électricité, mécanique, bâtiment). Cette situation repose largement sur des représentations et stéréotypes sexistes. Elle contribue directement au manque de mixité des métiers et aux inégalités entre les hommes et les femmes.

Bien que les inégalités restent fortes au détriment des femmes sur le marché du travail, on observe que depuis 2008, l'emploi des hommes a subi davantage les effets de la crise que celui des femmes du fait en particulier des difficultés persistantes que connaissent l'industrie et le bâtiment. Le taux d'emploi des hommes de 25 à 49 ans a en particulier baissé de façon importante et pour la première fois depuis qu'on tient ce genre de statistiques (1975), le taux de chômage des hommes a constamment dépassé celui des femmes depuis 2012. Par ailleurs, en matière de formation initiale les difficultés scolaires, et notamment le décrochage scolaire (voir 101), sont surtout le fait de garçons. Pour l'accès à l'emploi, les hommes sont aussi plus souvent victimes que les femmes des discriminations selon l'origine présumée et la couleur de peau[32].

Enfin les inégalités hommes/femmes persistent également dans la sphère domestique. Brigitte Grésy, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, souligne ainsi que « *les deux tiers du temps parental et 80 % du temps domestique sont toujours pris en charge par les femmes* ». Pour elle, il faudrait jouer davantage la carte du congé de paternité et de la prise en charge des enfants par les hommes car « ê*tre à la fois pourvoyeur.euse.s de revenus et de soins crée un enrichissement mutuel de ces deux compétences et crée une forme d'équilibre où l'on a bien davantage de distance par rapport à sa profession* ». Ce sont également très majoritairement les femmes qui sont à la tête des familles monoparentales, ce qui contribue à les désavantager sur le marché du travail. En outre, les stéréotypes de genre se perpétuent dans de multiples domaines et les violences faites aux femmes comme les comportements sexistes restent nombreux. Sur ce terrain

31 Rapport de la DDFE du CESE *Femmes et précarité*, 2013 – http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2013/2013 09 femmes precarite.pdf

32 Audition de Patrick Simon de l'Ined par les rapporteurs le 22 février 2017.

aussi les lignes bougent comme l'a montré l'introduction dans le code du travail, *via* la loi Rebsamen adoptée en 2015, d'une disposition qui reconnaît et condamne désormais explicitement les agissements sexistes sur les lieux de travail.

On reste donc encore loin du compte et des tentatives de remise en cause de l'égalité entre les hommes et les femmes voient régulièrement le jour. Il s'agit cependant d'un domaine où la société française est en mouvement vers davantage d'égalité.

F - Discriminations selon l'origine et la couleur de peau : une question centrale pour l'avenir du pays

La question des discriminations selon l'origine supposée, le lieu de résidence, la religion ou la couleur de peau**,** est manifestement au cœur des difficultés politiques et sociales que rencontre le pays. Elle est cependant difficile à aborder de manière factuelle et précise dans la mesure où il existe – à juste titre – un large consensus dans la société française pour ne pas tenir de statistiques publiques fondées sur des critères de ce type ni mener des politiques publiques basées sur des quotas correspondants, contrairement à ce qui peut se pratiquer dans certains autres pays et notamment aux États-Unis d'Amérique. Parmi d'autres éléments comme ceux fournis par les testings menés par différentes structures à l'entrée des boîtes de nuit, pour les locations de logement ou encore pour les embauches, l'enquête Trajectoires et origine (TeO)[33], réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE, fournit cependant des éléments utiles sur ces questions : elle montre qu'il existe bien actuellement des phénomènes massifs à la fois de ségrégation et de discriminations au sein de la société française à l'égard des populations d'origine immigrée, notamment pour celles qui sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

En France, les 18-50 ans sont constitués en effet de 5,7 millions d'immigré.e.s, soit 8,7 % de l'ensemble, de 6,7 millions de descendant.e.s d'immigré.e.s, soit 10 %, et de 2 % de personnes originaires des DOM. La répartition de ces personnes est cependant très hétérogène sur le territoire national : en Seine Saint Denis, les immigré.e.s représentent ainsi 39 % de la population, les descendant.e.s d'immigré.e.s 28 % et les Français.e.s originaires des DOM 8 %. Les immigré.e.s et descendant.e.s d'immigré.e.s sont très concentré.e.s dans les quartiers les plus défavorisés de nos agglomérations[34]. Immigré.e.s comme descendant.e.s d'immigré.e.s sont aussi victimes du chômage dans des proportions qui approchent le double de la « population majoritaire » quand elle.il.s ont leur origine au Maghreb, en Turquie ou en Afrique subsaharienne. Et même si on corrige les statistiques du niveau d'études et de qualification professionnelle, on trouve bien un écart sensible selon les résultats établis par l'Insee et l'Ined.

33 Voir http://teo.site.ined.fr.
34 Voir page 24 inégalités territoriales.

Quand on les interroge, comme cela a été fait dans l'enquête TeO, 27 % des immigré.e.s disent avoir subi des discriminations ainsi que 31 % des descendant.e.s d'immigré.e.s, contre 10 % des personnes de la « population majoritaire ». Cette proportion est même supérieure à 40 % pour les Français originaires des DOM.[35] Est-ce que cet état de fait pourrait résulter d'une volonté de leur part de ne pas s'intégrer à la société française ? « *Ce discours ne correspond pas à la réalité qu'on peut observer dans nos enquêtes* », explique Patrick Simon, chercheur à l'Ined[36] : l'acquisition du français est la règle pour les descendant.e.s d'immigré.e.s, plus de 80 % d'entre eux.elles parlent français au sein de leur ménage, la diversification des relations sociales, au-delà du cercle des personnes de même origine, est importante et cela se mesure notamment à la proportion élevée de couples mixtes qui se forment parmi les descendant.e.s d'immigré.e.s. De sorte que le sentiment de se sentir exclusivement français.e progresse fortement d'une génération à l'autre, même s'il cohabite aussi avec un sentiment d'appartenances plurielles.

Malgré cette relative fluidité des relations sociales, les difficultés d'accès des descendant.e.s d'immigré.e.s à l'emploi et aux positions sociales supérieures témoignent toujours de l'existence de fortes discriminations. Ces difficultés importantes notées dans l'enquête TeO menée avant la crise, risquent de plus de s'être accrues depuis 2008 du fait de la dégradation du marché du travail. Ce contraste est à l'origine du profond sentiment d'injustice que ressentent de nombreuses personnes d'origine immigrée. Elles constituent 20 % de la population du pays mais nettement plus dans beaucoup de territoires, et notamment dans ceux des métropoles les plus dynamiques. Ces discriminations persistantes constituent une menace majeure pour la cohésion du pays. Pour la préserver, la République devra, au cours des prochaines années, démontrer à l'égard de ces personnes qu'elle peut tenir sa promesse d'égalité bien mieux qu'elle ne l'a fait au cours des dernières décennies.

35 L'étude menée par la DARES en 2016 sur la base de testings auprès des grandes entreprises a confirmé l'existence de discriminations à l'embauche liées à leur origine sociale, leur religion ou le lieu de résidence. Cette discrimination apparaît particulièrement marquée pour les jeunes descendants d'immigrés d'Afrique. DARES, analyse de décembre 2016 – n° 076 « Discrimination à l'embauche selon 'l'origine' : que nous apprend le testing auprès de grandes entreprises ? » http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-076.pdf.

36 Audition par les rapporteurs le 22 Février 2017

Les Outre-mer confrontés à une situation particulièrement difficile

Les évènements de Guyane en avril 2017 ou la crise de l'eau au début de l'année à Mayotte, ont rappelé à quel point la situation sociale et économique reste souvent très difficile dans les départements et territoires d'Outre-mer. Hormis la Polynésie française, les Outre-mer avaient connu une croissance économique importante avant l'effondrement provoqué par la crise économique de 2008. Et ces dernières années la croissance y était repartie à des niveaux généralement plus élevés qu'en métropole : 2,8 % à La Réunion en 2015, 1,9 % en Guadeloupe, 1,9 % en Guyane, 1,4 % en Nouvelle-Calédonie, bien que la reprise soit restée poussive en Martinique (0,4 % en 2015). Mais ce relatif dynamisme laisse subsister d'importantes difficultés.

En 2015, le chômage avait touché 25 % de la population active à La Réunion, 22 % en Guyane, 19 % en Martinique, 24 % en Guadeloupe, 22 % en Polynésie et 14 % en Nouvelle-Calédonie, contre 10 % en France hexagonale. Et en moyenne, près d'un.e jeune actif.ve sur deux (46 %) est en recherche d'emploi dans les Outre-mer contre 24 % dans l'Hexagone. Les inégalités de revenus sont aussi nettement plus marquées que sur le territoire métropolitain[(A)]*. Dans l'Hexagone, le seuil de revenu des 10 % les plus riches est 3,5 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres, dans les Outre-mer, cet indice varie entre 5,4 (La Réunion) et 11 (Guyane). L'indice de Gini est de 0,3 dans l'Hexagone tandis qu'il varie entre 0,39 (La Réunion) et 0,43 (Nouvelle-Calédonie) dans les Outre-mer selon l'INSEE. Ces écarts de revenus liés notamment aux compléments de rémunération que perçoivent les fonctionnaires en poste dans les Outre-mer sont à l'origine de taux de pauvreté monétaire nettement plus élevés (de 17 à 28 %) que dans l'Hexagone (14,3 %). Alors que sur le plan des minima sociaux il subsiste des différences significatives avec l'Hexagone tant en termes de droits d'accès que de montants.*

Inégalités des dépenses d'investissement

Ces difficultés résultent pour une part d'un manque significatif d'action publique. La part des Outre-mer dans le total des dépenses brutes de l'État n'est que de 3,6 %. Elle est inférieure aux 4,3 % que pèsent les 11 territoires ultramarins dans la population française. À 120 euros par an et par habitant.e , les dépenses d'investissement public par habitant.e sont inférieures en particulier d'un tiers dans les Outre-mer par rapport à l'Hexagone (169 euros par an et par habitant.e). Cela se traduit notamment par l'insuffisance des réseaux et capacités de production électriques ou des infrastructures routières dans certains territoires (en Guyane ou à Mayotte en particulier).

Le manque de logement est lui aussi important : il est estimé à environ 100 000 unités pour l'ensemble des Outre-mer. 80 % des ménages y sont éligibles au logement social (contre 66 % en métropole) et près de 70 % d'entre eux se situent sous les plafonds de ressources ouvrant droits à des logements très sociaux (contre 29 % en métropole), selon l'Union Syndicale de l'Habitat (USH). Les objectifs publics visent la construction de 10 000 logements sociaux par an mais leur réalisation se heurte souvent à la rareté du foncier alors que l'accroissement démographique pousse les besoins à la hausse.

(A) Rapport d'information de Éric DOLIGÉ et Michel VERGOZ, fait au nom de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, déposé le 9 juillet 2014.

III - LES CONDITIONS D'UNE FRANCE RÉCONCILIÉE

Les inégalités fragmentent le corps social et entravent la définition d'un projet collectif pour le pays. Le regard pessimiste que portent les Français.e.s sur les réalités qu'elles ou ils affrontent[37] leur fait redouter le déclassement et aiguise les conflits entre les différentes catégories de la population. Il provoque de plus une désaffection à l'égard des institutions démocratiques. Réconcilier la France autour d'une conception partagée de son avenir implique d'abord de réconcilier les Français.e.s avec eux-mêmes. C'est pourquoi il est nécessaire de donner un nouvel élan à la cohésion sociale afin de pouvoir rendre la société plus innovante et la mettre en mouvement autour d'un nouveau projet d'avenir.

A - Refonder la cohésion sociale

L'État moderne n'assure pas que des fonctions régaliennes, les citoyen.ne.s attendent aussi qu'il veille au maintien des conditions de la vie en société. L'expression d'État social traduit cette réalité et l'article 1 de la Constitution « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » - explicite ce caractère social de la République. La Charte européenne des droits fondamentaux proclame elle aussi que « *l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité* ». Ce mot de solidarité, « *dans son sens le plus large désigne ce qui solidifie un groupe humain, sans préjuger de la nature et de la composition de la colle qui fait tenir ensemble les membres de ce groupe* », explique le juriste Alain Supiot[38]. La défiance qui s'insinue entre les citoyen.ne.s eux.elles-mêmes, comme entre les citoyen.ne.s et les institutions collectives, trouve en partie son origine dans les dysfonctionnements de l'État social. Ce système complexe reste certes redistributif, mais les citoyen.ne.s en viennent à le percevoir comme une vaste machine lointaine, trop ignorante de leurs difficultés réelles. Pour retrouver les voies d'une véritable vie en société, il nous faut rendre davantage de fluidité et de proximité aux liens sociaux autour desquels se construit la nation.

1. Adapter et fluidifier les réponses sociales

L'analyse réalisée dans ce rapport montre que la société française tend à se rigidifier. Pendant le XXe siècle, la France parvenait plutôt mieux que les pays comparables à corriger les inégalités. Dans les dernières décennies, nous sommes entrés davantage dans un système d'inégalités multiples, les grandes inégalités sont devenues plutôt l'agrégation d'inégalités diverses ressenties d'autant plus fortement qu'elles génèrent des sentiments de déclassement. Notre modèle social ne parvient pas à limiter cette tendance[39]. Et le modèle social français a eu lui aussi des difficultés significatives à limiter leur aggravation. Les conséquences sont individuelles : l'égalité des chances théoriquement garantie par la République ne compense plus les nombreuses inégalités de faits et d'opportunités.

37 France Stratégie, « Lignes de faille », octobre 2016.

38 Alain Supiot, « Grandeur et misère de l'État social », Leçon inaugurale au Collège de France http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2007-1-page-13.html.

39 Quelques exemples tirés de l'audition de François Dubet, le 22 février 2017 : intégrés/exclus, protégés/précaires, nationaux/non nationaux, territoires riches/pauvres.

Elles sont aussi collectives, chacun.e estimant que, dans ce contexte, ceux.celles qui sont censé.es le ou la représenter sur le terrain politique ou social, ignorent la véritable nature des discriminations qu'il.elle rencontre. Si ces inégalités tendent à se consolider, l'État doit chercher davantage à les limiter en s'efforçant notamment de rétablir les conditions de la fluidité sociale. Cette nécessité affecte de nombreux secteurs de la vie économique et sociale.

La réduction des inégalités de revenus participe à créer les conditions de la croissance : l'OCDE estime que l'augmentation des inégalités intervenue dans les 19 pays de l'OCDE entre 1985 et 2005 (2 points de plus pour le coefficient de Gini) a pesé à hauteur de 4,7 points de pourcentage sur la croissance cumulée entre 1990 et 2010. Cette réduction doit s'opérer en priorité au niveau des revenus qui sont tirés directement de l'activité économique. Ce qui implique bien sûr que les politiques donnent la priorité à la création d'emplois en évitant de créer des « trappes à pauvreté ». Mais elles doivent aussi accorder une grande attention à la qualité desdits emplois en veillant notamment à ne pas mettre en place de « trappes à bas salaires ». Il faut également veiller à ce que les nouveaux emplois non-salariés qui se créent, notamment du fait des possibilités ouvertes désormais par la révolution numérique, soient mieux encadrés juridiquement, et, permettent eux aussi d'accéder à des revenus et à des droits sociaux de même qualité que ceux auxquels accèdent les titulaires des autres types d'emplois. La structure du système social et fiscal doit en particulier être en permanence auscultée et ajustée sous cet angle. En matière de patrimoine, où les inégalités se sont fortement aggravées au cours des dernières décennies, il est nécessaire également de lutter contre les mécanismes de la reproduction sociale intergénérationnelle et de fluidifier la transmission des patrimoines, particulièrement entre grands-parents et petits enfants. Cette nécessaire fluidité touche également de nombreux autres secteurs de l'action publique comme notamment le logement social : il serait souhaitable que les bénéficiaires n'en conservent pas systématiquement l'usage lorsque la progression de leur revenu ne le justifie plus[40].

2. Mieux lutter contre le non-recours aux droits

La France est dotée d'un dispositif développé de lutte contre la pauvreté. Pourtant celui-ci ne parvient pas à fonctionner au maximum de son efficacité. Nombreuses sont les personnes qui sont titulaires d'un droit sans pouvoir en pratique y accéder. Selon le chercheur en sciences politiques Philippe Warin [41], « *trois grands types de non-recours apparaissent et se combinent le plus souvent : la non connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue, par manque d'information ou d'incompréhension ; la non réception, lorsqu'elle est connue, demandée mais pas obtenue (par difficulté à mener une démarche administrative ou du fait des procédures voire des pratiques des agents) ; la non demande, quand elle est connue mais pas demandée (par désintérêt pour l'offre, lassitude des gymkhanas administratifs, par la présence d'alternatives, l'autolimitation ou parfois même la perte de l'idée d'avoir des droits).* » La quantification du

40 Voir page 100.
41 Philippe Warin, « Non-recours aux droits et inégalités sociales », Observatoire des inégalités, 2011 - http://www.inegalites.fr/spip.php?article1496&id_mot=98.

phénomène n'est pas aisée. Ce taux est par exemple de l'ordre de 30 %[42] pour le RSA[43]. Il est également significatif pour l'accès au logement social malgré l'introduction du Droit au logement opposable en 2007.

Le CESE a souligné à plusieurs reprises déjà ces difficultés d'accès aux minima sociaux, dénonçant la trop grande complexité dans leurs conditions d'attribution, due notamment à leur nombre et à leur hétérogénéité[44]. Il convient donc de simplifier et de rendre plus cohérent le système grâce à une fusion des minima sociaux et d'en faciliter la lisibilité et l'accès à travers une révision des formalités administratives, tout en renforçant les politiques d'insertion vers et dans l'emploi à l'attention des allocataires de ces minimas. Le CESE s'est prononcé pour que soit mis rapidement en œuvre un revenu minimum social garanti, socle destiné à toutes les personnes en situation de précarité, attribuable, sous conditions de ressources, à partir de 18 ans et cela sans prise en compte des autres prestations sociales ni des aides au logement[45].

3. Une école plus efficace contre les inégalités

C'est en particulier une des fonctions essentielles de l'école publique que d'éviter la reproduction intergénérationnelle des inégalités. Dans son ensemble, le bilan de l'école française est loin d'être uniformément négatif avec un taux de décrochage scolaire inférieur à la moyenne européenne et une forte augmentation de la proportion de jeunes qui accèdent désormais au baccalauréat. Mais les enquêtes PISA ont aussi montré que la France fait partie des pays de l'OCDE où l'écart entre les résultats scolaires est le plus marqué en fonction du statut social des parents et de leur lieu d'habitation[46].

Un avis adopté par le CESE[47] en 2015 avait décrit le succès de nombreuses - et diverses - expériences innovantes de nature à mieux permettre à tous.tes de réussir à l'école. Les conditions de ces réussites avaient aussi été identifiées. Il faut donc se donner les moyens qui permettraient à de tels dispositifs de se généraliser. Pour ne prendre qu'un exemple des préconisations émises alors par le CESE : les capacités d'innovation et de travail coopératif des enseignant.e.s devraient être prises en considération dans l'évaluation de leur travail.

Plus globalement, les solutions ne semblent pas hors de portée. La priorité à donner à l'école primaire en est un élément essentiel, alors que nous dépensons 15 % de moins pour elle que les pays comparables. Il convient aussi que les enseignant.e.s qui travaillent dans les zones difficiles ne soient plus les moins expérimenté.e.s, donc les moins rémunéré.e.s. Ces

42 Voir page 100.

43 Le rapport de l'Assemblée Nationale par exemple note qu'il n'existe pas d'études sur le non recours par rapport à l'ASS, à l'AAH et indique sur ce sujet qu'une étude sera réalisée par la DREES en 2017 sur l'ASPA (Evaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux présenté par Mme Gisèle Biémouret et M. Jean-Louis Costes en 2016).

44 CESE, avis sur *Le Revenu minimum social garanti*.

45 Afin de s'assurer que l'instauration de ce revenu n'aboutisse pas à une baisse des sommes perçues en totalité par les bénéficiaires de plusieurs catégories de minima sociaux, une étude d'impact documentée et chiffrée est néanmoins nécessaire.

46 Observatoire des inégalités : « Selon l'OCDE, la France est l'un des pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire » http://www.inegalites.fr/spip.php?article975.

47 CESE mai 2015, avis, *Une école de la réussite pour tous*, avis présenté par Marie-Aleth Grard, rapporteure.

zones doivent au contraire bénéficier de personnels expérimentés, plus nombreux et dotés d'une formation spécifique pour enseigner à des enfants vivant dans un environnement cumulant les difficultés économiques et sociales.

4. Rapprocher les institutions sociales de la population

Auditionnée par le CESE, France Stratégie a dressé un constat plutôt sombre dans son étude sur les lignes de failles de la société française : les Français.e.s sont déçu.e.s des promesses non tenues de nombre de leurs institutions[48]. Une part de plus en plus importante de la population française considère en effet que certaines d'entre elles les ignorent, les maltraitent, voire ne les prennent pas du tout en compte. Aux yeux de beaucoup de nos concitoyen.ne.s, la solidarité de notre État social fonctionne souvent mal et produit un certain nombre d'entorses à l'égard des conceptions qu'ils ont de l'égalité.

Le risque existe que si les individus ne créditent plus les institutions de la République d'un gain suffisant en matière de solidarité, ils se tournent vers d'autres formes d'organisations sociales pour compenser cet échec. Si 77 % des Français.e.s craignent que le communautarisme ne soit un danger pour la société, elles ou ils sont cependant aussi 61 % à estimer qu'il pourrait correspondre à un besoin de créer des solidarités[49]. Au point que dans certains territoires, la vigueur du communautarisme « *permet de faire face aux difficultés sociales et d'affronter les blessures infligées par la société* », estime le sociologue Didier Lapeyronnie[50]. Le risque est aggravé par les grandes difficultés soulignées plus haut dans ce rapport[51] qu'éprouve la société française à lutter efficacement contre les discriminations en fonction de l'origine et de la couleur de peau. Et cela en particulier dans l'accès aux services publics, alors que les trois piliers qui le définissent traditionnellement sont l'égal accès, la continuité, et la capacité d'adaptation. En la matière, la question du repli généralisé du maillage territorial des services déconcentrés de l'État, notamment en zone rurale et péri-urbaine, ne peut pas non plus être évacuée.

Il est donc essentiel que les institutions républicaines produisent une réponse adaptée, ce qui rejoint l'impératif d'efficacité des mécanismes de solidarité. Cela ne se fera pas cependant sans prendre davantage en compte la demande d'autonomie des citoyen.ne.s. Les réponses traditionnelles de l'État français sont souvent mal adaptées en effet à la complexité du système d'inégalités multiples qui fragilise le corps social. Le sentiment de rejet des institutions appelle notamment davantage de réponses de proximité. Ces réponses devraient être élaborées en identifiant le niveau local le plus adéquat de mise en œuvre des politiques sociales, en mobilisant les acteur.trice.s les plus proches des publics ciblés.

Parmi ces acteur.trice.s figurent bien sûr souvent les collectivités territoriales, et une nouvelle étape de décentralisation pourrait être opportune en la matière, le CESE pouvant

48 Voir www.strategie.gouv.fr/publications/lignes-de-faille-une-societe-a-reunifier. Ces « institutions » englobent ici l'ensemble des pratiques, des règles, des organisations qui structurent les interactions entre les individus - économiques, sociales, culturelles et politiques.

49 Sondage Opinion Way pour la Licra (2014) cité dans « Lignes de faille », France Stratégie octobre 2016, page 58.

50 D. Lapeyronnie, « Ghetto urbain, ségrégation, violence et pauvreté aujourd'hui » Paris Robert Laffont 2008, cité par France Stratégie in Lignes de failles, p. 69.

51 Voir page 27.

utilement apporter sa contribution. Mais d'autres acteur.trice.s pourraient aussi amplifier ce mouvement, et notamment, ainsi que l'évoque France Stratégie, les « agences et associations délégataires de mission de service public », avec notamment l'implication du secteur de l'économie sociale et solidaire dont les initiatives sont déjà significatives dans nombre de secteurs de la vie sociale comme en matière de santé, de social, d'activités périscolaires et de sport. Par son mode de gouvernance original, l'économie sociale et solidaire contribue en effet à la cohésion sociale et à la création d'activités et d'emplois dans les territoires, en lien direct avec les besoins de la population. Elle favorise également les initiatives civiques et l'implication citoyenne. C'est le cas en particulier du mouvement associatif. En matière de protection des droits et de lutte contre les discriminations, il peut être envisagé par ailleurs de s'appuyer aussi sur des associations agréées[52] qui doivent présenter toutes les garanties d'un fonctionnement conforme aux valeurs républicaines[53].

Les aspects positifs d'une décentralisation de l'action sociale ne doivent pas masquer les risques potentiels, notamment en matière de disparités territoriales. Il faudra au préalable les évaluer soigneusement, les gérer et éventuellement les encadrer au niveau national. Un droit d'expérimentation, limité dans le temps, pourrait permettre de tester ces dispositifs. Dans cette nouvelle configuration, il ne s'agira pas seulement de faire pour mais aussi de faire avec les citoyen.ne.s bénéficiaires et usager.ère.s de ces politiques publiques. Des démarches existent déjà en ce sens initiées, notamment par le monde associatif. Elles doivent être amplifiées.

B - Une France plus innovante et tournée vers l'avenir

La question de la cohésion sociale n'est pas séparable de la définition d'un projet commun. Si on choisissait de privilégier pour ce faire des débats abstraits sur les questions d'identité, cela risquerait de nous conduire à une impasse. Pour mettre la société en mouvement, il s'agit moins de creuser des questions ontologiques que de se projeter dans l'avenir. Au XXIe siècle cet avenir sera manifestement marqué de façon déterminante, en France comme ailleurs, par les réponses à trouver à la révolution numérique d'une part, et à la crise écologique d'autre part.

52 S'agissant d'une question pourtant aussi importante que l'accès au juge, le Conseil Constitutionnel (cons. const, déc,17 nov 2016 n° 2016-739 DC) a estimé que ne méconnaissait aucune exigence constitutionnel l'article 63 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 (modernisation de la justice) réservant l'introduction d'actions de groupe aux « associations agrées et les associations régulièrement depuis 5 ans au moins dont l'objet statutaire comporte la défense d'intérêt auquel il a été porté atteinte ».

53 L'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel dispose ainsi que des associations agréées peuvent porter des actions de groupe en matière de discrimination. Son article 8 précise toutefois que cet agrément est notamment subordonné à l'existence et au respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, leur fonctionnement démocratique, la transparence de leur gestion, et permettant, sauf dans les cas où le respect de cette dernière condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers, l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes. Les conditions de l'agrément et du retrait de l'agrément sont déterminées par décret en Conseil d'État. »

1. Une recherche plus efficiente

Pour pouvoir faire face à ces défis en préservant son socle social et le niveau de vie de ses habitant.e.s, la France doit réussir tout d'abord à élever le niveau, mais aussi l'efficacité, de son effort en matière de recherche et de développement. Cela concerne au premier chef l'enseignement supérieur et la recherche qui n'ont pas toujours bénéficié ces dernières années de moyens suffisants. Mais l'organisation de la recherche publique semble aussi en cause : l'orientation de la recherche *via* des logiques d'appels d'offres au détriment de financements pérennes, combinée à une précarisation accrue du statut des chercheur.se.s, ne paraît pas constituer l'environnement le plus performant. Cela concerne également les entreprises : malgré les moyens importants consacrés par les pouvoirs publics à les aider dans ce domaine, *via* notamment le Crédit impôt recherche, les résultats du commerce extérieur français traduisent toujours une capacité d'innovation insuffisante de l'appareil productif français. Cela concerne enfin les relations entre ces deux sphères : la politique des pôles de compétitivité a certes accru ces relations mais il convient encore d'en évaluer plus précisément les résultats afin d'ajuster le dispositif si nécessaire[54].

2. C'est toute la société qui doit devenir innovante

Mais pour parvenir à doper réellement l'innovation au sein de la société et de l'économie françaises, c'est bien – au-delà du monde professionnel de la recherche – l'ensemble des citoyen.ne.s qu'il faut mettre en mouvement dans cette direction. Pour y parvenir, les Français. es doivent pouvoir se projeter eux.elles-mêmes sereinement dans l'avenir. Cela implique en particulier que les structures sociales et l'organisation des parcours professionnels permettent d'assurer à chacun.e qu'elle.il pourra affronter les risques qui peuvent survenir. Cela suppose aussi qu'au sein des entreprises comme au sein de l'appareil d'État, se modifient en profondeur des cultures de management, encore trop souvent fondées en France sur des logiques de commandement vertical, où la mise en concurrence des salarié.e.s est davantage privilégiée que leur coopération. Pour pouvoir mieux profiter de la capacité de créativité et d'innovation de tous.tes les salarié.e.s, il faut aussi faire évoluer les relations sociales au sein des organisations dans le sens d'une culture de négociation et de contrats plus poussée qu'aujourd'hui à tous les niveaux : entreprises, branches professionnelles et interprofessionnelles. Il en va de même au sein des structures publiques qui n'ont bien souvent pas montré l'exemple sur ce plan jusqu'ici. Cela appelle aussi des interactions plus constantes et plus dynamiques entre les citoyen.ne.s et les pouvoirs publics : pour rendre la France vraiment innovante, il est nécessaire en effet que la « démocratie participative » cesse d'être un vain mot. Des moments comme le « Grenelle de l'environnement » en 2007 ont montré que la société française était parfaitement capable de surmonter ses clivages traditionnels pour innover dans des domaines pourtant très conflictuels. Et des institutions comme le CESE et les CESER constituent aujourd'hui une préfiguration du type d'interactions entre les pouvoirs publics et la société civile organisée qu'il faudrait développer à tous les niveaux en leur donnant un rôle et des moyens accrus. Pour pouvoir aller dans cette

54 Le CESE travaille actuellement sur ce sujet dans le cadre de la saisine sur *Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?*.

direction, il est nécessaire enfin que les jeunes y soient habitué.e.s dès le plus jeune âge par un système scolaire qui doit lui aussi privilégier davantage la créativité et la coopération plutôt que la seule compétition, en tirant notamment un meilleur profit pédagogique des situations où l'élève se confronte à l'échec.

Notre société doit changer son regard sur la jeunesse pour lui donner plus de place dans la vie de la collectivité. Cela aiderait en particulier à pérenniser notre système de solidarité intergénérationnelle.

3. Mieux profiter de nos atouts

Par ailleurs au XXIe siècle, l'un des moteurs principaux de l'innovation résidera nécessairement dans les réponses qu'il faut d'urgence trouver à la grave crise écologique qui touche la planète. Celle-ci nous oblige en effet à transformer très rapidement et en profondeur l'ensemble de nos modes de production et de consommation. Avec le Grenelle de l'environnement de 2007, la société française avait commencé à s'emparer pleinement de ce défi mais la crise de 2008 et ses suites immédiates ont beaucoup freiné cette dynamique. Ce défi écologique pourrait - et devrait - pourtant être au cœur d'un projet susceptible de rassembler les Français.e.s et de mobiliser leurs énergies vers l'avenir. Sur ce terrain en effet, du fait de sa relativement faible densité de population et de son territoire plus rural que d'autres, mais aussi de son vaste espace maritime et notamment des ressources écologiques des territoires d'outre-mer, notre pays dispose d'atouts particuliers qui devraient lui permettre de se placer à l'avant-garde à la fois de la transition énergétique et du développement d'une « bio économie » soutenable, capable de substituer aux matériaux d'origine fossile ou minière, des matériaux renouvelables[55]. Cela implique cependant en particulier une action nettement plus décidée qu'aujourd'hui pour limiter l'artificialisation des sols.

*
* *

« *Je suis comme le roi d'un pays pluvieux, riche, mais impuissant, jeune et pourtant très vieux* » disait Baudelaire[56] et l'on sent que les Français.e.s s'interrogent aujourd'hui comme ce monarque imaginaire. Il est urgent de sortir nos concitoyen.ne.s de ce spleen collectif. Loin de penser que la France, encombrée par sa longue histoire, serait devenue impuissante, le CESE – sans prétendre toutefois détenir la baguette de la magie économique, sociale et environnementale – espère avoir contribué à montrer dans ce rapport que notre pays ne manque pas de richesses, encore moins de jeunesse. Nous sommes à un moment – qui réclame à la fois lucidité et détermination - où la France peut et doit retrouver le chemin de la confiance en elle-même.

55 Voir l'avis *Vers une bio économie durable* présenté par Marc Blanc et Jean-David Abel.
56 Spleen LXXVII.

Cahier n° 2

L'analyse détaillée de chacun des dix nouveaux indicateurs de richesse retenus par le Gouvernement en application de la loi Sas adoptée en 2015 constitue le deuxième cahier de ce Rapport Annuel sur l'État de la France (RAEF). Le pilotage et la coordination de ce rapport ont été assurés par la section Économie et Finances. Elle a fait appel à plusieurs autres sections du CESE pour analyser les indicateurs relevant de leur champ de compétence et formuler les préconisations correspondantes.

Les nouveaux indicateurs de richesse
Rapport 2017 du gouvernement

Indicateur	Section du CESE	Descriptif	Valeur 2010	Valeur 2014	Valeur 2015	*Évolution 2010-2015*	UE28 Année	UE28 Moyenne	Objectif 2020 Union européenne
Taux d'emploi	Travail et emploi	Nombre de personnes en emploi / Population de 15 à 64 ans	64,0	64,2	64,3	*0,3*	2015	65,6	75,0
Effort de recherche	Activités économiques	Dépense intérieure de recherche et développement en % du PIB	2,18	2,24	2,23	*0,05*	2015	2,03	3,0
Endettement	Économie et finances								
- Dette publique		% du PIB	81,7	95,3	96,2	*14,5*	2015	85,2	60,0
- Dette des entreprises		% du PIB	78,2	86,4	87,7	*9,5*	2015	77,2	
- Dette des ménages		% du PIB	52,9	55,1	55,7	*2,8*	2015		
Espérance de vie en bonne santé	Affaires sociales et santé								
- Hommes		Années	61,8	63,3	62,6	*0,8*	2014	61,4	
- Femmes		Années	63,3	64,1	64,4	*1,1*	2014	61,8	
Satisfaction dans la vie	Économie et finances	Notes de 0 à 10	7,3	7,1	7,2	*-0,1*	2013	7,1	
Inégalités de revenus	Économie et finances	Rémunérations des 20% des ménages les plus aisés / Rémunérations des 20% des ménages les plus modestes	4,6	4,4	4,5	*-0,1*	2014	5,2	
Pauvreté en conditions de vie	Économie et finances	Au moins 3 difficultés matérielles sur 9 possibles	12,6	11,9	11,1	*-1,5*	2015	16,9	
Sorties précoces du système scolaire	Éducation, culture et communication	Proportion des 18-25 ans qui n'étudient plus, n'ont pas terminé avec succès le secondaire et n'ont pas suivi de formation au cours des 4 dernières semaines	9,0	9,0	9,3	*0,3*	2015	11,0	<10
Empreinte carbone	Environnement	Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des Français en tonnes équivalent CO2 par habitant et par an	12,8	11,6	11,9	*-0,9*			
Artificialisation des sols	Aménagement durable des territoires	Sols bâtis, routes et chemins, voies ferrées, mines et carrières, terrains vagues, décharges, chantiers, espaces verts artificiels en % du territoire national	8,9	9,3	9,3	*0,4*			

Avis

Indicateur n° 1
TAUX D'EMPLOI

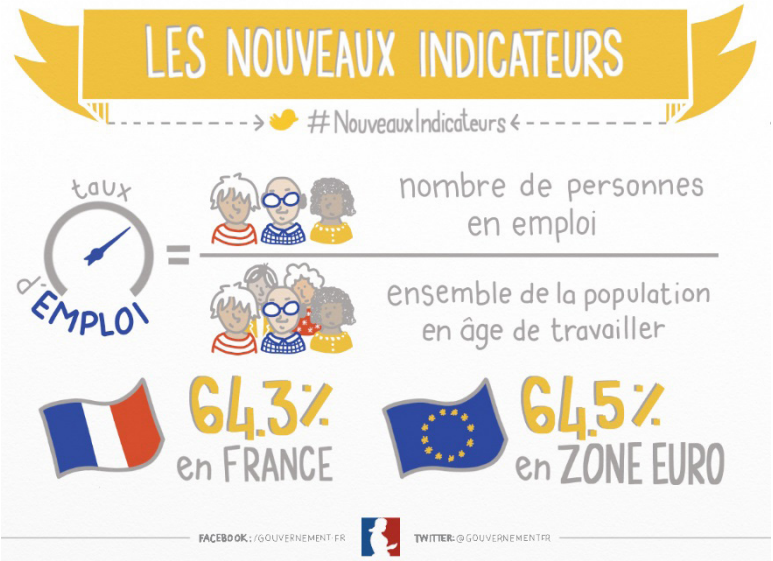

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Rapporteur : M. Laurent CLÉVENOT

Le taux d'emploi est défini comme le rapport entre le nombre de personnes en emploi et l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans[57]. La situation de l'emploi reste pour la France une des principales difficultés de la période.

57 Au sens du Bureau international du travail (BIT), est considérée en emploi toute personne déclarant avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence.

I - ANALYSE GÉNÉRALE DU TAUX D'EMPLOI EN FRANCE ET EN EUROPE

Pour l'année 2015, le taux d'emploi des 15-64 ans s'établit en France métropolitaine à 64,3 %, c'est-à-dire exactement au même niveau qu'en 2014. Il « décroche » légèrement par rapport à la moyenne de la zone euro et à celle de l'Union européenne à 28. La France passe ainsi du 13e rang au 15e rang.

Graphique 1 Taux d'emploi des 15-64 ans en France, Zone euro et Union européenne en 2014 et 2015

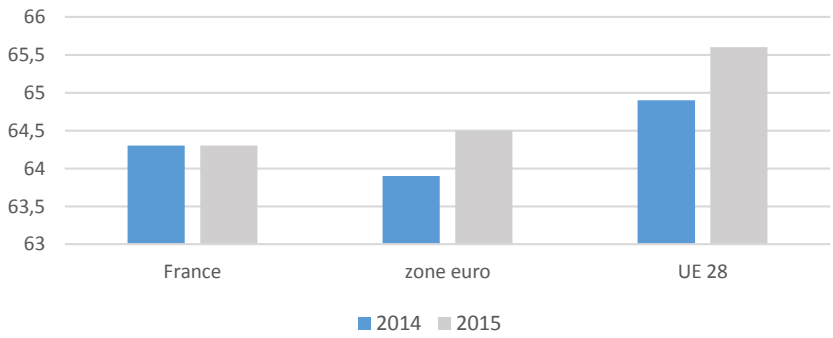

Source : Eurostat/Insee, 2016

En 2015, la plupart des pays membres de l'Union européenne ont vu s'améliorer le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans. Seulement cinq pays (Autriche, Belgique, Finlande, France et Luxembourg) ont connu une stagnation ou une légère diminution de ce taux.

Toutefois, les données trimestrielles disponibles au-delà de la fin 2015, pour la France métropolitaine, révèlent l'amorce d'une hausse du taux d'emploi en 2016 (64,7 % au 4e trimestre en données provisoires). Le redressement du taux d'emploi des 15-64 ans a débuté au 3e trimestre 2015. Il est tiré par l'emploi des hommes qui augmente à nouveau après une période d'érosion continue depuis 2009. À l'inverse, la progression du taux d'emploi des femmes, qui avait été régulière et assez soutenue depuis la fin 2011, marque le pas sur les trois premiers trimestres de 2016.

Graphique 2 **Évolution du taux d'emploi en France des 15-64 ans 2003-2016 (données trimestrielles, 4e trimestre)**

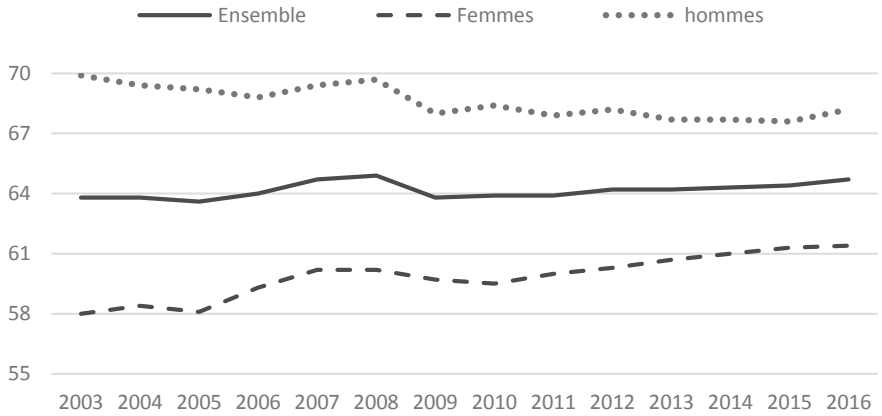

Septembre 2016 ; graphique CESE. Source : Insee

L'indicateur synthétique de taux d'emploi retenu pour le rapport annuel du gouvernement sur les nouveaux indicateurs de richesse, que nous commentons ici, concerne la population âgée de 15 à 64 ans et diffère en cela de l'indicateur utilisé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 qui porte sur la population âgée de 20 à 64 ans. Pour cette tranche d'âge, le taux d'emploi s'établissait en 2015 à 70,1 % dans l'UE à 28 et à 70 % pour la France (+ 0,1 % par rapport à 2014). Notre pays est à 5 points de l'objectif de 75 %, fixé en 2010 par le Conseil européen.

II - ÉCLAIRAGES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS SUR LE TAUX D'EMPLOI EN FRANCE

A - Taux d'activité et de chômage

Depuis 2010, le taux d'activité[58] des 15-64 ans poursuit une hausse assez régulière alors que le taux d'emploi stagne jusqu'en 2015. Ce qui revient à dire que la hausse du taux de chômage s'est poursuivie.

En 2015, le taux d'activité (71,5 %) a moins progressé que les années précédentes (+ 0,1) et le taux d'emploi est resté stable, ce qui a permis de stabiliser le taux de chômage à 10 % (9,9 % en 2014).

58 Selon l'INSEE, le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeur.euse.s) et l'ensemble de la population correspondante.

Graphique 3 Taux d'activité et taux d'emploi 2005-2015

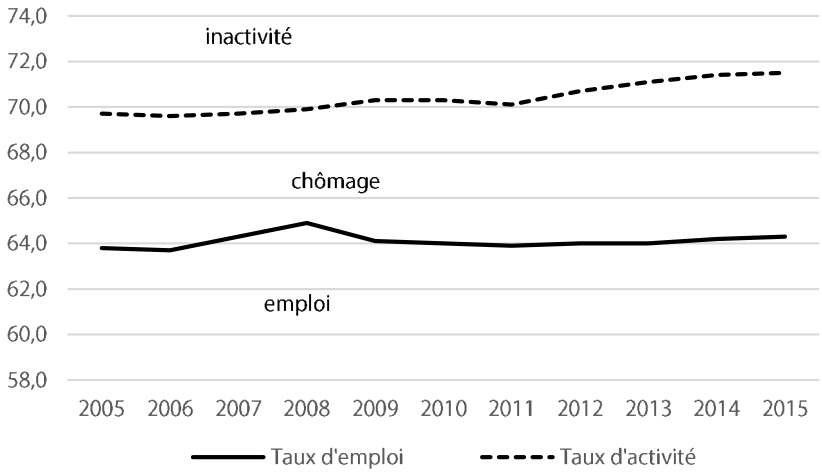

Source : Insee, graphique Cese

L'année 2016, selon des données encore provisoires, pourrait marquer le début d'une tendance un peu plus favorable : le taux d'activité (+ 0,2 point, soit 71,7 %) a progressé moins vite que le taux d'emploi (+ 0,4 point). Le taux de chômage passe donc sous la barre des 10 %. Ce rebond de l'emploi se traduit par une augmentation des effectifs salariés de 1,2 % sur l'année 2016[59] ; le taux d'emplois vacants[60] n'étant pas encore connu (0,9 % en 2013 - 1,7 % dans la zone euro au T2 2016[61]). Le taux d'activité de la tranche 55-64 ans, en 2016, est de 53,7 %.

En Outre-mer[62], les taux d'emploi sont bien inférieurs à ceux de la métropole du fait d'une plus forte proportion d'inactif.ve.s. Une marge de progression importante existe pour l'emploi des jeunes et des femmes. Il convient cependant de noter que les insuffisances de l'appareil statistique ne permettent pas d'intégrer aujourd'hui les résultats de l'Outre-mer à ceux de la métropole.

59 Selon l'estimation flash de l'emploi salarié réalisée par l'INSEE et la DARES, les effectifs salariés augmenteraient de 191 700 emplois, *in* DARES indicateurs février 2017 n° 010 « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4e trimestre 2016 ».

60 Selon Eurostat, les emplois vacants recouvrent les emplois nouvellement créés ou inoccupés ou occupés mais sur le point de se libérer. DARES indicateurs, n° 059, août 2015.

61 Eurostat communiqué de presse Euro indicateurs 177/2016, 16 septembre 2016.

62 Observatoire de l'Outre-mer, ministère des Outre-mer, Point stats n° 20, 3e trimestre 2016.

Graphique 4 **Répartition (en %) de la population de plus de 15 ans selon leur activité en 2015 dans les DOM, en 2009 en Nouvelle-Calédonie, en 2012 en Polynésie**

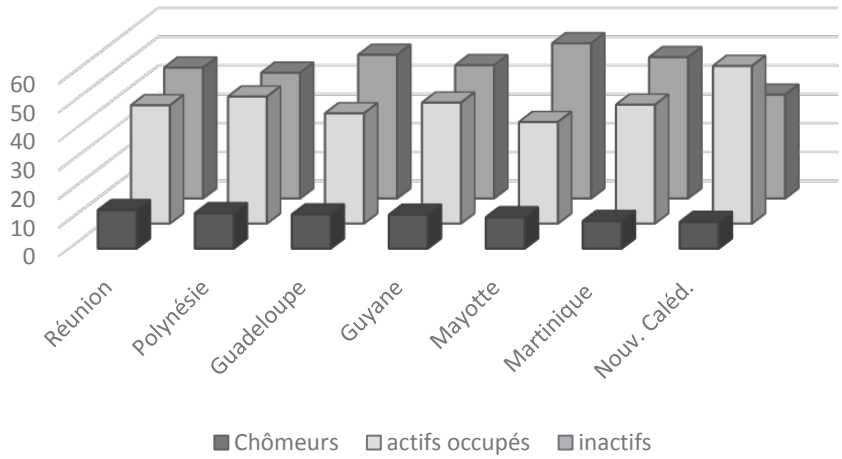

Source : Insee

B - Évolution du taux d'emploi de la tranche d'âge 25-49 ans

Sur longue période, la part des hommes de 25 et 49 ans occupant un emploi s'est érodée (- 11 points entre 1975 et 2014). Les femmes ont au contraire accru leur participation au marché du travail (+ 19 points). Cette évolution différenciée peut être mise en relation avec la transformation de l'appareil productif (emploi industriel/emploi tertiaire) intervenue pendant cette période et avec le fait que la mixité des métiers a peu progressé[63]. Les statistiques pour l'année 2016 apportent une inflexion à cette tendance de long terme, cependant trop récente et trop faible pour pouvoir être interprétée.

63 L'indice de dissimilarité dans les métiers, mesuré en 2012, s'établissait à 52 %, ce qui signifie que pour aboutir à une répartition égalitaire des hommes et des femmes dans les métiers, il faudrait qu'environ 50 % des femmes ou alternativement 50 % des hommes changent de métiers. Or, les femmes sont très nombreuses dans des emplois qui se sont fortement développés ces dernières années, en particulier dans les services à la personne mais qui sont aussi ceux qui offrent des conditions d'emploi et de rémunération très peu attractives. *Cf.* avis adopté par le CESE le 25 novembre 2014, *Agir pour la mixité des métiers* présentés par Patrick Liébus au nom de la section du travail et de l'emploi.

Graphique 5 Taux d'emploi des 25-49 ans de 1975 à 2014 (moyenne annuelle)

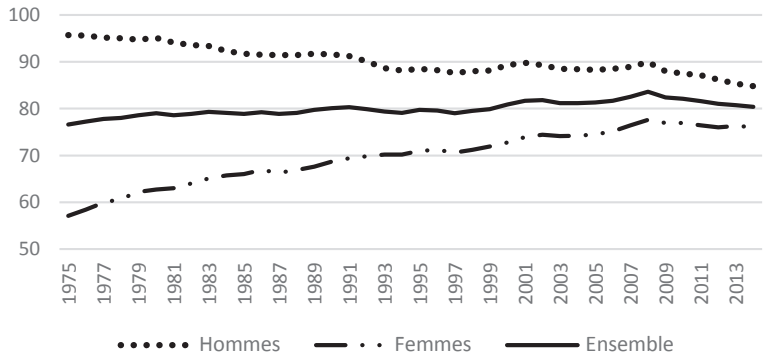

Source : Insee

La plupart des pays anciennement industrialisés connaissent ce phénomène parfois de manière encore plus marquée, comme aux États-Unis qui ont vu s'effondrer, sur le dernier demi-siècle le taux d'emploi des hommes d'âge intermédiaire[64].

C - Allongement de la durée d'activité et évolution du taux d'emploi des séniors

Une augmentation régulière et soutenue de l'emploi des travailleur.euse.s des tranches d'âge supérieures a assuré le maintien de l'indicateur général de taux d'emploi depuis 2009. Le taux d'emploi des 50-64 ans est passé de moins de 54 % en 2009 à 61 % au dernier trimestre 2016 et celui des 55-64 ans a connu, sur la même période, une progression encore plus forte, passant de 39 à 50 %. Concernant l'emploi des sénior.e.s, la France est encore en retrait par rapport à certains de ses partenaires européens comme la Suède, les Pays-Bas, la Finlande, le Danemark ou l'Allemagne. Mais un alignement est en cours, sous l'effet de la disparition des mesures d'âge du champ des politiques de l'emploi et des nouveaux critères pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Ce processus a cependant été freiné par la conjoncture défavorable qui s'est installée après la crise financière de 2008. Le taux de chômage des plus de 50 ans a, en effet augmenté de manière sensible passant de 4 % à presque 7 %.

64 Nicholas Eberstadt, *Men without work*. Templeton Press, 2016.

III - QUALITÉ DES EMPLOIS

Au regard de la réalité nationale de l'emploi, l'indicateur « taux d'emploi » ne prend pas en compte la qualité des emplois.

A - Insertion dans l'emploi

En 2015, le sous-emploi[65] concernait 6,6 % de la population en emploi âgée de plus de 15 ans. Il touche particulièrement les femmes (9,8 % versus 3,8 % pour les hommes) et les jeunes de 15 à 24 ans (12,6 % versus 6,5 % pour les 25-49 ans et 5,6 % pour les plus de 50 ans). La situation est relativement stable depuis 2010 (- 0,1 point) avec une légère amélioration pour les femmes (- 0,4 point) et une très légère dégradation (+ 0,1 point) pour les hommes. Pour les 15-24 ans, la situation s'est en revanche détériorée (+ 0,8 point). En 2016, la situation générale tend à s'améliorer avec un taux de sous-emploi de 6,2 %[66] au 4e trimestre (6,4 % en moyenne annuelle).

Bien que le stock des contrats à durée indéterminée reste stable, 76 % des actif.ve.s occupé.e.s sont en CDI, le flux de contrats à durée déterminée a fortement augmenté au cours des dix dernières années. Les CDD très courts (un mois ou moins) sont en forte hausse et représentent 69 % des embauches hors intérim. Les personnes qui les occupent accèdent difficilement à l'emploi durable : le taux de transition vers l'emploi permanent demeure faible, de l'ordre de 20 %. Cette augmentation des CDD très courts s'accompagne d'un recours croissant à la réembauche, c'est-à-dire la succession de contrats de travail chez un même employeur.euse.s[67].

Les travaux de recherche réalisés sur le fondement de l'indice synthétique (Job Quality Index[68]) développé par l'Institut syndical européen (ETUI) confirment ces données. Ils font apparaître une dégradation de la qualité de l'emploi dans l'Union européenne, et particulièrement en France, pendant la dernière crise. Certains groupes sont plus affectés par cette évolution, en particulier les jeunes, les travailleur.euse.s âgé.e.s et les personnes les moins formées.

L'évolution des bénéficiaires de dispositifs spécifiques de politiques de l'emploi est importante (1,547 million au 3e trimestre 2016 soit 50 000 de plus qu'un an auparavant). Pour la seule catégorie des contrats aidés (1,143 million), la part des jeunes s'établissait à

65 Sous-emploi : situations de temps partiel subi et situations plus marginales de chômage technique ou partiel. Source : INSEE www.insee.fr/bdm2

66 INSEE conjoncture, *Informations rapides*, n° 41, 16 février 2017.

67 UNEDIC *Marché du travail et assurance chômage in* Le point sur..., n° 5 Janvier 2017.

68 Cet indice intègre six grandes dimensions : rémunérations, formes d'emploi atypiques (emploi de courte durée, temps partiel involontaire), temps de travail et conciliation vie professionnelle/vie personnelle, conditions de travail et la sécurité au travail, développement des compétences et déroulement de carrières, représentation collective et dialogue social. Christine Erhel, Mathilde Guergoat-Larivière, Janine Leschke, Andrew Watt Trends in *Job Quality during the Great Recession : a Comparative Approach for the EU*. Centre d'Études de l'Emploi, ETUI décembre 2012 Mathilde Guergoat-Larivière et Olivier Marchand, « *Définition et mesure de la qualité de l'emploi : une illustration au prisme des comparaisons européennes* », Économie et statistiques n° 454 - 2012.

50,6 % des embauches, sous ce type de contrats, dans le secteur marchand et à 35 % dans le secteur non marchand[69].

B - Emploi et qualification

Les statistiques générales disponibles ne permettent aujourd'hui de documenter la relation entre la qualification et le taux d'emploi qu'à partir du niveau de diplôme obtenu. Elles font apparaître un lien étroit entre le niveau de diplôme et le fait d'occuper un emploi. Globalement, le risque de chômage ou la probabilité d'être inactif.ve décroissent avec le niveau de diplôme[70].

Tableau 1 Taux d'emploi selon le plus haut niveau de diplôme obtenu, 2015, population de 25 à 49 ans

	Ensemble diplômes	Aucun diplôme	Brevet collège	CAP, BEP	Bac ou BP	Bac +2	Diplôme supérieur
Ensemble	79,9	57,8	69,2	77,9	81,6	87,8	87,3
Femmes	75,7	46,7	61,0	71,1	76,9	85,6	85,4
Hommes	84,2	67,7	77,3	83,1	86,5	90,7	89,6

Source : Insee, enquête emploi.

L'absence totale de diplôme est très pénalisante au regard de l'insertion professionnelle. Le taux d'emploi des non diplômé.e.s a perdu 25 points depuis 1982. Cette dégradation doit être relativisée car les personnes sans diplôme, appartenant à cette tranche d'âge, sont beaucoup moins nombreuses qu'il y a 30 ans[71]. Il reste que, chaque année, près de 100 000 jeunes sortent du système de formation initiale sans qualification et 10 % des 16-29 ans ne maîtrisent pas les compétences de base[72]. Dans un contexte d'accroissement du niveau moyen de qualification, les personnes sans diplôme ou faiblement diplômées, encore très nombreuses, connaissent des difficultés accrues sur le marché du travail.

Les diplômes supérieurs au baccalauréat sont une forte garantie d'insertion professionnelle même si cet avantage s'est un peu érodé depuis 2008. Les taux d'emploi des femmes sont inférieurs à ceux des hommes pour chaque niveau de diplôme mais les deux

69 Ces dispositifs regroupent les contrats aidés (CUI-CAE-emplois d'avenir), les contrats en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et d'autres types d'emplois aidés (contrat de génération, exonérations pour embauche de jeunes en CDI…). DARES indicateurs, « Les dispositifs spécifiques d'emplois aidés et de formation au 3e trimestre 2016 », n° 078, décembre 2016.

70 Le diplôme ne reflète pas précisément le niveau de qualification car une partie de la population, sortie de la formation initiale sans diplôme ou avec un niveau de qualification très faible, s'est formée par la suite par la formation continue ou l'expérience.

71 En 1982, 56 % des actifs n'avaient aucun diplôme ou au mieux l'équivalent d'un brevet des collèges. En 2013, ils étaient 20 % dans cette situation (source INSEE : données harmonisées des recensements de la population 1968-2013).

72 Selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), un tiers des adultes français (16-65 ans), soit 5 points de plus que la moyenne de l'OCDE, ne disposent encore que de faibles compétences de base (informations écrites et/ou chiffrées).

taux se rapprochent à mesure que le niveau de diplôme s'élève. La différence est de l'ordre de 4 points pour les diplômes supérieurs ; elle est de 21 points pour les non diplômé.e.s.

IV - PRÉCONISATIONS

La France connaît encore un déficit de compétences de base73 qui explique, pour partie, son taux d'emploi médiocre et la difficile insertion dans l'emploi de certaines catégories de jeunes et de chômeur.euse.s. La question du développement des compétences tout au long du parcours professionnel est également posée face à l'enjeu que représentent les mutations contemporaines du travail.

Le CESE considère que les pouvoirs publics doivent poursuivre et amplifier des politiques favorables au développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'environnement. L'engagement dans la transition écologique doit être confirmé et amplifié pour être effectivement créateur d'emplois[74]. L'accompagnement du développement de l'économie numérique doit constituer une priorité notamment au vu d'un nécessaire enrichissement des compétences et des qualifications et de l'adaptation de l'offre de formation. Parallèlement, l'appareil de certification doit évoluer et se renforcer pour répondre à ces enjeux professionnels. La structuration et le développement de la certification de branche apparaît très opportune à cet égard[75]. Dans ce contexte, aucune possibilité d'expérimentation ne doit être négligée lorsqu'il s'agit de favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi dans des activités utiles et financièrement viables[76].

- **Recommandation 1**

Dans un contexte de profondes mutations du tissu économique, le CESE considère qu'il faut prioritairement agir en investissant dans la formation et la qualification. Les systèmes de formation initiale et continue doivent être mobilisés à cet effet.

Le CESE recommande l'adoption d'un indicateur spécifique de la qualification des actif.ve.s qui permettra de reconnaître et mesurer l'élévation des qualifications par la formation professionnelle et l'expérience.

- **Recommandation 2**

Le CESE considère que l'indicateur du taux d'emploi doit être complété par une approche qualitative de l'emploi. L'Institut syndical européen, l'OCDE au niveau international, se sont efforcés récemment d'élaborer en ce sens des indicateurs composites.

Le CESE invite les pouvoirs publics à adopter un indicateur de ce type et en promouvoir l'usage au niveau européen, en complément de l'indicateur de taux d'emploi actuellement utilisé dans le cadre de la stratégie UE 2020.

73 La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2003 définit « un socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Le COPANEF a créé le CléA, socle de connaissances et de compétences professionnelles.

74 Avis adopté par le CESE le 26 mai 2015, L'emploi dans la transition écologique présenté par Bruno Genty et Marie-Béatrice Levaux au nom de la section du travail et de l'emploi.

75 Avis adopté par le CESE adopté le 13 septembre 2016, Les certificats de qualification professionnelle présentés par Dominique Gillier au nom de la section du travail et de l'emploi.

76 Avis adopté par le CESE adopté le 10 novembre 2015, Expérimentations « Territoires zéro chômage de longue durée » : condition de réussite présenté par Patrick Lenancker au nom de la section du travail et de l'emploi.

Avis

Indicateur n° 2
EFFORT DE RECHERCHE

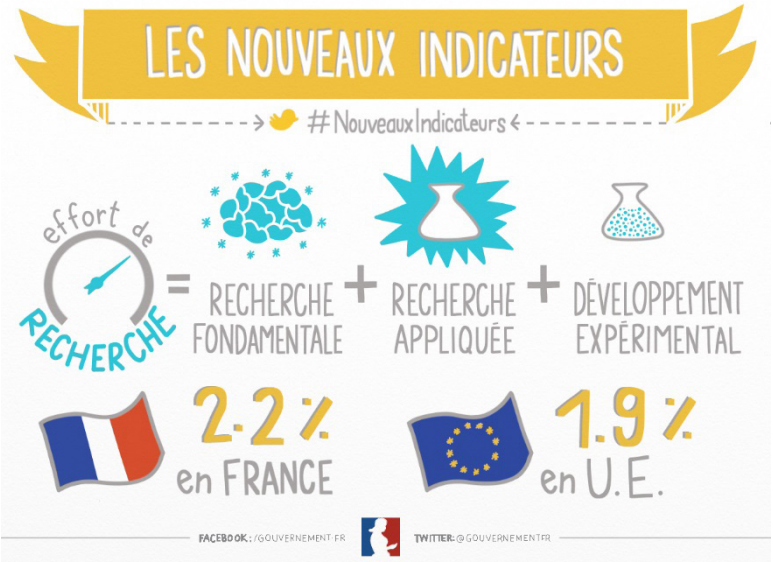

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
Rapporteure : Mme Sylviane LEJEUNE

I - DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur de l'effort de recherche représente la part dans le PIB des dépenses de recherche engagées sur le territoire, par les acteurs publics ou privés, dans le domaine de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la recherche-développement.

Cet effort est mesuré par l'agrégat de la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) suivi par l'INSEE et le service statistique du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) à partir d'enquêtes menées auprès des administrations publiques et d'un échantillon de 11 000 entreprises de toute taille.

Dans sa contribution au RAEF 2016, le CESE avait attiré l'attention sur l'urgence d'un sursaut et d'un engagement dans la durée relatif à l'effort de recherche. Par ailleurs, il proposait une approche plus qualitative en utilisant des sous-indicateurs susceptibles de mesurer les éléments constitutifs de l'effort national de recherche pour mieux caractériser leurs évolutions.

II - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR

A - Un effort de recherche en stagnation et toujours nettement en deçà de l'objectif européen de 3 % du PIB

En 2014, la DIRD représente 2,24 % du PIB, dont 1,45 % du PIB pour les entreprises (DIRDE) et 0,78 % du PIB pour les administrations publiques (DIRDA). Elle s'établit à 47,9 milliards d'euros, en hausse de 0,6 % en volume (+1,2 % pour la DIRDE et -0,4 % pour la DIRDA). D'après les premiers éléments disponibles pour 2015, l'effort de recherche devrait évoluer à la baisse, à 2,23 % du PIB, en dépit d'une hausse en volume de 0,9 %[77].

L'effort de recherche (DIRD/PIB) de la France n'a pas fait de progrès significatif sur une longue période (~2,2 % du PIB au début des années 1990). L'effort public (DIRDA/PIB) a même régressé, passant d'environ 1 % en 1992 à moins de 0,8 % aujourd'hui, tandis que l'effort attribué au privé a légèrement augmenté. Ces statistiques montrent que la France n'a pas investi à la hauteur de ses engagements européens. Le Conseil Européen de Lisbonne du 24 mars 2000, puis la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010, ont en effet fixé pour cible un effort de recherche équivalent à 3 % du PIB de l'UE, décliné pour la France en un objectif similaire de 3 % du PIB (1 % pour l'effort public et 2 % pour l'effort privé).

De surcroît, l'effort de recherche de la France la situe en dessous de l'OCDE (2,38 %), de l'Allemagne (2,9 %), du Japon (3,4 %), des États-Unis (2,74 %) ou encore de la Corée du Sud (4,29 %)[78]. Ainsi la France, qui occupait le 5e rang mondial en termes d'effort de recherche en 1990, se situe aujourd'hui à la 8e place.

Graphique 6 Évolution du ratio DIRD/PIB de 1990 à 2014

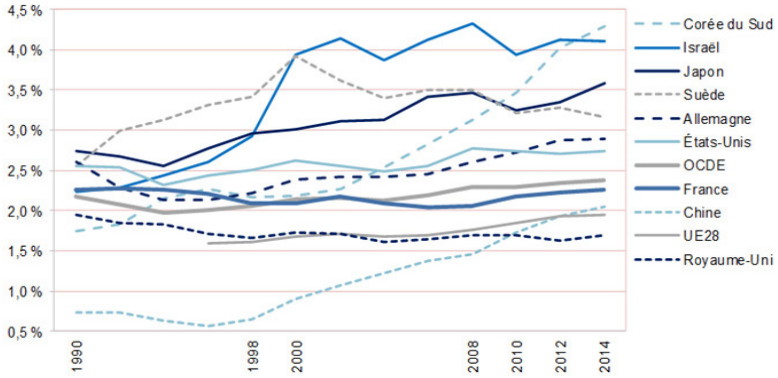

Source : OCDE-MENESR-SIES

77 MENESR, Dépenses de recherche et développement en France, résultats détaillés pour 2014 et premières estimations pour 2015, Note d'information, décembre 2016.

78 Chiffres 2014 : MENESR, Panorama de l'effort de R&D dans le monde, note flash n° 14, novembre 2016.

B - Un effort de recherche insuffisant tant dans le secteur privé que dans le secteur public

Dans son précédent rapport annuel sur l'état de la France, le CESE avait souligné l'insuffisance de l'effort de recherche de notre pays. Rappelant l'urgence à inverser cette tendance, notre assemblée avait préconisé d'intensifier cet effort, crucial pour préparer l'avenir et surmonter le risque d'un décrochage scientifique de notre pays.

Ce sursaut doit s'effectuer sur tous les fronts, pour en augmenter le volume mais aussi les conditions d'une distribution plus efficiente pour les travaux de recherche. Ceci passe par un investissement plus conséquent des entreprises dans la recherche. Il suppose également un financement public ambitieux en matière de recherche fondamentale, indispensable pour faire avancer le front des connaissances et rendre possibles les innovations de rupture. Aussi l'état des lieux du RAEF 2016 reste, à la lecture des nouveaux éléments de l'indicateur, totalement valide.

Ce constat fait l'objet de déclarations convergentes de la part de responsables et de personnalités du monde scientifique, d'associations, de représentant.e.s des salarié.e.s de la recherche publique comme de secteurs industriels, des chef.fe.s d'entreprise, mais aussi des premier.ère.s dirigeant.e.s du pays. Le principe d'un effort budgétaire accru en faveur de la recherche est d'ailleurs inscrit dans le livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2017.

Pour autant, ces intentions peinent à se concrétiser. Les dépenses d'administration sont en repli. Au sein du secteur privé, si les dépenses de R&D progressent en volume, elles restent globalement insuffisantes et marquent le pas dans près d'une branche sur deux, notamment dans la construction aéronautique et aérospatiale et l'industrie pharmaceutique.

C - Un emploi scientifique fragilisé

L'emploi dans la recherche connaît des évolutions contrastées[79]. Les activités de R&D représentent 417 200 emplois en équivalent à temps plein (ETP), dont 266 700 chercheur.e.s. Les effectifs de la recherche sont en diminution dans les entreprises (-0,8 % en 2014), en particulier dans le secteur manufacturier (-1,1 %). Les effectifs de l'administration sont en progression (+1,5 %), mais à un rythme plus faible s'agissant des emplois de chercheur.euse.s (+0,5 %).

Les filières de la recherche sont aujourd'hui confrontées à un enjeu d'attractivité. La faiblesse des recrutements entraîne une entrée plus tardive dans les carrières et une multiplication des situations de précarité (dans les EPST, on recense 20 000 personnes physiques précaires et, pour le seul CNRS, environ 13 000). En dépit des incitations publiques et d'initiatives engagées par les branches professionnelles, l'insertion des jeunes docteur.e.s dans le monde du travail demeure problématique et peut entraîner des expatriations. L'incertitude budgétaire, du fait de l'importance prise par les financements sur projets, pèse

79 MENESR, Dépenses de recherche et développement en France, résultats détaillés pour 2014 et premières estimations pour 2015, op. cit.

sur les conditions de travail des personnels dans les organismes de recherche. De même, la complexité et l'instabilité du paysage institutionnel ainsi que l'accroissement des tâches administratives se font au détriment des actions de recherche.

D - Un modèle de recherche à améliorer

Notre assemblée regrette que les mesures engagées au nom du renforcement de la recherche ne se soient pas traduites par un accroissement réel de notre effort. Ces résultats contrastés nous invitent à réinterroger les politiques menées dans ce domaine.

Ainsi, le soutien public à l'innovation constitue un des éléments clefs de la stratégie de recherche et de l'attractivité de notre territoire. Pourtant, l'effort privé en matière de R&D n'a pas connu d'augmentation sensible au cours des dernières années. Il a même diminué si l'on considère uniquement les financements en propre (c'est-à-dire hors aides publiques). Cette situation soulève la question de l'efficacité des outils disponibles, qui mobilisent des montants importants : aux aides directes (près de 2,5 milliards d'euros) s'ajoutent les aides indirectes telles que le crédit impôt recherche, dont la créance est évaluée à 5,5 milliards d'euros pour 2017[80]. Il est donc indispensable de s'assurer que ces dispositifs répondent bien à leurs objectifs. Au-delà des outils directement mobilisables, on ne peut détacher ce débat de la question générale de la capacité d'investissement des entreprises, en particulier des PME et TPE.

S'agissant de la recherche publique, les orientations du livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche vont, pour certaines d'entre elles, dans le bon sens. Des progrès restent toutefois nécessaires dans le sens d'un renforcement des moyens des laboratoires et d'un rééquilibrage entre financements récurrents et financements par projet. Dans le cadre d'une politique d'emplois pérennes et non précaires, une augmentation significative de l'emploi scientifique et une nette revalorisation des carrières sont par ailleurs indispensables pour garantir l'attractivité des métiers de la recherche et favoriser le recrutement de docteur.e.s dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Comme le mentionne le livre blanc, « *les dépenses d'enseignement supérieur comme celles de recherche constituent un véritable investissement* ». Les mesures qu'il propose pourraient permettre une augmentation de 10 points du PIB à long terme.

Au regard de ces éléments, il semble légitime de s'interroger sur l'efficacité du système actuel de la recherche.

80 Rapport général de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2017.

III - PRÉCONISATIONS

Comme le soulignait déjà le rapport du CESE 2016, les efforts de recherche relatifs aux défis sociétaux sont importants, dont au moins deux sont décisifs.

Concernant la transition écologique nous devons, entre autres, préserver la biodiversité terrestre et aquatique et mettre en œuvre les décisions de l'accord international sur le climat (COP21). Ces deux objectifs vitaux pour la planète se heurtent à des interrogations, voire des inquiétudes. Des contraintes technologiques et des contradictions économiques sociales et politiques sont au cœur d'un débat national. L'apport de l'expertise et de la rigueur scientifiques et des efforts de recherche accrus permettant la production de nouvelles connaissances sont indispensables pour surmonter ces obstacles, notamment au regard de l'urgence des enjeux planétaires.

La transformation numérique en cours (avec notamment la poursuite de l'automatisation et le développement de l'intelligence artificielle) peut nous apporter des solutions aux effets incertains quant à la nature et aux volumes des emplois. À quelles conditions pourrons-nous mettre en œuvre les opportunités sans les risques ? Comme l'a indiqué le Conseil d'orientation pour l'emploi[81], la moitié des emplois existants verront leur contenu transformé. Nous avons donc besoin de comprendre les transformations induites par une telle mutation. Elle exige une réflexion sur le devenir de nos sociétés, notamment sur le rôle et la place du travail.

Un effort de recherche et d'innovation ambitieux est une des clefs de la réussite de ces transitions, dans le champ technologique, mais aussi dans celui des sciences humaines, car la gestion de ces transitions est au cœur des rapports science-technologie-société.

Pour le CESE, la réponse à ces deux défis doit être pleinement prise en compte dans la stratégie de recherche de notre pays et se traduire sur le plan budgétaire par l'affectation de moyens conséquents et, à très court terme, à minima en adéquation avec les engagements de l'Union européenne. Compte tenu de l'importance et des enjeux potentiels que portent ces transitions, il y a nécessité d'un pilotage et d'un suivi associant ministère(s), représentant.e.s des salarié.e.s, des entreprises et de la société civile.

Des sous-indicateurs adaptés permettraient de mieux mesurer l'adéquation entre notre effort de recherche et les défis sociétaux auxquels notre pays doit répondre. Une réflexion pourrait être engagée en ce sens avec le CESE au cours des prochains mois.

Plus largement, pour notre assemblée, il est nécessaire de s'assurer que les orientations arrêtées et les politiques menées se traduisent effectivement par un renforcement de l'effort de recherche, dont la nécessité pour l'avenir de notre pays est aujourd'hui reconnue par toutes et tous.

Ainsi, notre assemblée estime indispensable de replacer la question de la recherche au centre du débat public, notamment celle de la répartition des ressources entre recherche publique et privée. Conformément à l'avis du CESE *Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques* (septembre 2015), elle recommande une démarche d'évaluation qui associe l'ensemble des parties prenantes y compris pour établir le processus évaluatif (objet, critères, modalités, restitution).

81 Conseil d'orientation pour l'emploi, *Automatisation, numérisation et emploi*, janvier 2017.

Avis

Indicateur n° 3
ENDETTEMENT

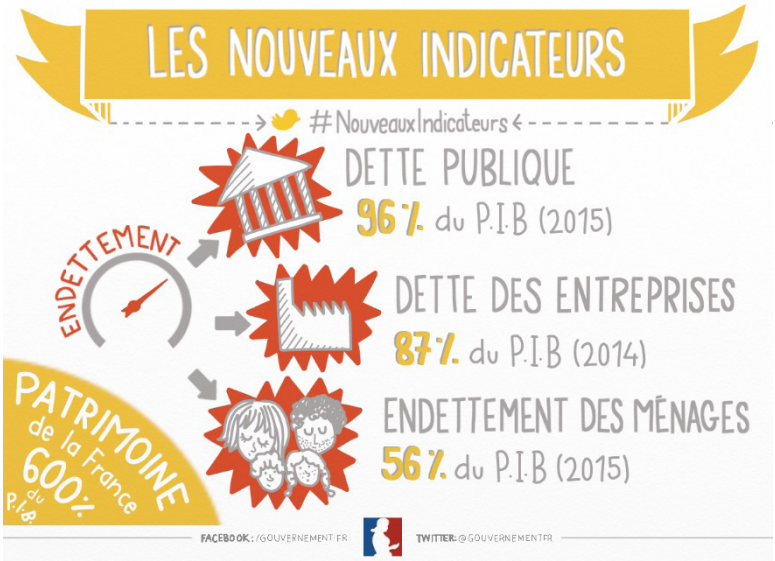

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Rapporteurs : MM. Guillaume DUVAL et Pierre LAFONT

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

L'endettement des différents secteurs de l'économie est rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- **la dette publique brute** couvre les passifs de l'État, des organismes d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale. La dette de l'État représente environ 80 % de cet endettement. La dette publique est appréciée selon les normes européennes : il s'agit d'une dette brute dont on ne soustrait pas les actifs financiers détenus par les administrations publiques ;
- **la dette des entreprises** est celle des sociétés non financières vis-à-vis des autres secteurs institutionnels. Elle est consolidée pour éliminer les « doubles comptes » entre entreprises. Cette dette inclut cependant les dettes contractées par les entreprises françaises auprès d'entreprises étrangères ;

– **la dette des ménages** comprend les crédits de court et long terme accordés aux ménages par les institutions financières.

A - Précautions d'emploi

Ces indicateurs ne sont pas construits de façon identique pour les trois secteurs concernés, ce qui rend leur analyse conjointe malaisée. L'usage de la dette brute pour la dette publique, s'il est conforme aux règles européennes, a cependant moins de sens sur le plan économique que l'endettement net.

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR

Graphique 7 Évolution de l'endettement de l'administration publique, des sociétés non financières et des ménages en France (en %)

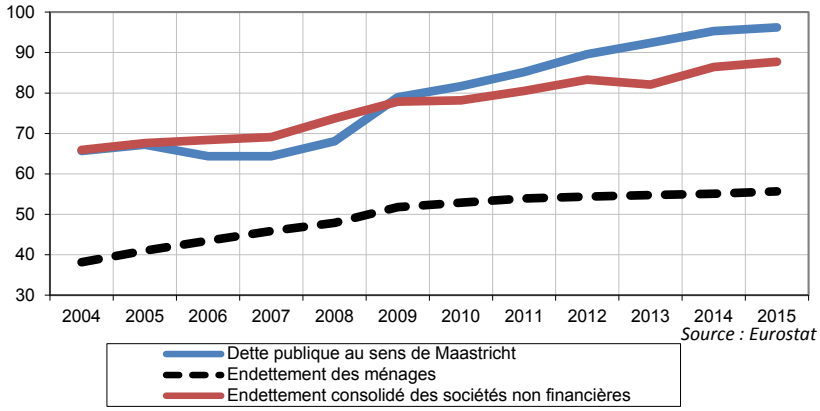

Les dix dernières années ont vu une montée quasi continue tant de l'endettement public que de l'endettement privé (ménages, sociétés non financières) rapportés au PIB.

Graphique 8 Intérêts payés en pourcentage du PIB

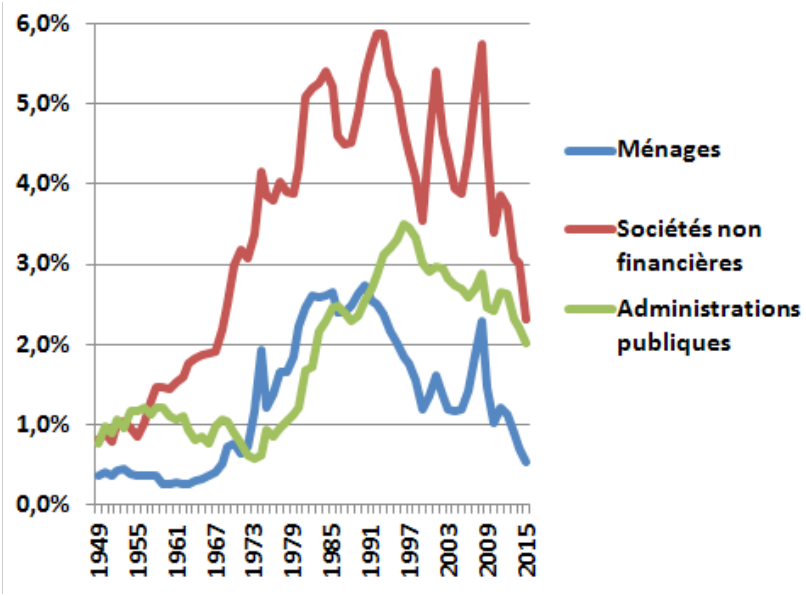

Source : Insee

Du fait de la forte baisse des taux intervenue parallèlement, cette hausse de l'endettement ne s'est cependant pas traduite pour l'instant par une hausse de la charge d'intérêt payée par les secteurs concernés, mais au contraire par une baisse importante : le cumul de ces intérêts a retrouvé ainsi en 2015 un niveau dans le PIB qui avait été constamment dépassé depuis le début des années 1970. Le haut niveau d'endettement de ces trois secteurs peut toutefois représenter un risque non négligeable pour l'avenir en cas de hausse des taux d'intérêt, mouvement qui commence à se dessiner.

A - La dette publique

Graphique 9 Évolution de la dette publique et du déficit public au sens de Maastricht (en % du PIB)

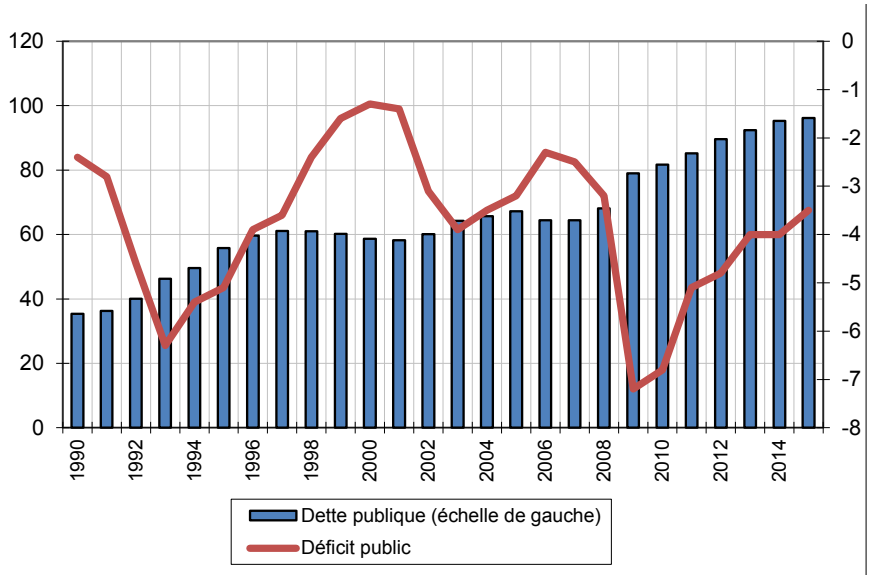

Source : INSEE

Le ratio de dette publique brute de la France est passé de 35 % du PIB en 1990, à 96 % en 2015. Rapportée au PIB, son poids n'a diminué que brièvement entre 1998 et 2001 et de 2005 à 2007. Depuis 2008, la crise a entraîné une hausse de l'endettement de plus de 30 points de PIB.

Graphique 10 Solde public hors intérêts de la dette en % du PIB

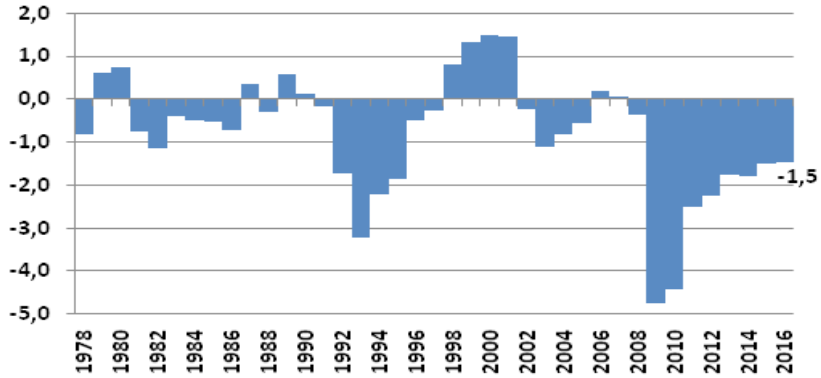

Source : Commission européenne

L'évolution de cet endettement dépend tout d'abord du solde public dit primaire (hors charges d'intérêt) : lorsque celui-ci est négatif, il entraîne une hausse correspondante de l'endettement public. Sur le dernier quart de siècle, la France n'a dégagé des excédents primaires qu'entre 1998 et 2001 et, faiblement, en 2006 et 2007.

Graphique 11 Évolution du taux de croissance du PIB et du taux d'intérêt apparent de la dette publique en %

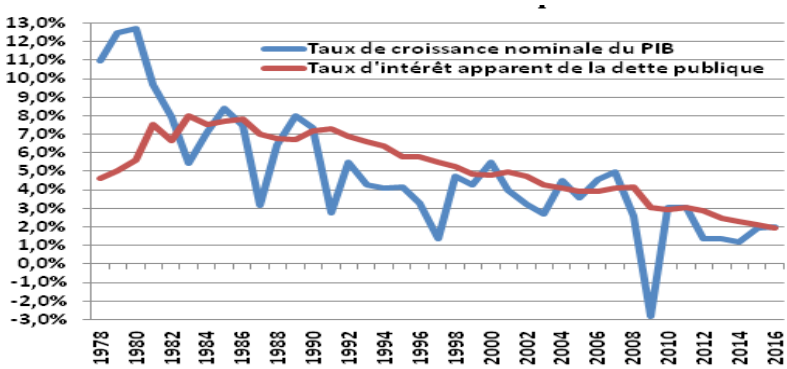

Source : Commission européenne

Le ratio d'endettement public dépend d'autre part de l'écart entre le taux d'intérêt réel apparent de la dette, c'est-à-dire le taux d'intérêt moyen pondéré des différents titres qui composent la dette publique, et du taux de croissance nominale de l'économie, c'est-à-dire son taux de croissance en volume (celui qu'on présente habituellement) auquel on ajoute le taux d'inflation. Lorsque ce taux apparent est supérieur au taux de croissance nominal, le versement d'intérêts sur la dette accumulée dans le passé entraîne mécaniquement un déficit supplémentaire supérieur à l'accroissement des richesses produites dans l'année au

sein de l'économie. Cela génère une hausse du ratio d'endettement par un effet de boule de neige, indépendamment de ce qui se produit au niveau des déficits primaires.

Dans les années 1990, cet écart, nettement positif, avait plus contribué que les déficits primaires à l'augmentation continue de l'endettement. Depuis la création de l'euro en 1999, le taux d'intérêt apparent de la dette a cependant fortement baissé en France mais le taux de croissance nominal de l'économie a suivi lui aussi la même tendance : entre 2011 et 2015, il était même redevenu sensiblement inférieur au taux d'intérêt apparent sur la dette. C'est à ce niveau en particulier que se joue l'efficacité des politiques de baisse du déficit public : si leur mise en œuvre a pour résultat de ralentir l'activité tout en amenant l'économie au bord de la déflation, elles sont contreproductives en matière de désendettement. Cela a été le cas entre 2011 et 2015 en France et en Europe.

La relation complexe entre dette, déficit, inflation et croissance

Prenons un exemple artificiel pour illustrer cette complexité : un pays démarre l'année avec 100 % de dette publique rapportée à son PIB, il affiche 0 % de déficit public après avoir réduit celui-ci fortement par rapport à l'année antérieure mais du coup son économie stagne, sa croissance est de 0 %, et il connaît une légère déflation, les prix baissent de 1 %. Il terminera l'année avec 101 % de dette publique sur PIB ((100+ 0)/(100+0-1)) : son ratio d'endettement se sera accru.

Un autre pays démarre lui aussi l'année avec 100 % de dette publique sur PIB, il fait peu d'effort pour rééquilibrer ses comptes publics et affiche 3 % de déficit budgétaire mais son économie croît de 2 % en volume et il a 2 % d'inflation. Il terminera l'année avec 99 % de dette publique sur PIB ((100+3)/(100+2+2)) : son ratio d'endettement aura décru.

C'est un contraste de ce type qu'on a observé ces dernières années entre l'Europe et les États-Unis du fait de l'engagement de politiques d'austérité budgétaire conjointement dans toute la zone euro après 2010.

On observe néanmoins sur les dernières années un net ralentissement de cette hausse de l'endettement : en 2015, ce ratio n'a augmenté que de 0,9 point par rapport à 2014. Le déficit public s'est réduit à 3,5 % du PIB, grâce à une accélération des recettes en valeur (+2,1 %, après +2,0 % en 2014) et un ralentissement des dépenses (+1,4 %, après +1,8 %). Une partie de ce ralentissement de la hausse de l'endettement est due cependant à un artifice comptable : l'encaissement de primes d'émission élevées par l'Agence France Trésor (voir encadré suivant).

Le mécanisme des primes d'émissions

En 2015 la dette publique française ne s'est accrue que de 0,9 point de PIB alors que le déficit public était de 3,5 points de PIB. Comment cela a-t-il été possible ? D'une part, parce que le PIB lui-même a augmenté en valeur nominale de 1,9 %, réduisant d'autant le poids de la dette supplémentaire rapportée à ce PIB. Et d'autre part, grâce à ce que les spécialistes appellent des « primes d'émissions obligataires ».

De quoi s'agit-il ? Pour l'instant les taux d'intérêt sont très bas : prenons à titre d'exemple 1 %. L'Agence France Trésor qui gère la dette publique française émet des titres d'une valeur nominale de 100 euros mais elle offre un taux d'intérêt de 2 %. Comme ce taux est supérieur au taux de marché, les investisseurs sont prêts à payer ces titres plus chers que leur valeur nominale : dans cet exemple factice ils seront achetés aux alentours de 200 euros, ce qui ramène le taux d'intérêt réel que touche l'investisseur à 1 % (il recevra 2 euros à la fin de l'année et aura payé 200 euros). Les 100 euros d'écart entre la valeur nominale du titre et sa valeur de marché constituent la « prime d'émission ». Grâce à ce mécanisme on aura donc financé deux cent euros de déficit en émettant seulement 100 euros de dette supplémentaire. En 2015 l'Agence France Trésor a ainsi engrangé 22,7 milliards de primes d'émissions, soit 1,1 point de PIB.

La hausse de l'endettement public au cours de la crise ne s'est pas traduite par une hausse correspondante de la charge de la dette en raison de la baisse concomitante des taux d'intérêt. Cette dette publique élevée constitue néanmoins potentiellement pour l'avenir une menace en cas de remontée des taux d'intérêt, phénomène qu'on a commencé à observer depuis la mi-2016. Selon l'OFCE, sauf accident politique possible dans le contexte actuel, un dérapage de la dette semble cependant *a priori* peu probable[82] : en 2016, le taux d'intérêt apparent de la dette et le taux de croissance nominale de l'économie se sont rapprochés ce qui permet de stabiliser le ratio d'endettement. Si la baisse des déficits se poursuivait et que la hausse des taux d'intérêts restait limitée, on entrerait plutôt dans une phase de reflux de la dette publique.

Le ratio d'endettement de la France (96 % du PIB en 2015) se situe au-dessus de la moyenne européenne (85 %) mais reste proche de celle de la zone euro (90 %). Seuls onze pays de l'Union, la plupart intégrés récemment, respectent le critère de 60 % du PIB. Sans surprise, après la crise de la zone euro, ce sont au contraire les pays du sud de l'Europe qui sont les plus endettés, en particulier la Grèce (177 %), l'Italie (132 %), le Portugal (129 %) et l'Espagne (100 %). L'Allemagne (71 %) a elle aussi un ratio d'endettement supérieur au critère de convergence de 60 % du PIB, mais après un point haut en 2012, il diminue.

82 « Quelles perspectives pour l'économie française au cours du prochain quinquennat » - OFCE – Eric Heyer et Xavier Timbeau – Policy brief 12/ 27 février 2017.

B - La dette des entreprises

L'endettement des sociétés non financières (SNF) est lui aussi en forte augmentation sur la dernière décennie, passant de 68 % du PIB en 2005, à 88 % en 2015.

Tableau 2 Principaux ratios des sociétés non financières françaises (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de marge (1)	32,4	32,7	33,5	33,1	30,9	31,6	31,2	30,2	29,9	30,4	31,4
Taux d'investissement (2)	20,9	21,5	22,6	23,3	21,5	22,1	22,7	22,7	22,6	22,8	22,9
Taux d'épargne (3)	18,5	18,4	19,4	16,8	16,7	18,9	18,2	16,4	17,0	17,3	19,7
Taux d'autofinancement (4)	88,7	85,4	85,8	72,1	77,7	85,6	80,3	72,3	75,2	76,0	86,3
Taux d'endettement (5)	67,6	68,4	69,1	73,7	77,9	78,2	80,5	83,3	82,1	86,4	87,7

Source : INSEE

(1) Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée brute
(2) Formation brute de capital fixe / Valeur ajoutée brute
(3) Épargne brute / Valeur ajoutée brute
(4) Épargne brute / Formation brute de capital fixe
(5) Endettement des sociétés non financières/PIB

Entre 2004 et 2008, les entreprises avaient bénéficié d'une activité bien orientée. Mais la récession de 2009 s'est accompagnée d'un repli marqué de leur taux de marge qui a atteint à 29,9 % en 2013, un niveau historiquement bas. La période récente a permis une restauration de ces marges suite à un certain raffermissement de l'activité, à la chute des prix du pétrole, et au pacte de responsabilité. De ce fait, leur taux d'autofinancement qui avait beaucoup baissé depuis 2008, s'est amélioré fortement en 2015. Mais entre-temps leur taux d'endettement a poursuivi une hausse quasi ininterrompue.

Cette hausse reflète le maintien de la confiance du système financier dans les entreprises françaises. Elle ne s'est pas accompagnée pour l'instant d'une augmentation correspondante de la charge d'intérêts en raison de la baisse sensible des taux, les entreprises étant le plus souvent endettées à taux variable. Il ne s'agit toutefois que de moyennes et la situation des entreprises sur ce plan varie sensiblement en fonction de leur taille (voir *infra*). De plus cette moyenne ne concerne que les sociétés non financières et non les entreprises individuelles.

Graphique 12 Dette bancaire et obligataire en pourcentage de la valeur ajoutée, par taille d'entreprise

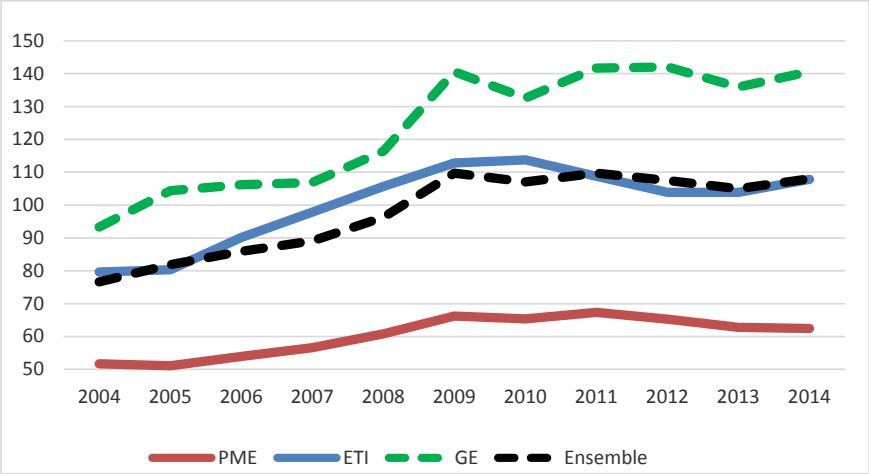

Source : Banque de France

Sur ce graphe, les taux d'endettement des entreprises sont rapportés à leur valeur ajoutée et non à l'ensemble du PIB. Quelle que soit leur taille, les entreprises ont connu une hausse sensible de leur endettement entre 2004 et 2009, suivie d'une phase de contraction pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). L'augmentation de l'endettement des SNF post 2008 a surtout été le fait des grandes entreprises. Leur ratio d'endettement est ainsi passé de 93 % de leur valeur ajoutée en 2004 à 141 % en 2014. Le taux d'endettement des PME (62 %) et des ETI (108 %) reste nettement plus faible du fait de leur moindre intensité capitalistique mais aussi de leurs difficultés plus grandes d'accès au crédit[83].

À 88 % du PIB en 2015, l'endettement consolidé des sociétés non financières françaises est supérieur à la moyenne des pays de l'Union européenne (77 %). Il est nettement plus élevé qu'en Allemagne (46 %) et au Royaume-Uni (71 %). En revanche, il est proche du ratio de l'Espagne (86 %) et nettement inférieur à ceux de l'Irlande (245 %) ou des Pays-Bas (118 %).

C - L'endettement des ménages

L'endettement des ménages a également connu une hausse marquée sur les dix dernières années, passant de 41 % du PIB en 2005, à 56 % en 2015. Cette expansion a surtout été portée par l'endettement immobilier, lié à la forte hausse des prix dans ce secteur. Il double sur la décennie pour représenter plus de 80 % de l'ensemble des encours de crédits aux particuliers. Bien qu'endettés à taux fixe, les ménages ont pu bénéficier cependant d'une forte baisse de la charge d'intérêts grâce aux mécanismes juridiques qui leur ont permis de

83 Voir avis *Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité*.

renégocier massivement leurs prêts pour profiter de l'importante diminution des taux. À partir de 2010, l'endettement des ménages a cependant crû plus modérément. Les encours de crédits à la consommation ont fléchi en particulier en 2012 et 2013, avant de retrouver un certain dynamisme en 2014 du fait notamment des crédits automobiles.

Sans surprise, les ménages qui s'endettent disposent le plus souvent d'un niveau de vie élevé : un ménage sur deux appartenant au décile des plus aisés a souscrit un crédit, contre seulement trois ménages sur dix au sein du premier décile. En revanche, les ménages pauvres ont davantage de retards de paiement qu'il s'agisse d'emprunts, de loyers ou d'impôts. Relativement stable entre 2010 et 2014, le nombre de dossiers de surendettement déposés à la Banque de France a reculé depuis : il a baissé de 6 % en 2015 et de 11 % en 2016. Ce repli est dû en partie à la loi Lagarde de 2010 qui a durci les conditions d'octroi des crédits à la consommation. Les ménages surendettés sont surtout des personnes seules (célibataires, séparé.e.s, divorcé.e.s ou veuf.ve.s), 29 % sont au chômage, 12 % n'ont pas de profession et 10 % sont sans activité.

En 2015, l'endettement des ménages français est proche de la moyenne européenne. Il est voisin de l'endettement des ménages allemands (53 % du PIB), qui ont eu néanmoins tendance à se désendetter au cours des dix dernières années. Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, les taux d'endettement sont très bas. En revanche, les pays du Nord de l'Europe (Danemark, Pays-Bas, Suède) comme ceux du Sud, hormis l'Italie, affichent des ratios nettement plus élevés qu'en France.

III - PRÉCONISATIONS

Au plan statistique, il importerait de privilégier plutôt le suivi de l'actif net des agent.e.s, en particulier des administrations publiques. Pour avoir une vision plus claire des risques attachés aux niveaux actuels d'endettement, il conviendrait de disposer d'évaluations sur les conséquences d'une remontée des taux d'intérêt à long terme pour tous les acteur.rice.s de l'économie française.

Pour le citoyen.ne.s, l'expression du déficit public en pourcentage du PIB comporte une part d'artifice, même si elle est indispensable pour établir des comparaisons internationales. Il serait utile d'exprimer parallèlement le déficit de l'État en pourcentage de ses dépenses qui sont en 2015 de 463 milliards d'euros, pour des recettes de 392 milliards d'euros. Le solde est donc négatif de 71,3 milliards d'euros, soit 15 % des dépenses en 2015.

En ce qui concerne le secteur public, il faut continuer à limiter son endettement. Mais pour ne pas être contreproductif, cet effort doit rester compatible avec un accroissement de l'activité économique et avec la capacité d'acceptabilité sociale. Il convient aussi de poursuivre et intensifier l'action contre l'évitement fiscal[84]. Les recettes tirées de cette lutte pourraient être affectées en priorité au désendettement public.

84 Voir avis *Les mécanismes d'évitement fiscal et leur impact sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale.*

Par ailleurs, la question de la soutenabilité des dettes publiques continue de se poser en Europe au-delà du seul cas grec dans un contexte où la politique menée par la Banque centrale européenne pour maintenir de bas taux d'intérêt risque de ne plus pouvoir être poursuivie. Sur ce terrain, les pouvoirs publics français devraient promouvoir la recherche de solutions communes (mutualisation, rééchelonnement, restructuration éventuelle etc.) à l'échelon européen.

Le renforcement des fonds propres et la préservation de la capacité d'autofinancement des entreprises doivent rester une priorité, ainsi que l'amélioration de l'accès des TPE-PME au financement[85]afin de répondre à leurs projets d'investissement.

Concernant les ménages, la maîtrise de la hausse des prix de l'immobilier est indispensable pour limiter les risques financiers et les inégalités qu'elle a aggravées. En outre, il est souhaitable d'évaluer l'impact des niches fiscales liées à l'immobilier et d'en réduire la portée si le soutien au secteur a pour effet de maintenir des niveaux de prix trop élevés. La maîtrise des prix immobiliers est nécessaire également pour permettre un meilleur fléchage de l'épargne abondante des ménages vers des investissements de long terme utiles. La lutte contre le surendettement des plus pauvres doit elle aussi être résolument poursuivie.

85 Voir avis *Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité*.

Avis

Indicateur n° 4
ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

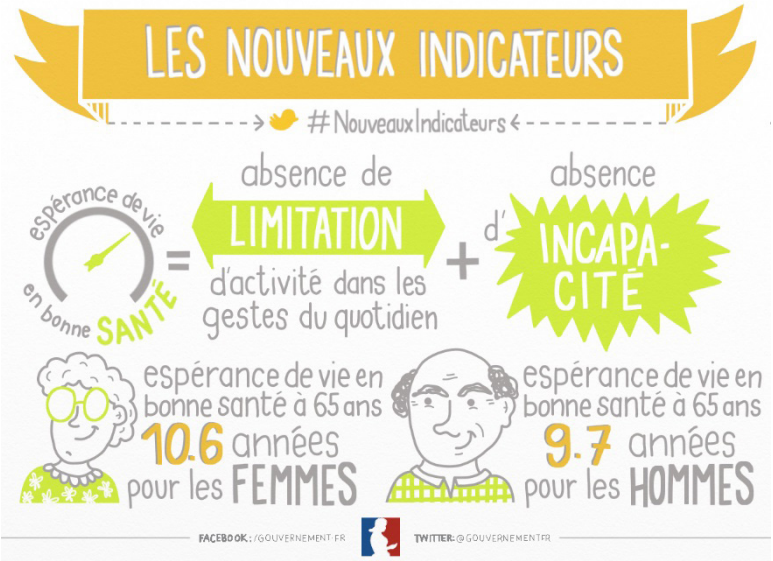

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DES AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : M. Jean-Jacques ELEDJAM

En prenant en compte la notion d'absence d'incapacité dans la vie courante, cet indicateur permet de mesurer les progrès réalisés non seulement dans la prise en charge des maladies mais aussi dans les champs sociaux, sanitaires, environnementaux, éducatifs et du travail qui contribuent à la prévention et à la promotion de la santé. Son suivi s'inscrit par conséquent dans la ligne des recommandations que formulait l'Organisation mondiale de la Santé dans la Charte d'Ottawa sur *La santé dans toutes les politiques* (Conférence internationale de l'OMS pour la promotion de la santé, 1986). Face aux enjeux majeurs du vieillissement de la population, de la progression des maladies chroniques, du chômage, de la pauvreté et de la précarité, de l'isolement social et du financement de la protection sociale, un tel indicateur est essentiel pour la construction, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle notre assemblée a plaidé pour son inscription parmi les dix nouveaux indicateurs de richesse.

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR : SA DÉFINITION, LES PRÉCAUTIONS QUE NÉCESSITE SON INTERPRÉTATION

L'espérance de vie en bonne santé est un indicateur de l'état de santé des populations qui s'appuie à la fois sur la mesure de la mortalité et sur celle de l'incapacité. Il a été proposé dans le but de constituer des séries chronologiques sur l'état de santé afin de savoir dans quelle mesure les gains d'espérance de vie sont des années de bonne santé. Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'années qu'une personne peut, à sa naissance, compter vivre en « bonne santé », état défini dans le cadre de cette enquête par l'absence de limitation d'activité dans la vie courante. Il se distingue de l'espérance de vie à la naissance qui mesure l'âge moyen de décès pour une génération.

Au niveau européen, il a été choisi, pour construire cet indicateur, de prendre en compte la limitation d'activité perçue, et non pas une maladie chronique ou la perception d'un état général de santé. L'indicateur est calculé à l'aide des données statistiques d'Eurostat relatives à la mortalité et aux déclarations de limitations d'activités perçues (enquête sur les conditions de vie UE-SILC). Concernant les limitations d'activités, la question posée est la suivante : « *Êtes-vous limité.e depuis au moins six mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ?* ». Les personnes peuvent répondre : « *Oui, sévèrement limité(e)* », « *Oui, limité(e)* », ou « *Non, pas du tout* ». L'intérêt de cet indicateur est de faire évaluer par l'individu lui-même le retentissement sur son activité quotidienne de son état de santé. De ce fait, les réponses peuvent dépendre de facteurs individuels, de la qualité de l'environnement de vie et des liens sociaux.

Eurostat fait remarquer dans sa note « *Statistiques sur les années de vie en bonne santé* » (avril 2016) que la mise en place de l'UE-SILC a été organisée au niveau national ce qui complexifie les comparaisons européennes. Même si les traductions sont réalisées sur la base d'un protocole scientifique, les différences dans la formulation des questions peuvent avoir une incidence sur les résultats.

L'enquête ne couvre pas les personnes accueillies dans des institutions (résidant par exemple dans des établissements de soins de santé ou des services sociaux, personnes en maison de retraite ou personnes privées de liberté), il est donc probable que, dans une certaine mesure, cette source de données sous-estime la part de la population limitée dans ses activités. À noter enfin qu'Eurostat ne prend pas en compte les départements, régions et collectivités d'Outre-mer, tandis que l'INSEE présente des données pour la France entière.

II - L'ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR D'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

A - Évolution de l'indicateur en France

Le suivi de l'évolution de cet indicateur est intéressant sur moyenne et longue périodes en le corrélant à l'espérance de vie. Sur le long terme, l'espérance de vie en bonne santé est en hausse. Un ralentissement est observé sur la période 2013-2015. Ainsi, en 2015,

l'espérance de vie en bonne santé atteint 62,2 ans pour les hommes et 64,4 ans pour les femmes (INSEE, France entière).

Le CESE observe que la France se caractérise par des inégalités sociales relativement importantes. Les études de l'Institut national d'études démographiques (INED) sur l'espérance de vie en bonne santé selon la catégorie socio-professionnelle ont montré que ces inégalités se faisaient au détriment, en particulier, des employé.e.s et des ouvrier.ère.s (*La « double peine » des ouvrier.ère.s* : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte, INED, Population et sociétés, n° 441, janvier 2008)[86]. Les inégalités sont aussi relativement importantes entre femmes et hommes, avec une espérance de vie en bonne santé plus élevée pour les femmes. L'indicateur a longtemps augmenté plus rapidement chez les hommes.

B - La France occupe en Europe une position moyenne pour l'espérance de vie en bonne santé

Alors que la France est en très bonne position sur l'espérance de vie, elle est en position moyenne pour ce qui est des incapacités. Les écarts entre pays sont importants et la France se situe un peu au-dessus de la moyenne (au 10e rang sur 28 pays européens). C'est un résultat proche de celui des pays voisins (entre le Royaume-Uni et l'Allemagne), mais un peu inférieur aux pays nordiques.

Graphique 13 Espérance de vie en bonne santé en Europe

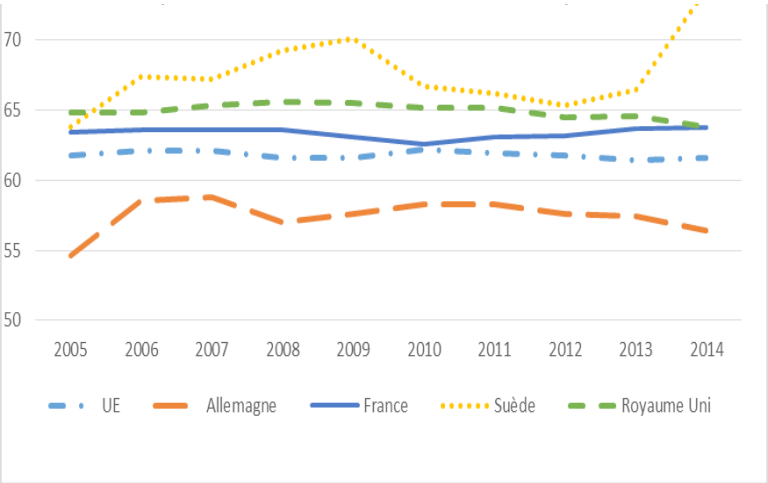

Source : Eurostat

86 Notons également les travaux du CESE sur *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner* (rapporteure : Jacqueline Farache), mai 2016.

En 2010, dans l'Union Européenne, l'espérance de vie en bonne santé était de 61,8 ans pour les hommes et de 62,6 pour les femmes. En 2014, dernière année disponible en comparaison européenne, le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance était estimé à 61,4 ans pour les hommes (soit - 4 mois par rapport à 2010) et 61,8 ans pour les femmes (- 8 mois), ce qui représentait respectivement [87]environ 79 % et 74 % de l'espérance de vie totale.

Au niveau européen, l'écart entre l'espérance de vie et les années de vie en bonne santé a tendance à diminuer. L'accroissement du nombre d'années de vie en bonne santé est l'un des principaux objectifs de la stratégie UE 2020 parce qu'il traduit une amélioration des conditions de vie des personnes, de la prise en charge sanitaire globale, parce qu'il constitue un facteur économique en permettant aux travailleur.euse.s de rester en activité et parce qu'il permet de mesurer l'impact des politiques publiques et d'avoir une vision prospective de leur évolution.

C - Les indicateurs et analyses complémentaires pour la compréhension du sujet

Pour le CESE, l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé a pour avantage de renvoyer à l'ensemble des déterminants (économiques, sociaux, environnementaux…) qui influencent l'état de santé des personnes. Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus sur les précautions qu'implique son interprétation, il doit être enrichi par des études complémentaires et d'autres informations sur la santé des populations, notamment la prévalence des maladies chroniques et professionnelles, l'âge de l'entrée en dépendance, ainsi que le niveau des incapacités.

L'évolution de cet indicateur en France et les inégalités qu'il révèle justifieraient que soient étudiées plus précisément les tendances en cours dans différents groupes de populations (âges, genre, catégories socio-professionnelles, état de santé, environnement social,…) ou encore de s'interroger sur les éventuelles disparités entre les territoires (départements, régions et collectivités du territoire métropolitain et d'Outre-mer).

87 Source : Eurostat, 2005-2014, CESE (Nota bene : l'augmentation importante observée en 2014 en Suède provient d'une « rupture de série » qui peut être liée à un changement dans la méthode d'élaboration de la statistique : changement dans la formulation de la question, modification des tranches d'âge…).

III - PRÉCONISATIONS

L'évolution de l'espérance de vie en bonne santé est un marqueur de l'efficacité des politiques publiques en matière de santé, qui traduit le résultat des efforts d'accès aux soins, de prévention et de promotion de la santé. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour conduire des politiques transversales dans les différents secteurs déterminants pour la santé des populations.

Même si la robustesse de la formulation des questions pour construire cet indicateur est discutée par certains pays, il ne devrait pas être modifié pour éviter une rupture de série qui nuirait au suivi à long terme de l'indicateur.

Le CESE formule, dans ce contexte, les recommandations suivantes :

Préconisation n° 1 : En raison de l'importance de cet indicateur, son interprétation devrait être éclairée par des études spécifiques et des méta-analyses[88] notamment sur la prévalence des maladies chroniques, quelle que soit leur origine, ainsi que sur les inégalités sociales, financières et territoriales de santé[89].

Préconisation n° 2 : Il faut, pour le CESE, prendre en compte l'aspect multifactoriel de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé pour impulser, sur la base de cet indicateur, une politique interministérielle de prévention et de protection générale de la santé de la population. Cette préconisation confirme l'intégration dans les politiques publiques françaises des recommandations de l'OMS, *Health in all policies*, qui prévoient l'évaluation de l'impact sur la santé de toutes les politiques. Un bilan d'évaluation de l'impact des politiques publiques sur la santé devrait être programmé tous les deux ans. Le CESE, dans le cadre de sa mission d'évaluation des politiques publiques, pourrait être chargé de l'analyse qualitative de ce bilan et des recommandations qui doivent en découler.

88 Analyses des données agrégées de plusieurs études ou enquêtes.
89 La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 permet l'accès à ces données.

Indicateur n° 5
SATISFACTION DANS LA VIE

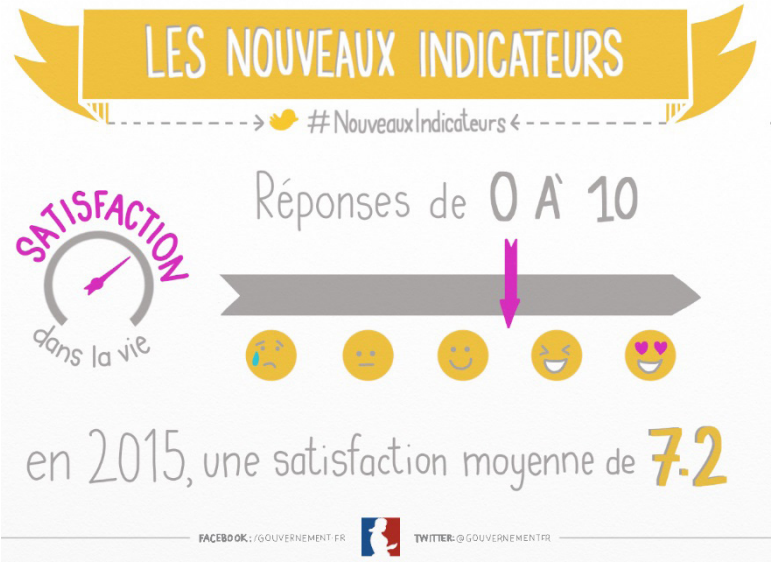

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Rapporteurs : MM. Guillaume DUVAL et Pierre LAFONT

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

Indicateur = Note de satisfaction sur une échelle de 0 à 10

A - Définition

L'indicateur de satisfaction est construit à partir des réponses apportées par les ménages à la question : « *Sur une échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement* ».

Il provient d'une enquête annuelle européenne d'Eurostat sur les conditions de vie (EU-SILC), déclinée au niveau français par l'Insee. Cette enquête permet d'affiner l'analyse en intégrant d'autres dimensions comme la situation financière des ménages interrogés ou leurs relations personnelles.

L'enquête de l'Insee sur les ressources et conditions de vie (SRCV) fournit des résultats provisoires pour 2015 sur la satisfaction dans la vie en France métropolitaine par classes d'âge. En revanche, les données européennes ne sont disponibles que pour la seule année

2013. Le prochain module européen ne sera reconduit qu'en 2018. À partir de 2020, l'enquête européenne sur le bien-être sera réalisée sur une base annuelle.

B - Précautions d'emploi

L'indicateur de satisfaction, par nature subjectif, se différencie des autres indicateurs basés sur des éléments matériels ou monétaires. C'est pourquoi une augmentation de l'aisance matérielle n'implique pas forcément une hausse correspondante de la satisfaction.

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR

A - Évolution sur longue période

Selon l'Insee, sur les cinq dernières années disponibles, la note de satisfaction dans la vie en général a peu évolué. Elle a progressé entre 2010 et 2012, passant de 7,3 à 7,5, avant de rétrograder nettement en 2013 pour des raisons méthodologiques liées à la façon de mener l'enquête. Par la suite, la satisfaction repart à la hausse, pour atteindre 7,2 en 2015, soit un peu en dessous de son niveau de 2010. Au total, les évolutions sont donc relativement limitées.

Sur la période, le profil d'évolution est proche pour l'ensemble des classes d'âge mais la satisfaction diminue nettement au fur et à mesure de l'avancement en âge. En 2015, les jeunes se déclarent plus satisfaits que l'ensemble des autres classes d'âge (avec une note moyenne de satisfaction de 7,9). La satisfaction est moindre pour les classes d'âge suivantes. Elle est en particulier plus faible chez les 45-54 ans que chez les 55-75 ans. Elle demeure cependant à un très bas niveau pour les plus de 76 ans (6,7), de sorte qu'au cours des cinq dernières années, l'écart de satisfaction entre les plus jeunes et les plus âgé.e.s s'est accentué.

Graphique 14 Satisfaction dans la vie en France métropolitaine selon les classes d'âge (note moyenne)

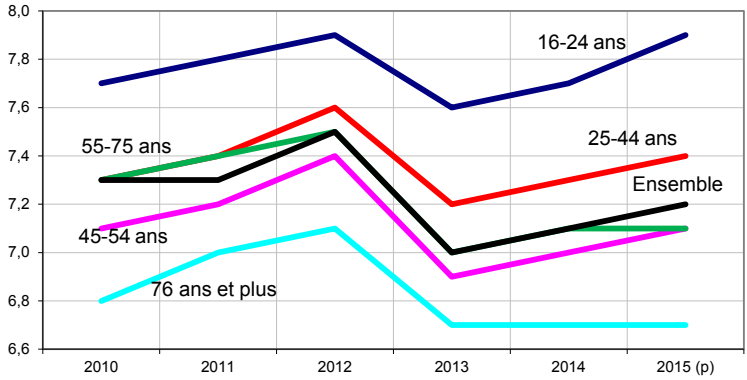

Source : Insee/Enquête SRCV

La construction de l'indicateur permet d'isoler plusieurs sous-facteurs de satisfaction/insatisfaction. La qualité des relations personnelles arrive au premier rang des motifs de satisfaction des Français.e.s, avec des divergences par âge peu marquées. De fait, selon l'Insee, les personnes très satisfaites de leurs relations avec leur famille ou avec leurs ami.e.s, par le biais de rencontres ou de communications à distance (par téléphone, SMS, internet, courrier), affichent une plus grande satisfaction. La fréquence même des contacts, ainsi que le fait de bénéficier ou non d'aides financières ou morales, constituent des éléments essentiels de la qualité des liens sociaux. Au-delà du premier cercle des ami.e.s et de la famille, l'engagement associatif représente également un puissant vecteur d'intégration. En revanche, les inégalités de satisfaction sont fortes en matière de santé : les personnes s'estimant en très bonne santé attribuent une note moyenne de satisfaction de 7,9 deux fois plus élevée que celles s'estimant en mauvaise santé. Le niveau de vie joue un rôle un peu plus faible pour différencier les niveaux de satisfaction dans la vie. Le fait de rencontrer de nombreuses difficultés matérielles est en revanche plus handicapant, tandis que le sexe n'apparaît pas comme un critère de différenciation discriminant.

Graphique 15 Note moyenne de satisfaction par dimension en 2014

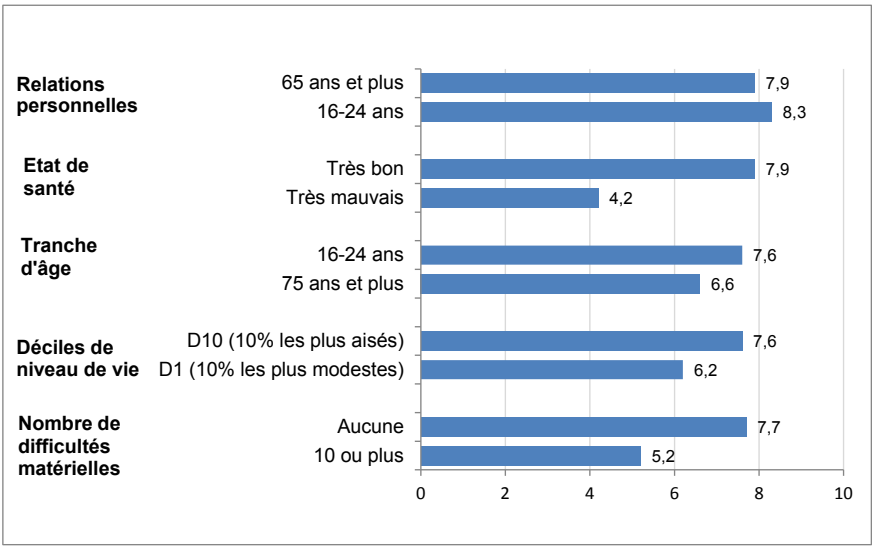

Source : Insee

B - Comparaisons internationales

En 2013, on observe de fortes divergences concernant la satisfaction moyenne dans la vie en général entre les États membres de l'Union européenne. Elles traduisent pour partie des disparités de niveau de vie. La satisfaction dans la vie est plus élevée en effet dans les pays du Nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Suède), où les niveaux de revenus sont plus importants, avec une note moyenne de 8,0. Par contre, elle est nettement plus faible dans les pays du sud de l'Europe et dans certains pays de l'Europe centrale. Les résident.e .s de la Bulgarie (4,8) sont de loin les moins satisfait.e.s, suivi.e.s par ceux.celles de la Grèce, de Chypre, de la Hongrie et du Portugal. La France se trouve dans une situation intermédiaire, avec une note de satisfaction dans la vie équivalente à celle de la moyenne des pays de l'Union européenne.

Graphique 16 Notes moyennes de satisfaction en France et dans l'Union européenne en 2013

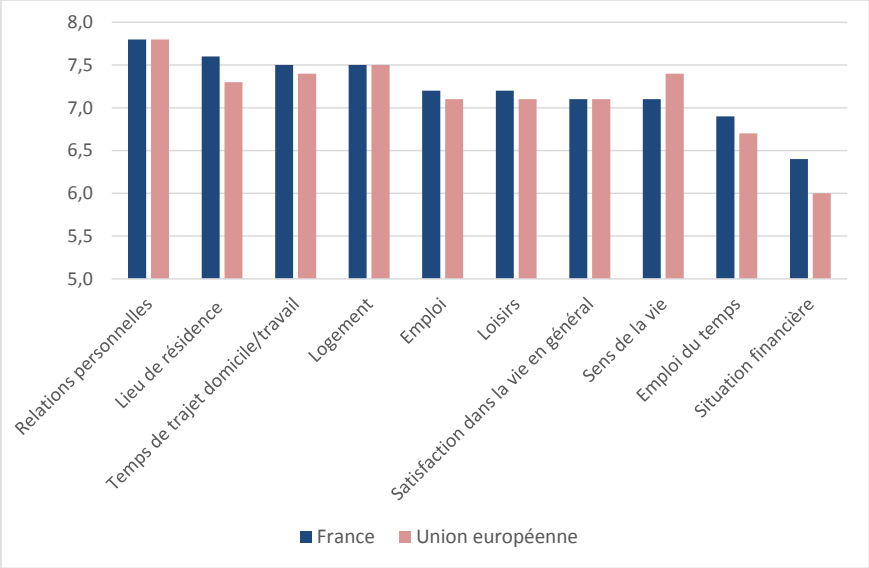

Source : Eurostat

Au-delà de la seule satisfaction dans la vie en général, l'enquête d'Eurostat de 2013 passe en revue les différents facteurs susceptibles d'avoir un impact sur le bien-être ressenti. Comme en France, le jugement sur les relations personnelles arrive le plus souvent en tête des motifs de satisfaction. Le lieu de travail, le temps de trajet domicile/travail et le logement apparaissent également bien placés sur l'échelle de satisfaction, un cran au-dessus de l'emploi ou des loisirs. En revanche, dans quasiment tous les pays, les jugements sur la situation financière obtiennent les notes les plus basses, notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Europe du Sud. C'est également vrai en France et en Allemagne, où les opinions sont néanmoins plus favorables que dans beaucoup d'autres pays. En France

la satisfaction au sujet de son lieu de résidence ou de son emploi du temps est elle aussi supérieure à la moyenne européenne. En revanche les Français.e.s sont moins satisfait.e.s que la moyenne des Européen.ne.s au sujet du sens de leur vie.

C - Indicateurs complémentaires

Les enquêtes Eurobaromètre de la Commission européenne (distinctes de celles d'Eurostat) menées deux fois par an auprès des habitant.e.s des pays membres de l'UE et des pays candidats comportent elles aussi un volet sur la satisfaction personnelle appréciée à partir de la question suivante : « *D'une façon générale, êtes-vous très satisfait.e, plutôt satisfait.e, plutôt pas satisfait.e, ou pas du tout satisfait.e, de la vie que vous menez ?* ». Les résultats permettent d'apprécier les évolutions sur une période longue mais aussi de façon plus récente que 2013.

Graphique 17 Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de la vie qu'elles mènent (très satisfaites et plutôt satisfaites)

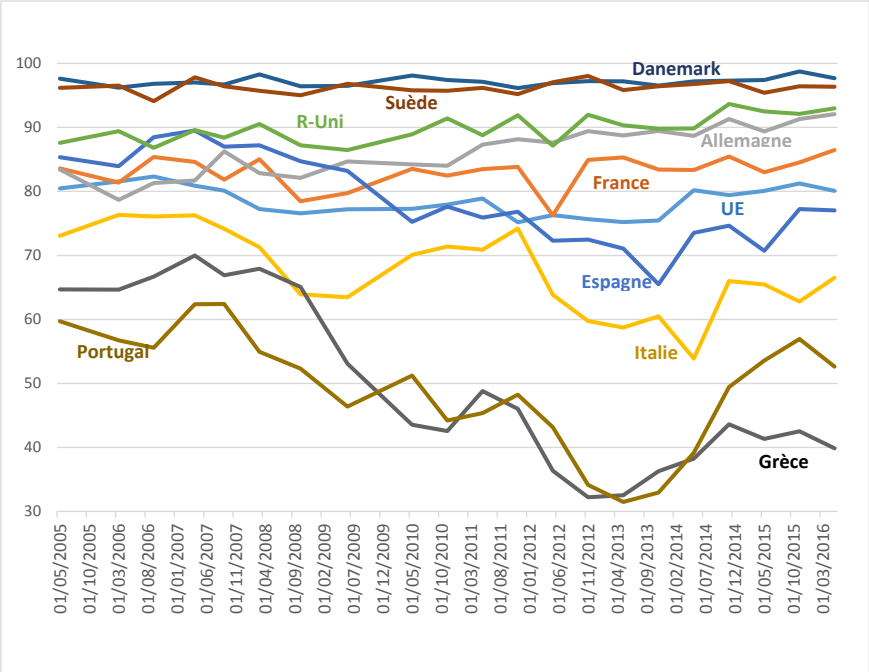

Source : Commission européenne/Eurobaromètre

À la mi-2016, les Européen.ne.s se disent à 80 % satisfaits de la vie qu'ils.elles mènent, sans grande évolution d'une année sur l'autre. La France se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne avec un score stable de 87 %, la crise ayant eu peu d'impact sur la satisfaction des Français.es. Elle se différencie cependant des autres pays par une part

relativement restreinte de très satisfait.e.s (22,9 %). Les pays du Nord de l'Europe, dotés d'un niveau de vie élevé et bénéficiant de systèmes distributifs généreux, se distinguent là aussi par leur optimisme. Ils affichent des scores de très satisfait.e.s et de plutôt satisfait.e.s supérieurs à 90 %, comme au Danemark, aux Pays-Bas, en Finlande, en Irlande, en Suède, au Royaume-Uni ou en Allemagne.

À l'autre extrémité, les pays du Sud de l'Europe montrent un faible niveau de satisfaction. La plupart, très touchés par la crise de la zone euro, ont vu la satisfaction personnelle de leurs habitant.e.s chuter entre 2007 et 2013 du fait de l'aggravation du chômage et de la baisse des salaires. La reprise progressive de la croissance y a néanmoins coïncidé avec un regain d'optimisme mais celui-ci est loin encore d'avoir permis de retrouver les niveaux de satisfaction d'avant crise. La Grèce et le Portugal ferment ainsi la marche et affichent des taux de satisfaction plutôt bas (respectivement 39 % et 53 %), précédés par l'Italie (67 %) et l'Espagne (77 %).

III - PRÉCONISATIONS

A - Restaurer la confiance collective

Force est de constater un paradoxe français : avec 7,2 d'indice moyen de satisfaction dans la vie, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne. Pourtant, France Stratégie[90] relève que « *la perception des antagonismes sociaux y est très aiguë et les Français.e.s ont un fort sentiment de déclassement* ». Les Français.e.s sont aussi parmi les plus pessimistes au monde concernant l'avenir collectif de leur pays. Selon le Pew Global research center, ils étaient ainsi 86 % à considérer en 2014 que la prochaine génération s'en sortira plus mal que l'actuelle, le pourcentage le plus élevé des 44 pays développés ou émergents où cette étude a été menée[91]. Ce décalage entre la réalité individuelle et les anticipations collectives, qui handicape l'action publique, est au cœur des dysfonctionnements de notre démocratie. La réconciliation de la perception citoyenne des Français.es avec la réalité de leur existence devient une urgence républicaine. Retisser ce lien de confiance entre les Français.e.s et le fonctionnement collectif de leur nation est à la source du nécessaire regain démocratique de notre vie politique et sociale. Favoriser l'engagement associatif et syndical peut y contribuer activement.

90 Voir http://www.strategie.gouv.fr/publications/lignes-de-faille-une-societe-a-reunifier
91 Voir http://www.pewglobal.org/2014/10/09/emerging-and-developing-economies-much-more-optimistic-than-rich-countries-about-the-future/

B - Limiter l'impact des situations de dépendances

La sensibilité très forte de l'indice de satisfaction à l'âge et à l'état de santé doit alerter d'une part sur l'accès aux soins pour l'ensemble de la population, d'autre part sur les situations où ces deux facteurs se rejoignent, c'est-à-dire les situations de perte d'autonomie. Le nombre de personnes de plus de 60 ans en situation de dépendance (1,24 millions de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie, APA) pourrait augmenter de 500 000 d'ici 2030. Il doublerait d'ici 2060, touchant surtout les plus de 85 ans. Il est probable qu'on ne parvienne jamais à ramener l'indice de satisfaction dans la vie des personnes âgées dépendantes au niveau de celui des jeunes mais l'action publique doit faire davantage pour diminuer cet écart au niveau des conditions de prise en charge, tant en institution collective qu'à domicile.

Avis

Indicateur n° 6
INÉGALITÉS DE REVENUS

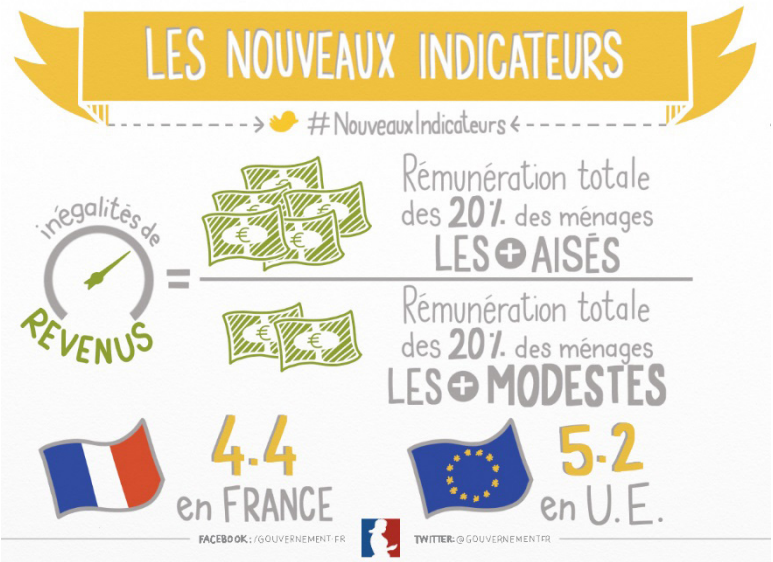

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Rapporteurs : MM. Guillaume DUVAL et Pierre LAFONT

I - BRÈVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

A - Définition

Cet indicateur rapporte les revenus totaux disponibles des 20 % des ménages les plus aisés à ceux des 20 % des ménages les plus modestes. Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage, les revenus du capital et financiers (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes d'épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités après redistribution.

D'autres indicateurs d'inégalités monétaires sont aussi utilisés dans le débat public. Des analyses par centiles (notamment, la situation des 1 % des ménages les plus riches) peuvent fournir un éclairage supplémentaire mais ces revenus varient souvent fortement d'une année à l'autre. De son côté, le coefficient de Gini mesure l'écart de revenu entre les

individus entre une situation parfaitement égalitaire, il vaut alors 0, et 1 lorsque qu'une personne reçoit tout le revenu et les autres rien. Le CESE avait recommandé un ratio souvent utilisé, le ratio D9/D1 c'est-à-dire le rapport entre le revenu le plus bas de la tranche des 10 % de personnes aux revenus les plus élevés et le revenu le plus haut des 10 % de personnes aux revenus les plus faibles. Enfin on peut aussi mesurer les inégalités de revenus dits primaires, avant redistribution.

B - Précautions d'emploi

Les informations utilisées pour calculer les niveaux de vie ne couvrent pas tous les ménages. Notamment, elles ne prennent pas en compte les personnes résidant dans les maisons de retraite, les couvents, les prisons et les personnes sans domicile fixe. Par ailleurs, la connaissance de certains revenus, tirés des paradis fiscaux, d'activités illégales ou du travail au noir, est par nature très incomplète.

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR

A - Évolution sur longue période

Graphique 18 Indicateurs d'inégalités de revenus

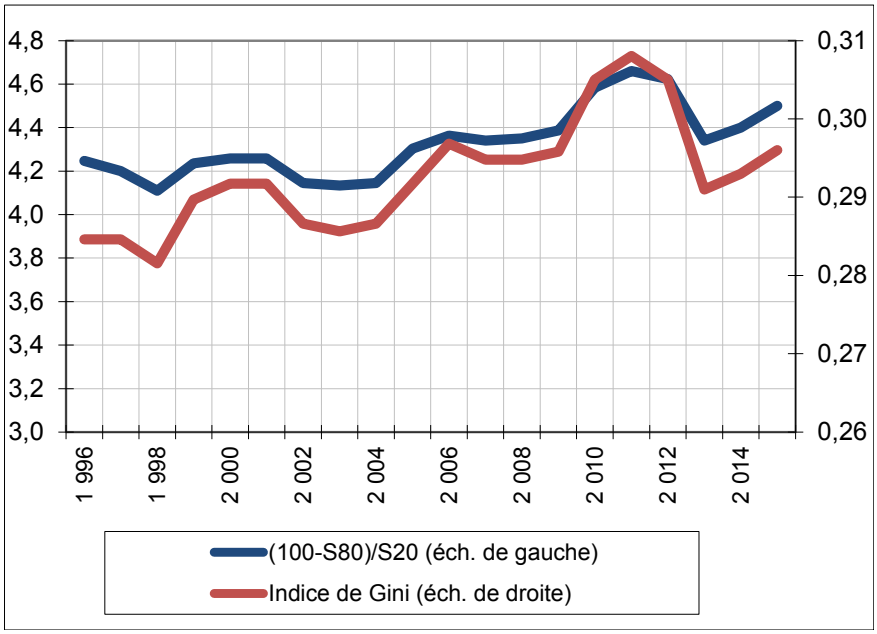

Source : Insee

Les inégalités de revenus (après redistribution) ont eu tendance à augmenter de façon quasi continue depuis la fin des années 1990 jusqu'avant la crise, quel que soit l'indicateur retenu. À partir de 2009, la crise s'est accompagnée d'un bond des inégalités du fait que les revenus des catégories les plus modestes ont été les plus affectés à cause de la forte progression du chômage. En 2012 et surtout en 2013, on constate en revanche une forte diminution des inégalités, qui les fait revenir au niveau d'avant crise.

Cette chute s'explique par la diminution de la part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible brut (de 11,9 % à 10,9 %), liée notamment au repli des intérêts perçus du fait de la baisse des taux impulsée par la Banque centrale européenne (BCE). Mais aussi par le net renforcement à partir de 2011 de la fiscalité s'appliquant aux ménages les plus aisés : prélèvement forfaitaire obligatoire pour les capitaux mobiliers, création d'une tranche supplémentaire d'imposition, plafonnement de l'effet du quotient familial, contribution exceptionnelle sur les très haut revenus... Dans le bas de la distribution, malgré la persistance du chômage, les personnes aux revenus modestes ont bénéficié de la revalorisation des minimas sociaux et d'une hausse de leurs revenus salariaux suite à l'augmentation du nombre d'heures travaillées.

À partir de 2014, les inégalités de revenus repartent cependant à la hausse et celle-ci se poursuit en 2015, selon les données provisoires de l'Insee. L'indicateur d'inégalités (100-S80)/S20 augmenterait ainsi de 0,1 point, à 4,5.

B - Comparaisons internationales

Graphique 19 Évolution du revenu disponible réel (« niveaux de vie »), par tranches de revenu, 1985 = 100

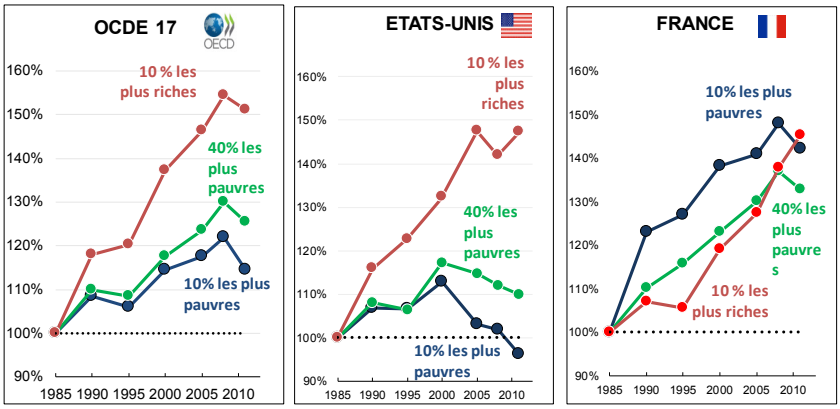

Source : OCDE, base de données sur les revenus

Depuis trente ans la France a présenté un profil très particulier en termes d'évolution des inégalités avec une hausse nettement plus importante que dans les autres pays développés des revenus des 10 % les plus pauvres. Sur la dernière décennie, ces évolutions se sont cependant « normalisées » avec des augmentations plus fortes des hauts que des bas revenus.

Graphique 20 Rapport de revenus interquintile (100-S80)/S20

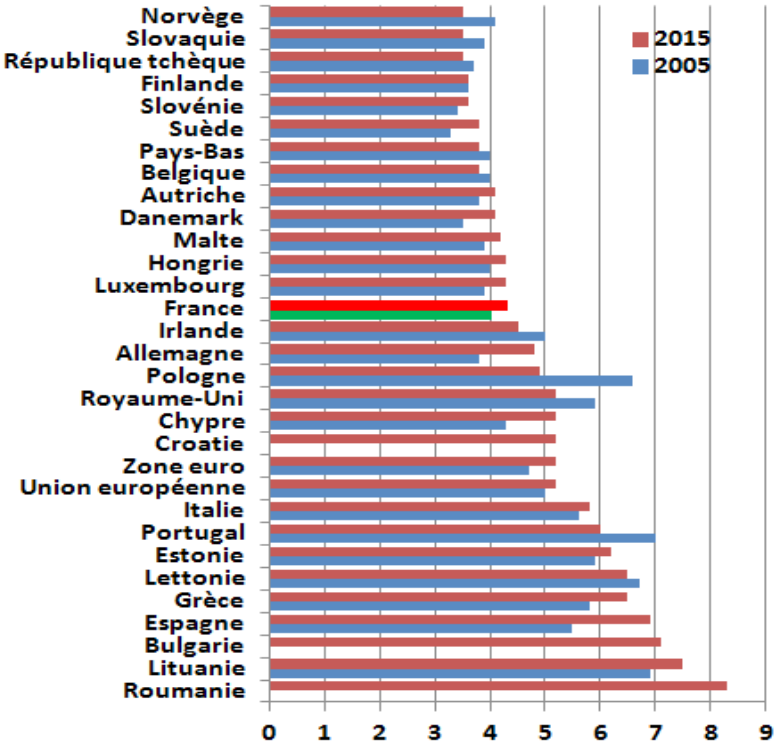

Source : Eurostat

En France, les inégalités de revenu (4,5) demeurent néanmoins nettement inférieures à la moyenne de la zone euro et de l'Union européenne (5,2). Elles sont sensiblement plus faibles qu'en Allemagne, au Royaume Uni, en Espagne ou encore en Italie. Elles excèdent toutefois celles qu'on trouve dans les pays scandinaves, même si celles-ci ont beaucoup augmenté depuis dix ans en Suède et au Danemark, ainsi que dans certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la République Tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

En revanche, les inégalités sont nettement plus élevées en Roumanie, en Bulgarie, et dans les pays baltes. Depuis dix ans, la tendance a été globalement à la montée des inégalités dans les pays de l'Union européenne. En France, leur progression a été nettement plus contenue qu'en Allemagne ainsi qu'en Espagne ou en Grèce, alors qu'au Portugal et au Royaume-Uni, les inégalités ont sensiblement reculé même si elles restent élevées.

Graphique 21 Contribution de la redistribution (transferts et impôts) à la réduction des inégalités de revenus en 2013 (en %)

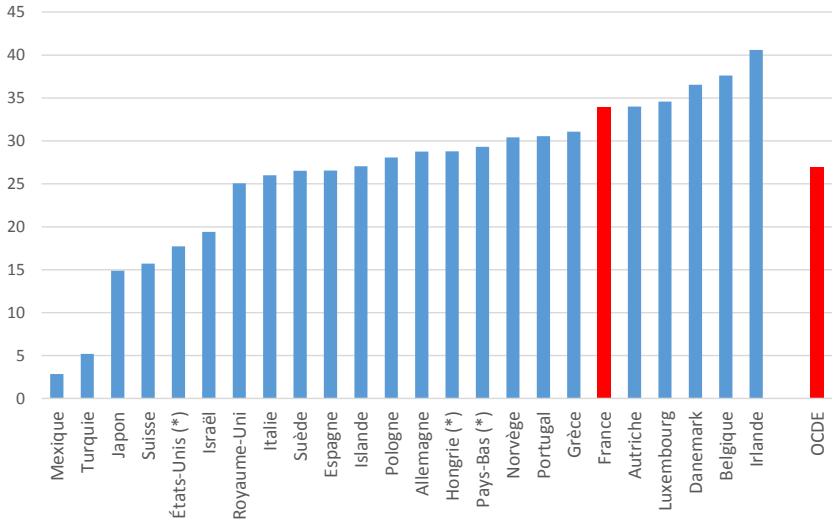

Grille de lecture : En France, en 2013, les inégalités de revenus (mesurées par l'indice de Gini) après impôts et transferts ont baissé de 34% par rapport à la situation avant impôts et transferts.

(*) 2014

Source : OCDE.

En France, la forte redistribution opérée par les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques a notamment permis de contenir la montée des inégalités : selon l'OCDE, les transferts et les impôts ont contribué en effet à hauteur d'un tiers à la réduction des inégalités en 2013 dans l'Hexagone. Ce niveau de réduction des inégalités par la redistribution est cependant inférieur à celui de l'Irlande, de la Belgique ou du Danemark, mais supérieur à celui observé dans la plupart des autres pays de l'OCDE, notamment en Allemagne (28 %), en Suède (27 %) ou encore aux États-Unis (17 %).

III - INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Graphique 22 Masse des niveaux de vie et du patrimoine détenues par décile en 2014 (%)

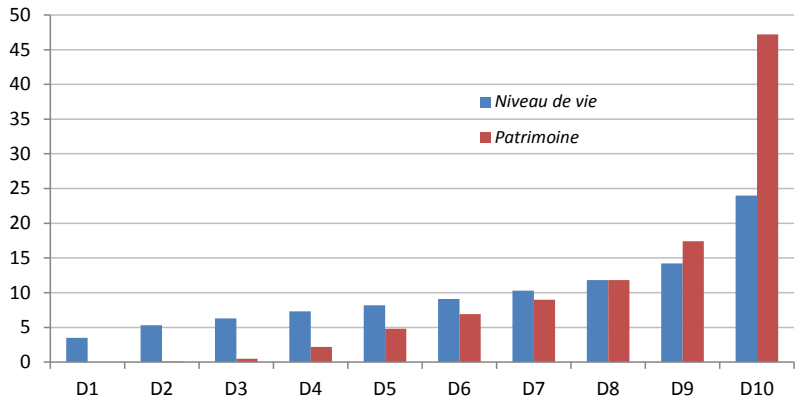

Grille de lecture : Les individus dont le revenu est supérieur au 10% des plus aisés (D10) détiennent 24% de la masse totale des niveaux de vie et 47,2% du total du patrimoine.

Source : Insee

Les inégalités de patrimoine sont nettement plus marquées encore que les inégalités de revenus. En 2014, les 10 % des ménages français les plus aisés (D10) percevaient 24 % de l'ensemble des revenus quand les 10 % les plus riches en termes de patrimoine en détenaient 47 % du total. À l'autre extrémité, les 10 % les plus modestes recevaient 3,5 % du total des revenus mais ne possédaient quasiment rien en terme patrimonial. Les inégalités de patrimoine sont également très marquées entre catégories socio-professionnelles : le patrimoine brut moyen des cadres est 4 fois plus élevé que celui des ouvrier.ère.s non qualifié.e.s.

Ces inégalités de patrimoine renvoient principalement à la détention ou non de biens immobiliers. En France, les deux tiers du patrimoine des ménages sont en effet constitués d'actifs immobiliers or les ménages aux revenus les plus modestes n'en possèdent généralement pas. Les inégalités de patrimoine se sont beaucoup creusées au cours des dernières décennies parce que les ménages propriétaires de leur résidence principale ont bénéficié du doublement des prix de l'immobilier intervenu depuis le milieu des années 1990. Depuis 2010, cette polarisation s'est même accentuée, les ménages jeunes aisés ayant profité des taux d'intérêt bas pour accéder à la propriété. Les ménages les plus riches ont un portefeuille plus diversifié, constitué surtout par des actifs financiers. Ces dernières années, les inégalités patrimoniales ont cependant reculé un peu. Cette amélioration modeste s'explique surtout par le retournement du marché de l'immobilier.

Par ailleurs, les inégalités patrimoniales par classes d'âge demeurent fortes. Le patrimoine augmente jusqu'à 70 ans, puis décroît ensuite. Le patrimoine moyen des 60-69 ans est ainsi près de 6 fois supérieur à celui des moins de 30 ans. Les inégalités ont de plus tendance à se perpétuer d'une génération à l'autre car les ménages bénéficiaires de transmissions disposent généralement d'un patrimoine élevé. D'après France stratégie, la valeur totale de ces transmissions est passée de 8,5 % du revenu disponible net annuel des ménages en 1980 à 19 % en 2015[92]. Cette hausse contribue notablement à accentuer la reproduction intergénérationnelle des inégalités.

Graphique 23 Corrélation des rangs entre la distribution de la richesse et du revenu disponible

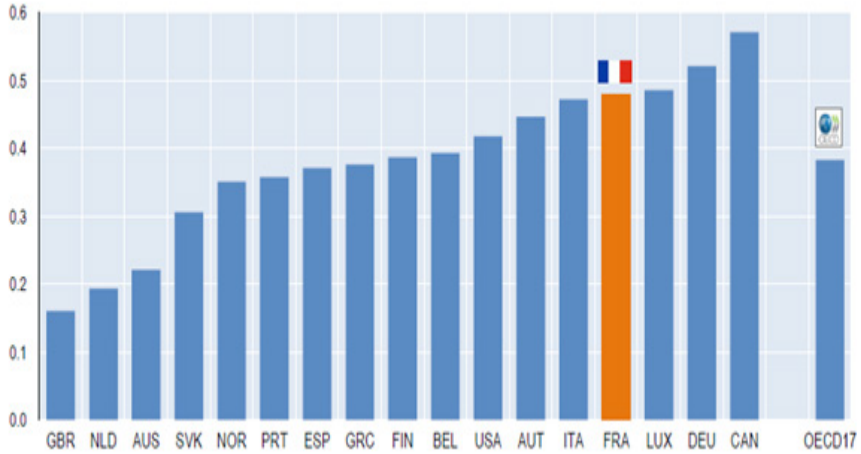

Source : OCDE (2015), tous concernés

92 «Peut-on éviter une société d'héritiers ?» - France stratégie - La note d'information n° 51 – Janvier 2017.

En matière d'inégalités de patrimoine, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE : elle est beaucoup moins inégalitaire que les États-Unis (les 10 % les plus aisés y captent 76 % du patrimoine national) mais aussi que l'Allemagne (59 %). La corrélation entre inégalités de revenus et de patrimoine est cependant particulièrement forte en France, comme en Allemagne ou encore en Italie, alors qu'elle est moins nette dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou l'Australie.

IV - PRÉCONISATIONS

A - Veiller à réduire les inégalités des revenus primaires

Les impôts et la protection sociale contribuent notablement à diminuer les inégalités de revenus, permettant ainsi à la France de demeurer un des pays où ces inégalités sont les plus faibles. Il convient de préserver cette spécificité et notamment de mieux veiller encore à améliorer la situation des moins aisé.e.s qui s'est notablement dégradée depuis dix ans. Il faudrait cependant agir aussi pour diminuer les inégalités des revenus primaires ce qui limiterait ensuite le besoin de redistribution. Cela passe d'abord par des politiques publiques qui donnent la priorité au recul du chômage et doivent aussi éviter les « trappes à bas salaire[93] » et inciter à la formation professionnelle. En parallèle, il faut relancer la négociation salariale tant au niveau des entreprise que des branches d'activité pour parvenir à un meilleur équilibre. Cela implique également de mieux maîtriser le niveau des plus hautes rémunérations au sein de certains grands groupes, ce que les mesures prises jusqu'ici dans cet objectif n'ont pas encore permis d'atteindre.

B - Accélérer la transmission intergénérationnelle du patrimoine

En France, les inégalités de revenu et de patrimoine sont fortement corrélées, ce qui pose notamment des questions importantes d'équité intergénérationnelle. Une réflexion pourrait être engagée au sujet d'une dotation universelle attribuée à la naissance qui serait débloquée à l'âge de la majorité et permettrait à chacun de disposer d'un capital d'amorçage.

Par ailleurs, une réflexion devrait concerner la fiscalité des transmissions à titre gratuit pour examiner les moyens de limiter la reproduction intergénérationnelle des inégalités[94].

Enfin, l'allongement de la durée de vie retarde les transmissions de patrimoine. Certes, les personnes âgées souhaitent anticiper le financement d'une éventuelle dépendance, alors que ces transmissions pourraient être plus utiles pour aider les ménages pendant la

93 Trappes à bas salaire : effet des politiques publiques qui visent à favoriser la création d'emploi à des niveaux de rémunérations proches du SMIC *via* des exonérations spécifiques de cotisations sociales patronales. Comme les cotisations sociales s'accroissent rapidement quand les salaires montent, les employeurs sont dissuadés en effet d'augmenter leurs salariés qui restent bloqués à des niveaux de salaires proches du SMIC.

94 Celle-ci est aujourd'hui davantage organisée sur le lien de filiation que sur le volume du patrimoine reçu : un individu paiera 9 % de frais de succession s'il reçoit 200 000 euros de chacun de ses parents, mais 14,5 % s'il reçoit 400 000 euros de l'un de ses parents et rien de l'autre.

phase la plus active de leur vie et notamment celle pendant laquelle leurs enfants sont à charge. C'est la raison pour laquelle on devrait favoriser les transmissions non seulement aux enfants mais aux petits enfants *via* des incitations fiscales, voire en introduisant un droit des petits enfants majeurs sur une partie de la succession de leurs grands-parents. Devrait être envisagée également une incitation plus forte à la donation des faibles patrimoines, par exemple par l'instauration d'un abattement fiscal plus important en cas de donation qu'en cas de succession.

Avis

Indicateur n° 7
PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE

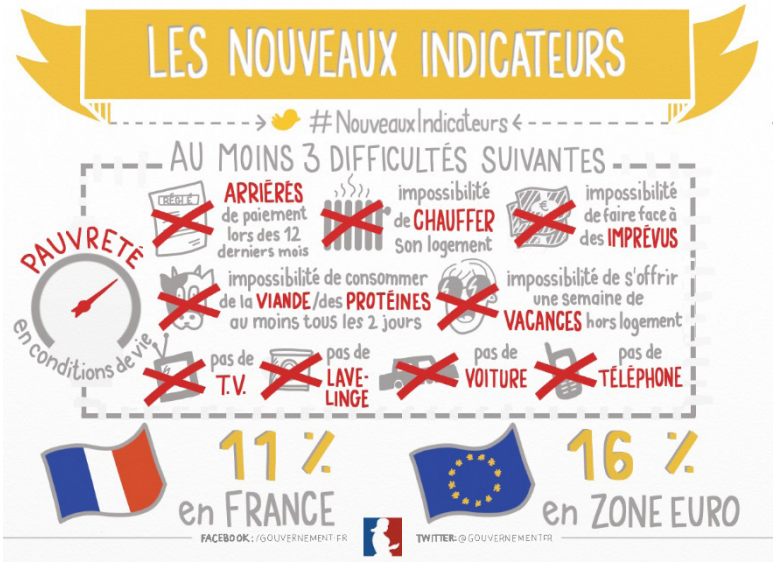

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Rapporteurs : MM. Guillaume DUVAL et Pierre LAFONT

I - BRÉVE DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

A - Définition

La pauvreté en conditions de vie (privation matérielle) complète l'appréhension de la pauvreté monétaire. Elle vise à quantifier les privations sur la base d'un ensemble de critères considérés comme des éléments de bien-être matériel standard. Eurostat considère comme pauvres en conditions de vie ceux qui déclarent connaître au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9 de la liste suivante :

- avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer, d'un emprunt hypothécaire ou de factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
- ne pas pouvoir chauffer son logement ;
- ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ;
- ne pas pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;

- ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
- ne pas posséder un téléviseur couleur ;
- ne pas posséder un lave-linge ;
- ne pas posséder une voiture personnelle ;
- ne pas posséder un téléphone.

B - Précautions d'emploi

La définition d'une liste de biens standards est toujours l'objet de débats. La détention de certains biens peut notamment relever de choix strictement personnels et non d'une réelle pauvreté matérielle. Par ailleurs, cette liste doit nécessairement évoluer, ce qui complique l'analyse des résultats dans le temps. L'absence dans la liste actuelle d'Eurostat d'éléments comme la possession d'un téléphone portable ou d'un accès à internet, pourtant devenus socialement indispensables au cours des dernières années, relativise ainsi son utilité.

II - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR

A - Évolution sur longue période

Depuis le début des années 2000, le taux de pauvreté en conditions de vie tend à diminuer. Entre 2004 et 2007, la croissance du PIB s'était accompagnée d'une réduction des privations matérielles mais sous l'effet de la crise le taux de pauvreté en conditions de vie s'est accru, passant de 12,2 % en 2007, à 13,5 % en 2009. Par la suite, à l'exception de 2012, les privations matérielles n'ont cependant pas cessé de reculer. En 2015, la privation matérielle touche 11,1 % de la population et marque encore un net repli par rapport aux 14 % de 2004.

Graphique 24 Pauvreté en conditions de vie selon l'âge (en % de la population totale)

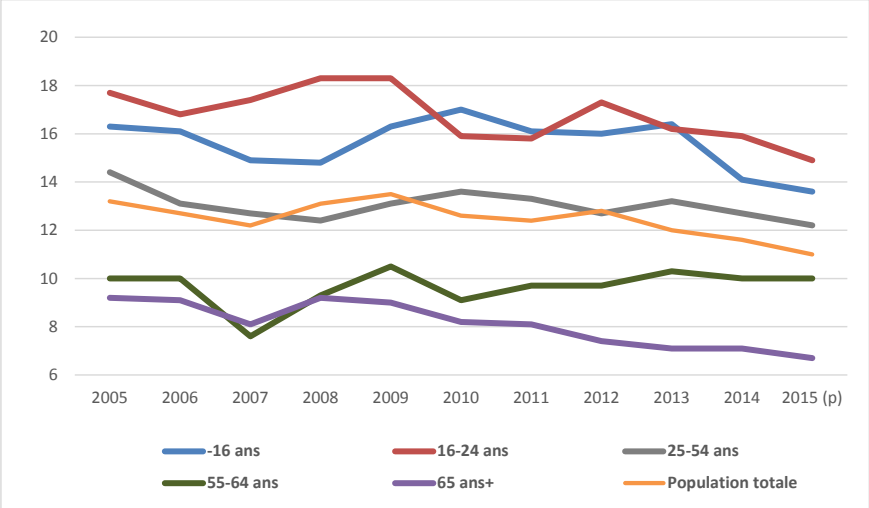

Source : Insee

La pauvreté en conditions de vie est particulièrement marquée parmi les enfants. En 2015, ce taux de pauvreté s'élève ainsi à 13,8 % pour les jeunes de moins de 18 ans, contre 6,7 % pour les plus de 65 ans.

Parallèlement à celle d'Eurostat, utilisée par le gouvernement pour les nouveaux indicateurs de richesse, l'Insee a développé sa propre mesure de la pauvreté en conditions de vie. Elle concerne la proportion de ménages déclarant au moins 8 privations sur 27 possibles (au lieu de 3 sur 9 pour Eurostat). Elle aboutit à des résultats globalement convergents avec ceux d'Eurostat. Les chiffres de l'Insee permettent cependant d'affiner davantage l'analyse sociologique de la pauvreté en condition de vie. Selon l'INSEE, celle-ci touchait plus particulièrement en 2014 les non diplômé.e.s, dont les risques de privation matérielle sont cinq fois plus élevés que pour les diplômé.e.s de l'enseignement supérieur à bac+2. En 2014, parmi les 20 % des ménages aux revenus les plus modestes 33 % étaient pauvres en conditions de vie, contre 1,3 % pour les 20 % des ménages les plus aisés. De même, le taux de pauvreté matérielle est très élevé pour les familles monoparentales (30,4 %) et dans une moindre mesure, pour les couples avec trois enfants ou plus (16,4 %) et les personnes seules (15,6 %). À l'opposé, les couples sans enfants sont relativement épargnés avec un taux réduit de pauvreté en conditions de vie (5,5 %). C'est la raison pour laquelle dans l'ensemble, la privation matérielle touche plus les femmes que les hommes : en 2015 elle concerne 11,9 % des femmes, contre 10,1 % des hommes selon les chiffres d'Eurostat.

B - Indicateurs complémentaires

Graphique 25 Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire (en % de la population)

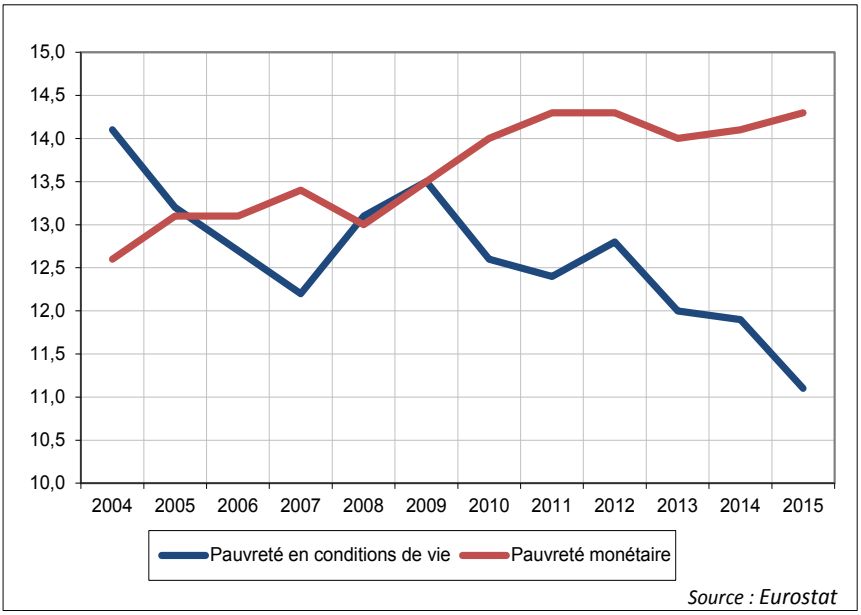

Quand on rapproche l'indicateur de pauvreté en conditions de vie de celui de la pauvreté monétaire, on obtient des résultats à priori surprenants. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, défini conventionnellement à 60 % du niveau médian de la population française[95]. Le niveau de vie médian est tel que 50 % de la population a un niveau de vie inférieur et 50 % a un niveau de vie supérieur. En 2014, selon l'Insee, ce niveau de vie médian s'élevait à 20 200 euros par an, soit 1 683 euros mensuels, et le seuil de pauvreté s'élève à 1 008 euros mensuels. En 2014, l'Insee dénombrait 8,8 millions de pauvres monétaires en France, soit une hausse de 1,4 million par rapport à 2004.

Le suivi dans le temps du taux de pauvreté monétaire a été perturbé par des changements méthodologiques. On observe néanmoins une nette déconnexion entre les évolutions des taux de pauvreté en conditions de vie et monétaire. Malgré une baisse temporaire en 2008 et 2013, le taux de pauvreté monétaire s'inscrit en effet sur une pente légèrement croissante depuis le début des années 2000, tandis que le taux de privation matérielle tend lui au contraire à refluer. Cette divergence tient probablement pour une

95 La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du CNIS sur la mesure des inégalités.

bonne part au fait que les taux d'équipement des ménages pour les biens qui constituent le panier de base de l'indice, tendent à s'accroître dans le temps, tandis que d'autres biens apparaissent qui sont réservés dans un premier temps aux plus aisés mais ne figurent pas encore dans cet indice.

Graphique 26 Nombre des individus en situation de pauvreté en 2014

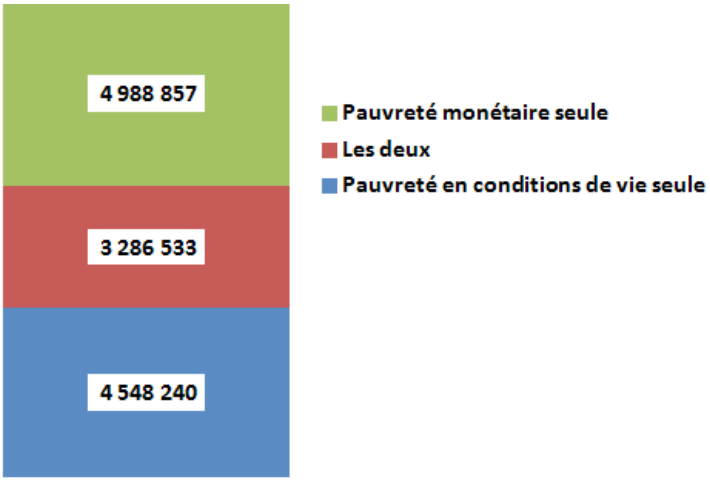

Source : Insee

D'après l'Insee, les personnes qui sont à la fois en situation de pauvreté monétaire et de pauvreté en conditions de vie ne représentent que 3,3 millions de personnes. Autrement dit, plus de la moitié des personnes qui sont en situation de pauvreté en conditions de vie, ne seraient pas pauvres sur le plan monétaire.

Graphique 27 Répartition des pauvres en conditions de vie selon le décile de revenus en 2015 (en %)

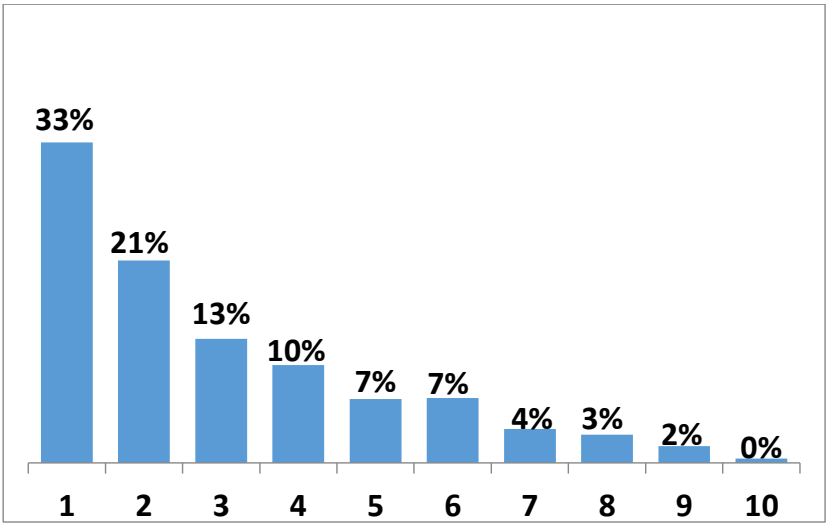

Source : Insee

Sans surprise, 80 % de ceux qui cumulent pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire relèvent du 1er décile de niveau de vie, c'est-à-dire des 10 % de foyers aux revenus les plus modestes (D1) mais on trouve encore 2 % des pauvres en conditions de vie dans le 9e décile de revenus. Le fait de trouver des foyers dans les déciles supérieurs à revenus élevés, interroge toutefois sur la pertinence et la cohérence de cet indice.

Graphique 28 **Pourcentage des ménages par tranches d'âge de la personne de référence**

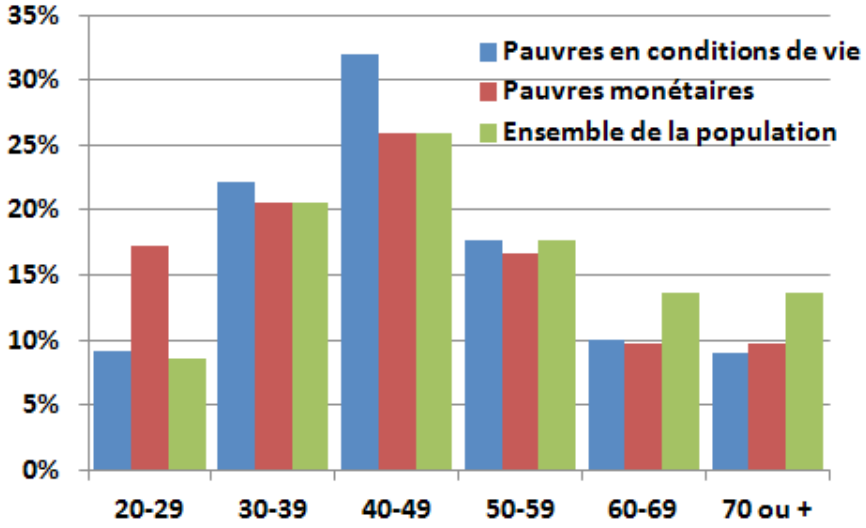

Source : Insee

Par tranche d'âge, on observe une prévalence de la pauvreté en conditions de vie nettement plus faible chez les jeunes que celle de la pauvreté monétaire alors que c'est l'inverse chez les 40-49 ans. Cela pourrait indiquer l'existence de flux monétaires en direction des jeunes non pris en compte par les analyses de revenus classiques.

Cette dissociation importante entre pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire pose en tout cas des questions que nous n'avons pas été en mesure de creuser à ce stade mais qui interrogent sur la pertinence de l'indicateur et mériteraient une étude plus approfondie.

C - Comparaisons internationales

Graphique 29 Taux de pauvreté monétaire et en conditions de vie en pourcentage de la population totale

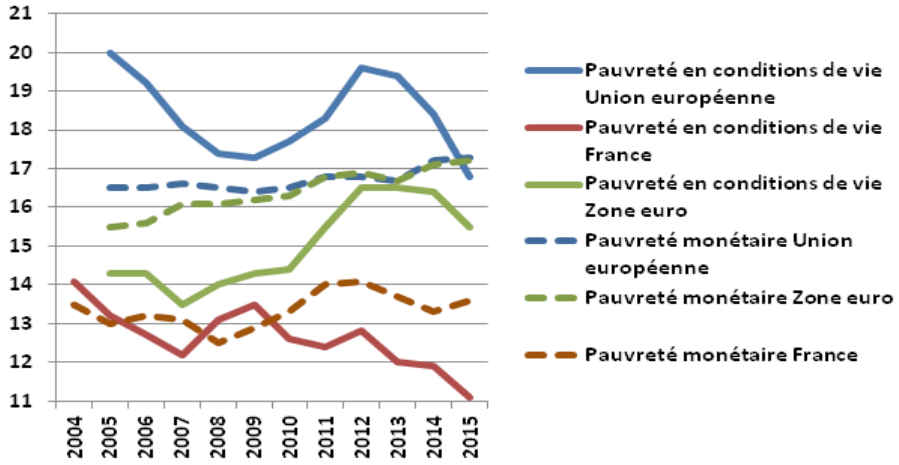

Source : Eurostat

Si on compare les évolutions de la pauvreté monétaire et en conditions de vie de la France à celles qu'on observe en Europe, les divergences entre ces deux indicateurs sont moins nettes hors de l'Hexagone. La pauvreté monétaire a suivi là aussi une pente croissante, plus accentuée cependant dans la zone euro que dans l'ensemble de l'Union. Mais la pauvreté en conditions de vie s'est elle aussi beaucoup accrue après la crise de 2008 contrairement à ce qui s'est passé en France. Elle recule cependant depuis 2012, sans être revenue au niveau d'avant crise dans la zone euro.

Graphique 30 Taux de pauvreté en conditions de vie en 2015 en pourcentage de la population

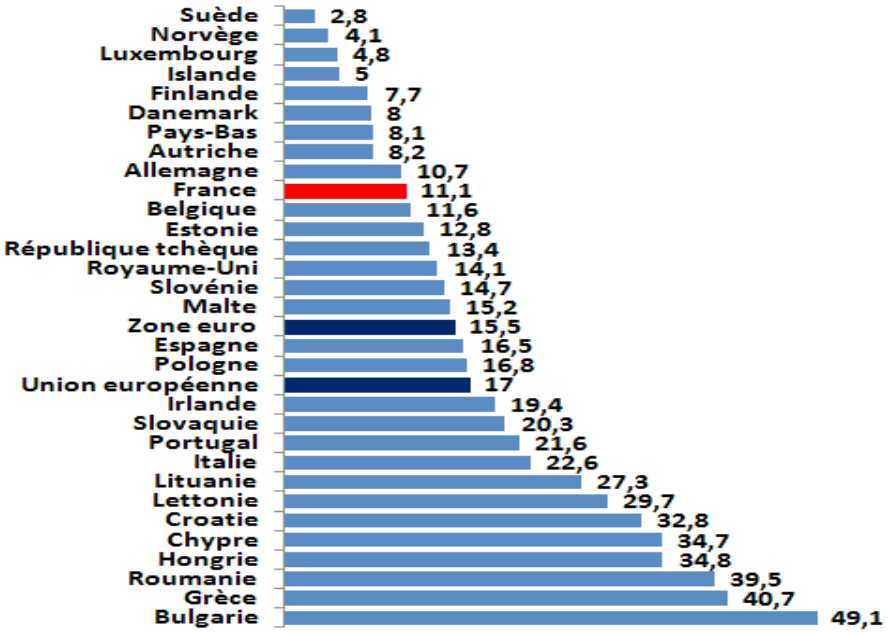

Source : Eurostat

Au sein de l'Union européenne (UE), la France (11,1 %) se caractérise par un taux de pauvreté en conditions de vie relativement faible, égal à celui de l'Allemagne (10,7 %), inférieur à celui du Royaume-Uni (14 %) et très en retrait de la moyenne des pays de l'UE (17 %). Seuls les pays du Nord de l'Europe font mieux. En Suède, au Luxembourg ou au Danemark, ces taux se situent en dessous de 10 %. À l'autre extrémité, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et la Grèce connaissent des taux de pauvreté en conditions de vie voisins de 40 %. À la différence des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), où la situation tend à s'améliorer, la Grèce connaît depuis 2010 une hausse forte et ininterrompue de ce taux du fait des politiques d'austérité particulièrement sévères qu'elle subit.

L'Union européenne s'était fixée comme objectif de réduire en 2020 de 20 millions le nombre des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par rapport à 2008 (un indicateur plus large englobant à la fois la pauvreté monétaire, le niveau de privation matérielle et le niveau d'emploi du ménage). Cet objectif ne sera très probablement pas atteint : entre 2008 et 2015, ce nombre a augmenté au contraire de 1,6 million dans l'Union européenne, du fait notamment des hausses enregistrées en Espagne, en Italie et en Grèce.

III - PRÉCONISATIONS

A - Améliorer la connaissance de la pauvreté

Le décalage croissant entre le niveau de la pauvreté et le ressenti des Français.es quant à la peur du déclassement social et à la montée des inégalités montre que la mesure de la pauvreté ne doit pas être seulement statique. Il importe de savoir s'il existe des trappes de pauvreté d'où les individus ne peuvent s'extraire. Il faut également approfondir l'étude des liens entre pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie.

B - Améliorer le soutien aux personnes en situation de pauvreté potentielle et lutter contre le non-recours

Au-delà des facteurs strictement monétaires, les facteurs de pauvreté sont identifiés : chômage, précarité, mal-logement... Il faut éviter que les personnes concernées ne soient victimes du cumul de plusieurs de ces facteurs.[96] L'expérimentation « santé des personnes en recherche d'emploi » conduite par l'Agence nationale de la santé publique va par exemple dans ce sens. L'Observatoire des non-recours aux droits et services décrit de multiples situations où les personnes ne reçoivent pas une prestation ou un service auquel elles pourraient prétendre. La quantification est, pour des raisons évidentes, difficile mais les chiffres publiés par l'Observatoire des inégalités [97] montrent que des taux de l'ordre de 30 % des personnes concernées ont pu être atteints. Tous les services publics devraient faire de la lutte contre le non-recours un objectif central.

C - Logement et précarité énergétique

L'objectif de construire 150 000 logements sociaux par an n'est pas atteint, du fait notamment, du non- respect par de nombreuses communes de la loi SRU. De plus, il manque surtout des logements très sociaux véritablement accessibles aux ménages les plus démunis.[98] La construction de nouveaux logements ne peut cependant suffire à résoudre les difficultés des personnes les plus pauvres en recherche d'un domicile décent. Il faut probablement aussi organiser une plus grande mobilité des logements sociaux eux-mêmes, ce qui suppose que les bénéficiaires ne conservent pas systématiquement l'usage d'un logement social lorsque la progression de leur revenu ne le justifie plus même s'il faut aussi veiller à la mixité sociale au sein de ce parc. Il convient également d'accélérer la rénovation énergétique du parc locatif privé et public ainsi que des copropriétés dégradées.

96 *Cf.* avis du CESE *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*.
97 http://www.inegalites.fr/spip.php?article1495
98 Il s'agit en particulier de logements dits en Prêt locatif à l'aide à l'intégration (PLAI).

D - Faire reculer la pauvreté chez les jeunes

Les jeunes constituent une part importante des pauvres.

En particulier la situation des jeunes sans emploi ne suivant ni études ni formation (NEET : *Not in Education, Employment or Training*) appelle un traitement prioritaire. L'accès de ces jeunes aux minimas sociaux à partir de 18 ans sous certaines conditions permettrait également de limiter les risques qu'ils.elles tombent dans la grande pauvreté. La généralisation rapide de la Garantie jeune et son déploiement effectif, doivent contribuer à l'insertion de cette population dans l'emploi.[99]

Enfin, il faut donner la priorité au développement de l'emploi des jeunes (voir RAEF, indicateur n° 1 « Taux d'emploi »).

E - Priorité aux familles monoparentales

Que ce soit en matière de pauvreté monétaire ou en conditions de vie, les familles monoparentales sont en première ligne. L'action des pouvoirs publics doit leur accorder une forte priorité dans tous les domaines. Soutien financier mais aussi au niveau des services publics : accueil des jeunes enfants, soutien scolaire, logement, formation et insertion professionnelle.

99 À noter que cette garantie ne s'adresse qu'aux jeunes qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de ces derniers.

Indicateur n° 8
SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

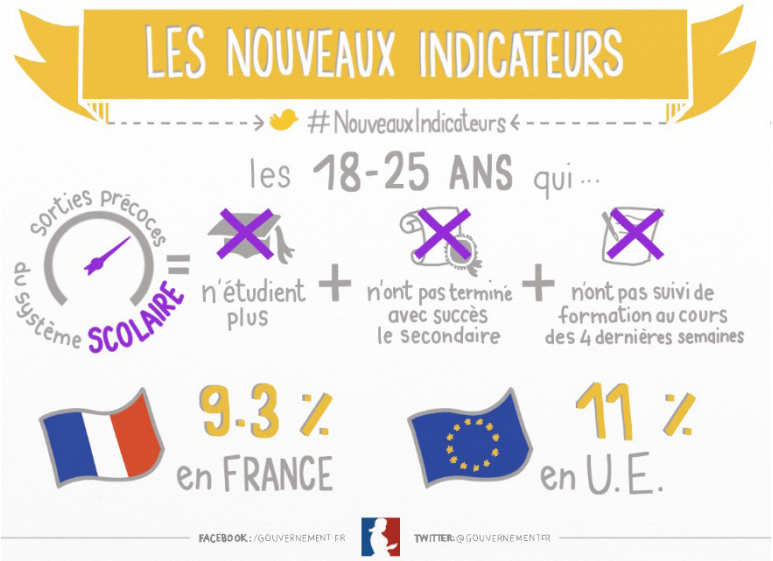

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Rapporteures : **Mmes Samira DJOUADI et Danielle DUBRAC**

L'indicateur *Sorties précoces du système scolaire* mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et sortent sans diplôme de l'enseignement secondaire (poste 0 à 2 inclus de la classification internationale type des enseignements (CITE) *: « 0 éducation de la petite enfance ; 1 enseignement primaire ; 2 premier cycle de l'enseignement secondaire »*. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études, ni formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé.

Cet indicateur fait partie des indicateurs de Lisbonne (2000) sur la société de la connaissance et la recherche ; il est associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire. L'objectif de l'indicateur *Sorties précoces du système scolaire* est d'amener en dessous de 10 % la proportion de sortant.e.s précoces à cette date.

A - Un taux de sorties précoces du système scolaire légèrement meilleur que l'objectif de l'Union européenne

En 2015, dans l'UE, le décrochage concerne en moyenne 11 % des jeunes de 18-24 ans et seulement 9,3 % en France, comme développé ci-dessous. La France se situe au niveau de la Finlande et fait mieux que l'Allemagne.

Cet indicateur est calculé à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE pour la France métropolitaine et Eurostat pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte).

En France, le taux est de 9,3 % avec les DOM (hors Mayotte) et de 8,3 % en métropole. Ce taux de 9,3 % baisse de 1,9 point entre 2012 et 2013 et de 1 point entre 2013 et 2014, ce qui s'explique en partie par une rupture statistique dans l'enquête Emploi due à un changement de questionnaire. Il augmente entre 2014 et 2015 (+ 0,2 point en métropole et + 0,3 point en incluant les DOM). Cette hausse touche plus les filles, même si elles sont moins nombreuses à décrocher car elles réussissent mieux dans le système scolaire ; le taux diminue légèrement chez les garçons.[100]

Même si la France a en ce domaine des résultats meilleurs que la moyenne européenne, il n'en est pas moins indispensable de poursuivre la lutte contre le décrochage. De fait, l'objectif affiché par le Gouvernement est de passer de 136 000 décrocheur.s.e.s en 2010 à 70 000 d'ici 2020.

Le Gouvernement a lancé en 2014 un programme de lutte contre le décrochage scolaire qui comprend un volet prévention dès l'école maternelle et un volet traitement du décrochage à la fin de la scolarité obligatoire, qui existait déjà en partie depuis 2010. La lutte contre le décrochage scolaire, dont les causes sont multiples, relève d'une conjonction de dispositifs avec des partenaires co-constructeurs du parcours du jeune (enseignant.e.s, parents, associations, collectivités territoriales, entreprises…).

B - Favoriser un volet prévention

Le volet prévention est pour le CESE un véritable enjeu national et il doit concentrer une part importante des efforts humains et financiers supplémentaires, dès la maternelle. Il convient donc de mettre en œuvre et d'accentuer les politiques éducatives susceptibles de permettre la réussite de tous.tes les élèves, compte tenu du poids des inégalités sociales, de genre, économiques et culturelles de départ qui pèsent plus lourdement en France, dans le destin scolaire des jeunes. Or, en France, l'UNICEF évalue le nombre d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté à 3 000 000 en 2015 dont 1 200 000 en grande pauvreté.

Le CESE a traité de la lutte contre l'échec scolaire dans plusieurs avis. Parmi les préconisations de ces avis, il mettait notamment en avant la nécessaire « *socialisation des enfants de 2-3 ans* »[101]. Aux termes des nouveaux programmes appliqués depuis 2015, l'école maternelle est de nouveau un lieu privilégié de socialisation et favorise des modalités

100 MENESR, DEPP, *Repères et références statistiques 2016.*
101 *Les inégalités à l'école* (rapporteur : Xavier NAU).

d'apprentissage en mettant en place des situations variées. Pour le CESE, elle est un des premiers lieux de découverte des codes de la vie sociale.

C - Un dialogue plus confiant avec les parents

Une relation de confiance entre les parents et l'école est indispensable pour contribuer à la réussite de tous.tes et donc lutter contre le décrochage comme l'a montré l'avis *Une école de la réussite pour tous* (rapporteure : Marie-Aleth GRARD). Cela implique des solutions nouvelles. De multiples dispositifs ont été mis en place qu'il faut évaluer en vue d'un éventuel renforcement. Issue d'une expérimentation, la mallette des parents regroupe des outils et des supports pour développer la coéducation. Elle a été généralisée au cours préparatoire et en sixième. Les espaces parents doivent se déployer pour permettre des temps d'animation et de rencontre entre parents sur toute thématique répondant à leurs préoccupations. Le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour une meilleure intégration » en direction des familles allophones doit amener à mieux maîtriser le français et le fonctionnement de l'école. L'objectif 2015-2016 était d'accroître sa capacité de 25 %.

D - Une formation initiale et continue des personnels accrue

L'enjeu de la formation initiale et continue des personnels est crucial à la fois pour assurer la réussite de tou.tes et prévenir le décrochage. Celle-ci doit s'appuyer sur les résultats de la recherche scientifique, et en favorisant les partenariats avec tous les acteur.trice.s engagé.e.s dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans ce cadre, il faut permettre l'essaimage et l'évaluation des pratiques pédagogiques innovantes qui favorisent la réussite de tou.t.e.s les élèves, comme le préconise l'avis du CESE *Une école de la réussite pour tous* (Rapporteure : Marie-Aleth GRARD).

En conséquence, le CESE recommande de développer massivement et de valoriser la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale. Il est notamment nécessaire d'intégrer dans la formation initiale de base des enseignant.e.s en ESPE la problématique de la prévention précoce du décrochage, du repérage et de la remédiation. Cet investissement des personnels doit être pris en compte dans le déroulement de leur parcours professionnel.

E - De nombreux dispositifs au service des équipes éducatives tout au long de la scolarité obligatoire

Plusieurs dispositifs visent à favoriser l'accompagnement personnalisé des élèves dans leur parcours scolaire : ces dispositifs concernent potentiellement tous.tes les élèves dès le primaire.

Le programme personnalisé de réussite éducative pour l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun à l'école élémentaire et au collège ; l'accompagnement éducatif en dehors des horaires scolaires (aide aux devoirs, renforcement de la pratique des langues vivantes, activités culturelles, artistiques et sportives) ; l'aide personnalisée avec

stage de remise à niveau ; l'accompagnement personnalisé en sixième pour faciliter la transition école-collège.

Au niveau du lycée, l'accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires doit permettre à l'élève de gagner en autonomie.

La qualité de l'orientation est déterminante pour prévenir le décrochage. Celle-ci doit faire l'objet d'un processus continu visant à permettre à l'élève de construire son propre projet. Le CESE entend se saisir prochainement de ce sujet. Il souligne cependant les processus existants qu'il faut évaluer et améliorer. C'est le cas notamment des stages passerelles ou des stages de remise à niveau pour éviter le redoublement et celui des parcours avenir qui tout au long de la scolarité secondaire, par des contacts avec le monde de l'entreprise et plus généralement des employeurs, doit permettre aux jeunes de trouver leur voie professionnelle à travers une orientation active. Celle–ci comprend le dispositif du « dernier mot aux parents » qui doit être évalué et généralisé si le bilan est positif.

F - Un traitement amplifié du décrochage par la remédiation

Pour le CESE la prévention est le volet le plus important dans la lutte contre le décrochage. Pour autant il faut remédier à celui-ci lorsque malgré tous les efforts, il se produit.

Depuis 2012, il existait un traitement du décrochage scolaire par la remédiation à travers la mise en place de systèmes d'informations et de plateformes permettant de repérer les élèves ayant décroché, mais le volet prévention n'existait pas. La mise en place de l'identifiant unique pour chaque élève tout au long de sa scolarité devrait permettre à tous les acteur.trice.s de repérer ensemble le décrochage scolaire. Or, il est toujours en cours de réalisation.

Pour compléter les systèmes d'informations et les plateformes un dispositif a été mis en place, les réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) qui sont un outil de recensement des solutions existantes et de mutualisation des expériences de retour en formation réussies. Le CESE souhaite que tous.tes les acteur.trice.s de la formation concourent à ces réseaux, notamment les centres de formation pour apprenti.e.s.

L'action de ces réseaux est complémentaire de celle des collectivités territoriales et s'insère dans les pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes qui sont une déclinaison des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles.

L'objectif est de proposer une solution adaptée à chaque jeune de retour en formation. Les alliances éducatives qui croisent professionnel.le.s de l'éducation et partenaires extérieur.e.s permettent de s'adapter aux besoins du.de la jeune.

De plus, le parcours aménagé de formation initiale permet sous statut scolaire la reprise de scolarité du. de la jeune concerné.e pour une année qui peut être effectuée dans une association, une entreprise, à travers un service civique aménagé ou d'autres modalités d'apprentissage. Dans ce cadre, le CESE souhaite qu'une attention particulière soit portée aux 16-18 ans.

Enfin, la loi de refondation de l'école de la République instaure le droit au maintien en formation d'un.e jeune n'ayant pas un diplôme de niveau IV. Dans ce cadre en 2017 15000 jeunes préparent de nouveau un examen et 52000 sont revenu.e.s en formation en 2016.

G - Une évaluation des dispositifs en cours

Dans le cadre du plan de lutte contre le décrochage scolaire de 2014 une évaluation des dispositifs et des expériences de terrain était prévue. Par exemple, il est apparu qu'il était possible de lutter contre le déterminisme lié aux zones en difficultés scolaires.

Selon le ministère de l'éducation nationale, on note alors une forte implication des équipes éducatives dans la mobilisation contre le décrochage scolaire notamment sur le volet prévention. De même, l'implication des conseils de la vie lycéenne est souvent une réalité mais il reste à en évaluer les effets. De façon plus générale, le CESE insiste sur l'importance de l'implication humaine, notamment des parents, des associations, des services sociaux ; les plateformes ne restent qu'un outil et les décrocheur.se.s n'iront jamais eux.elles-mêmes sur une plateforme.

Le CESE recommande que la politique coordonnée avec tous les acteur.trice.s (parents, équipes éducatives, entreprises associations, missions locales, CIO, collectivités territoriales..) soit amplifiée et que l'évaluation des dispositifs permette de mettre en exergue les bonnes pratiques et de les faire essaimer par la formation de tous.tes les acteur.trice.s de la lutte contre le décrochage. Au niveau national la coordination est du ressort de l'éducation nationale. La création d'une mission interministérielle permettrait, dans la durée, de mieux associer les ministères concernés (Éducation, Défense, Justice, Agriculture, Travail, Jeunesse et vie associative, Famille...).

Indicateur n° 9
EMPREINTE CARBONE

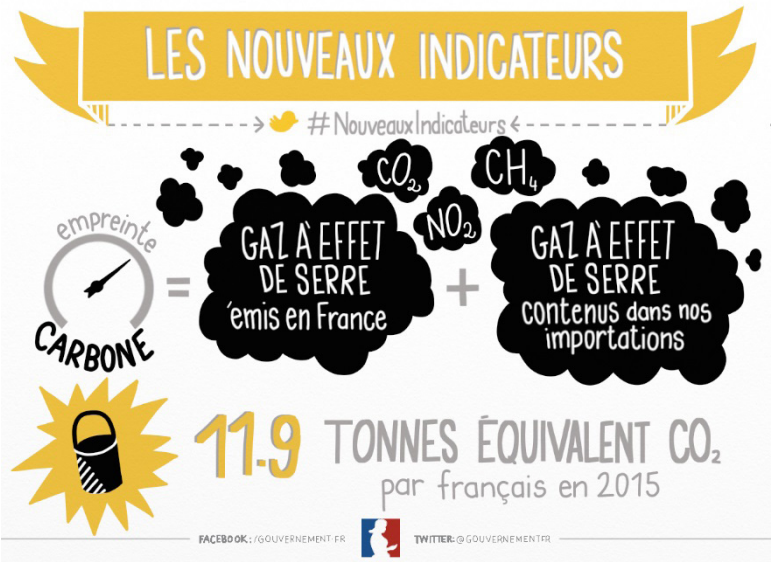

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Indicateur traité par la section

I - DE L'INTÉRÊT DE L'EMPREINTE CARBONE

Pour mesurer les contributions au réchauffement climatique de chaque pays, les accords internationaux retiennent comme indicateur les quantités de gaz à effet de serre (GES) produites sur leur territoire respectif[102]. Des inventaires nationaux d'émissions de GES sont établis chaque année et les quantités émises le plus souvent exprimées en « équivalent CO_2 ».

À la différence de cet indicateur, l'empreinte carbone, qui compte parmi les nouveaux indicateurs de richesse à prendre en considération pour la définition des politiques publiques, comptabilise l'ensemble des émissions induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés. Elle intègre donc les émissions directes des ménages, essentiellement liées à la combustion d'énergies fossiles, celles issues de la production intérieure et celles associées aux produits importés. En

102 Les substances inventoriées sont les sept gaz à effet de serre direct qui constituent le «panier de Kyoto».

revanche, les émissions liées aux exportations sont déduites. Cela explique que la part des émissions dues à la production soit plus faible dans le calcul de l'empreinte carbone que dans les inventaires nationaux d'émission, la différence correspondant aux biens exportés. Le graphique comparatif suivant, réalisé sur la base des données relatives à l'année 2012 explicite cette mécanique.

Graphique 31 Émissions de GES de la France en 2012 : comparaison entre l'empreinte carbone et l'inventaire national (territoire)

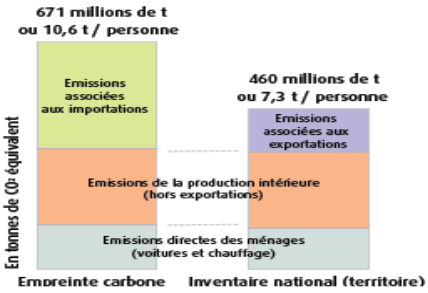

Note : les données portent sur le CO_2, le CH4 et le N2O, soit plus de 95 % du pouvoir de réchauffement global des GES émis en France.
Sources : AIE, Citepa, Douanes, Eurostat, Insee. Traitement : SOeS, 2015, France métropolitaine.

Le mouvement de mondialisation s'est traduit à la fois par la délocalisation de fractions considérables d'industries fortement émettrices et par la montée en puissance de l'industrie exportatrice de pays émergents. De ce fait, l'indicateur de niveau d'émissions par pays a perdu de sa pertinence alors que l'empreinte carbone rend visible l'impact réel d'un pays sur le climat du fait de la consommation de ses habitant.e.s. Elle n'est cependant pas une panacée. Le décompte des émissions liées aux différents produits est en effet complexe à établir. Les mesures retenues pour les importations résultent généralement de calculs forfaitaires globaux. Or on sait que la façon de produire (normes, *process*, techniques mises en œuvre…) peut avoir une incidence forte sur le bilan carbone des opérations. De plus les responsables politiques ont actuellement peu de moyens d'intervention sur le contenu carbone des produits importés.

II - SITUATION ET ÉVOLUTION DE LA FRANCE AU REGARD DE L'EMPREINTE CARBONE

Graphique 32 Évolution, de l'empreinte carbone par habitant et des émissions de gaz à effet de serre par habitant en France (CO_2, CH4, N2O)

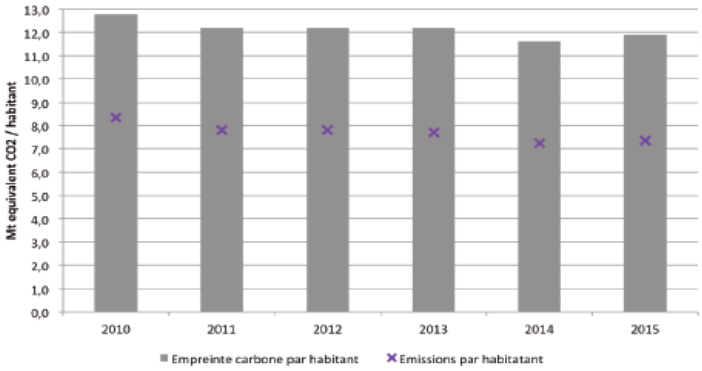

Source : traitement SOeS 2016, calcul détaillé d'après Eurostat, Insee, Citepa, IEA – CO_2, CH4 et N2O

Le CESE relève tout d'abord des différences sensibles et inexpliquées (près de 2 tCO_2 eq par habitant)[103] dans le chiffrage de l'empreinte carbone pour une même année, entre le rapport gouvernemental publié en 2015 et celui édité en 2016 (passage de 11 à 12,8 tCO_2 eq/hab. pour l'année 2010 par exemple). Par ailleurs, si l'évolution de l'empreinte carbone par habitant.e entre 2010 et 2015 est intégralement présentée, ce qui constitue un progrès par rapport à la précédente livraison, l'année de référence 1990, présente en 2015, a disparu cette année, ce qui nuit beaucoup à l'intelligibilité de l'indicateur. On relève également l'absence de référence dans la présentation de l'indicateur à l'objectif 2050 compatible avec celui d'une limitation à 2° C du réchauffement climatique qui se situe à 2 tCO_2 eq par habitant.e, comme rappelé dans le rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse [104].

103 L'attention doit être appelée sur le fait que les données du graphique publié par le gouvernement sont exprimées en tonnes équivalent CO_2 par habitant (tCO_2 eq/hab.), et non en $MtCO_2$ eq, comme indiqué à tort sur l'axe des ordonnées dudit graphique.

104 L'objectif du « facteur 4 », dans les lois françaises qui le citent (POPE et LTECV), porte formellement sur la réduction des émissions en 2050 par rapport à la référence 1990 et non sur la réduction de l'empreinte carbone.

L'empreinte carbone des Français.e.s a augmenté entre 2014 et 2015, mais cette hausse résulte surtout de celle des émissions territorialisées liées à des conditions climatiques particulièrement clémentes en 2014. Sur la période 2010-2015, le gouvernement souligne que l'empreinte carbone des Français.e.s s'est réduite de 7,3 % passant de 12,9 à 11,9 tCO_2 eq/hab, tandis qu'elle diminuait en volume de 5,2 %, passant de 803 à 761 $MtCO_2$ eq. Il est à noter cependant que cette baisse est sensiblement inférieure à celle des émissions territoriales, qui ont diminué de 8,8 % sur la même période.

De plus, l'empreinte carbone globale de la France a progressé de 15,5 % entre 1990 et 2015 et les émissions de CO_2 liées aux importations ont augmenté de 76 % sur cette même période (chiffres clés du climat, édition 2017). Certes, compte tenu de l'accroissement de la population, l'empreinte carbone par habitant.e est très proche en 2015 de celle de 1995. Néanmoins, le gouvernement indique lui-même que son niveau actuel (11,9 tCO_2 eq/habitant.e) « *doit être mis en regard des objectifs internationaux et nationaux qui visent à contenir le réchauffement à moins de 2°C, soit une cible inférieure à 2 tonnes deCO_2 eq pour chacun des habitant.e.s de la planète en 2050* ». Si le graphique retraçait l'évolution depuis 1990 et faisait figurer l'empreinte à atteindre à l'horizon 2050, on mesurerait à quel point la trajectoire du pays est en net décalage avec l'objectif du « facteur 4 » retenu dans la loi relative à la transition énergétique.

Il n'est pas aisé de comparer le niveau de performance de la France au regard de l'empreinte carbone par rapport aux autres pays car il n'existe pas à la connaissance du CESE d'indicateur international construit à l'identique de celui retenu par le gouvernement, à savoir une empreinte carbone qui tienne compte à la fois des émissions de CO_2, de CH4 et de N2O. L'OCDE a publié néanmoins des éléments concernant l'empreinte carbone due aux seules émissions de CO_2 liées à l'usage des énergies fossiles qui constituent l'essentiel de ces émissions. La dernière année connue en la matière est l'année 2011[105].

105 Voir la page « Contenu en émissions de dioxyde de carbone dans les échanges internationaux » www.oecd.org/fr/sti/ind/contenuenemissionsdedioxidedecarbonedanslesechangesinternationaux.htm

Graphique 33 CO_2 emissions from fuel combustion (OECD and non-OECD countries)

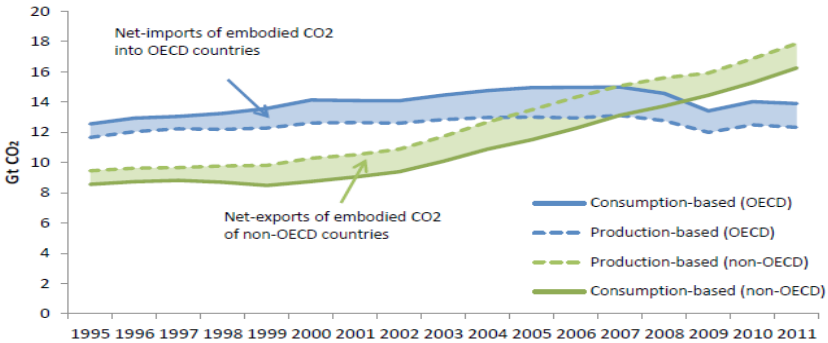

Source: OECD estimates based on the methodology described in this document.

Source : OCDE

Mesurée à cette aune, l'empreinte carbone des pays développés est partout supérieure à leurs émissions territoriales et la France ne fait pas exception sur ce plan. Logiquement, c'est l'inverse qui prévaut pour les pays en développement. En valeur absolue, l'empreinte carbone globale des PED est cependant orientée à la hausse. Elle a dépassé celle des pays de l'OCDE à la fin de la décennie 2000, celle-ci étant stabilisée voire en légère baisse.

Dans les comparaisons internationales, la France se caractérise par des émissions territoriales peu élevées : elles étaient en 2011, selon l'OCDE, de 5,2 tonnes de CO_2 par habitant.e pour celles liées aux énergies fossiles, ce qui situait la France au 40ème rang des 62 pays classés par l'OCDE. Un niveau inférieur à la plupart des pays comparables : les États-Unis étaient à 16,8 tCO_2/hab., l'Allemagne à 9, le Royaume-Uni à 7, l'Italie à 6,5…

En revanche, si l'on tient compte des émissions liées à la consommation, la France n'est plus que 31ème sur 62, ainsi que le montre le graphique suivant. Elle est en effet un des pays développés où l'écart entre le niveau des émissions territoriales et celui des émissions liées à la consommation est le plus élevé : elle est sur ce plan le sixième des 62 pays classés par l'OCDE, derrière la Suisse, Hong-Kong, l'Autriche, la Norvège et la Suède. Autrement dit, le faible niveau de nos émissions territoriales donne une image trop flatteuse de l'impact des Français sur le climat mondial que le haut niveau des émissions importées oblige à corriger.

Graphique 34 **Écart entre l'empreinte carbone de la consommation et les émissions territoriales en 2011 en t CO_2 par habitant**

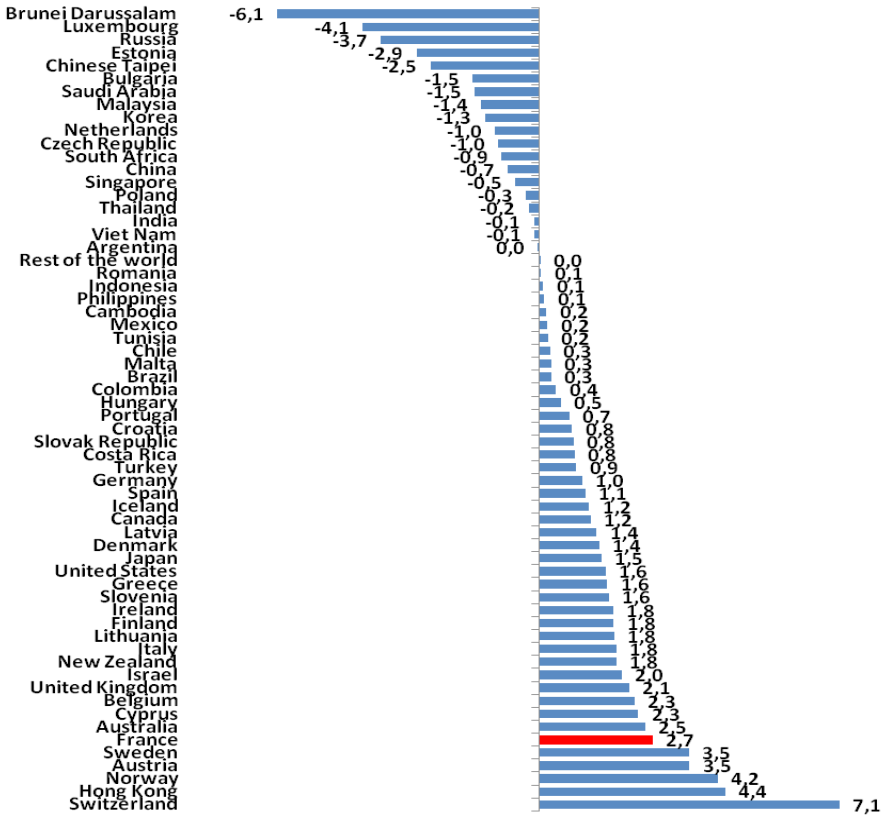

Source : OCDE

De plus, la France est aussi, selon l'OCDE, un des pays développés où l'empreinte carbone de la consommation a le moins baissé au cours des dernières décennies. Pendant que cette empreinte reculait en effet de 5,5 tonnes de CO_2 par habitant.e au Danemark, de 2,7 t en Allemagne, de 1,8 t aux États-Unis, ou encore de 1,5 t au Royaume-Uni, elle n'a diminué que de 0,1 t en France entre 1995 et 2011, comme en témoigne le graphique ci-après. Cette empreinte n'a que très peu baissé depuis, selon les données transmises par le gouvernement.

Graphique 35 Diminution (-) ou augmentation (+) de l'empreinte carbone de la consommation entre 1995 et 2011 en t CO_2 par habitant

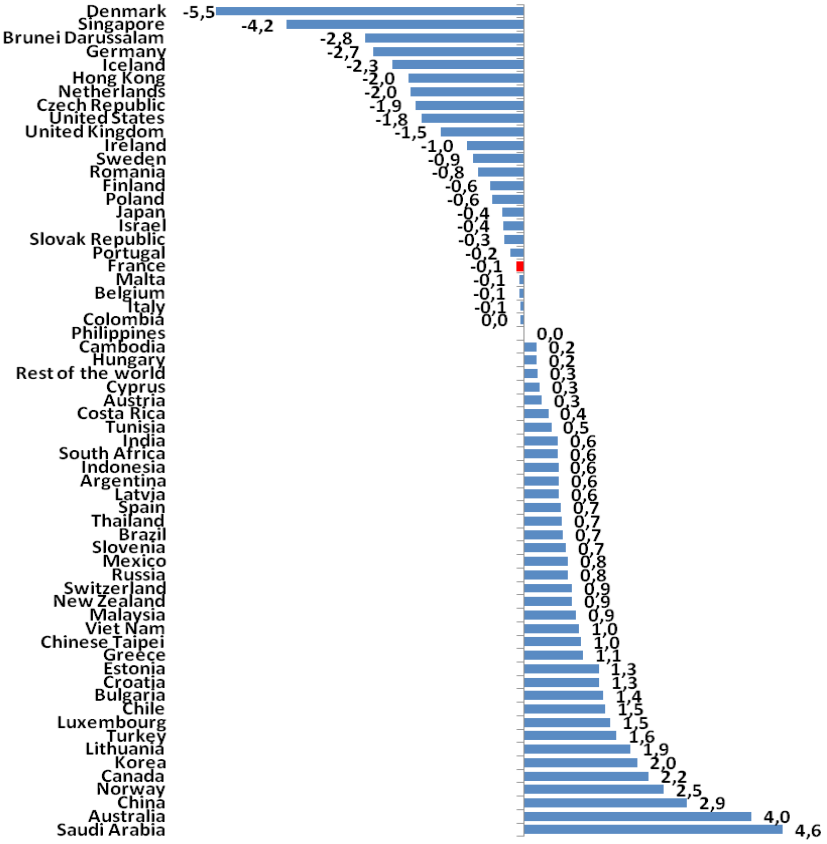

Source : OCDE

III - PRÉCONISATIONS

En préambule, le CESE regrette que ses préconisations antérieures n'aient pas été prises en compte.

A - Établir une présentation exhaustive et dynamique de l'indicateur

Le CESE souhaite tout d'abord que cet indicateur soit présenté à l'avenir de façon stable et complète par le gouvernement en intégrant notamment l'année de référence 1990 et un objectif 2050 en matière d'empreinte carbone compatible avec le « facteur 4 » visé par les pouvoirs publics français. Graphiquement, ce rappel pourrait prendre la forme d'une empreinte carbone cible à atteindre à l'horizon retenu, pour situer le point d'étape actuel dans la trajectoire à accomplir.

Un découpage sectoriel couvrant les grands domaines de la consommation (habitat, transports, alimentation…) devrait être régulièrement publié. Il conviendrait par ailleurs de décliner cet indicateur sur le plan territorial, notamment régional. Il faudrait enfin que l'on puisse disposer d'un tel indicateur par tranche de revenus.

Pour réussir la prise en compte de ces critères, le CESE souhaite que les pouvoirs publics veillent à l'intégration et à la coordination des statistiques concernant ce sujet au niveau national. Il faudrait aussi qu'ils portent la demande d'un suivi statistique régulier et normalisé de cet indicateur au niveau des instances internationales compétentes (OCDE, Eurostat, Banque mondiale).

B - Promouvoir l'empreinte carbone comme outil d'orientation des politiques publiques et de comparaison internationale

Le CESE souhaite que les autorités françaises fassent de l'empreinte carbone un élément central des politiques publiques en matière climatique au côté des émissions territoriales : les objectifs visés dans ce domaine devraient être systématiquement exprimés dans ces deux dimensions. Vu l'écart important entre le niveau de cette empreinte et l'objectif 2050, il y a urgence absolue à mieux comprendre les composantes de cette situation et à accélérer la mise en œuvre de toutes les politiques publiques susceptibles de réduire cette empreinte.

Enfin, dans le cadre d'une réflexion plus générale sur un étiquetage environnemental multicritères, les autorités françaises devraient porter au niveau européen la revendication d'un étiquetage normalisé de l'empreinte carbone des produits. Un tel étiquetage serait utile tout d'abord pour informer les consommateur.rice.s des conséquences sur le climat de leurs achats mais aussi en vue de l'établissement d'une éventuelle taxe carbone aux frontières de l'Union si une telle mesure s'avérait nécessaire pour protéger les producteur.rice.s européen.ne.s d'un possible dumping environnemental de certain.e.s de nos partenaires commerciaux.ales.

Avis

Indicateur n° 10
ARTIFICIALISATION DES SOLS

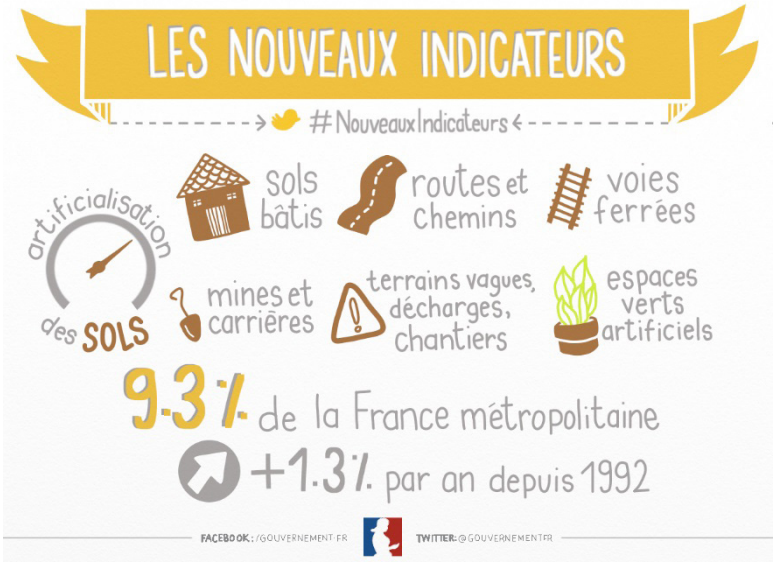

CC Hélène Pouille pour gouvernement.fr / SIG

SECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
Rapporteur.e.s : Mme Josiane BELLIARD et M. Hervé LE BOULER

Intégrer un indicateur relatif à « l'artificialisation des sols » parmi les dix « nouveaux indicateurs de richesse » retenus par le gouvernement permet de mettre l'accent, au-delà du seul produit intérieur brut (PIB), sur une série d'indicateurs plus qualitatifs, prenant mieux en compte le développement durable et le long terme pour orienter l'action publique. Le CESE a noté dans divers avis l'importance des enjeux d'une bonne gestion des sols et souligne le progrès constitué par la prise en compte de cet indicateur comme l'un des indicateurs de richesse pour notre pays.

La définition retenue par Eurostat des sols artificialisés comprend les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins…). Celle du ministère de l'Agriculture en France, plus large, s'étend à d'autres « sols artificialisés », tels que mines, carrières, décharges, chantiers, ainsi qu'aux espaces verts artificiels : espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs.

Comparée à d'autres pays européens, sur la base de la définition retenue par Eurostat (enquête LUCAS portant sur 2012), la France a un niveau d'artificialisation des sols (5,2 %) relativement élevé (moyenne européenne à 4,1 %). La situation des États membres à cet

égard apparaît notamment liée à leur densité : l'artificialisation atteint 7,2 % en Allemagne, 7 % en Italie, 6 % au Royaume-Uni et dépasse 10 % dans le Bénélux. En Espagne, 2ème pays le plus étendu après la France, l'artificialisation est à 3,5 %, Suède ou Finlande se situant en deçà de 2 %.

Graphique 36 Évolution de l'artificialisation des sols en France

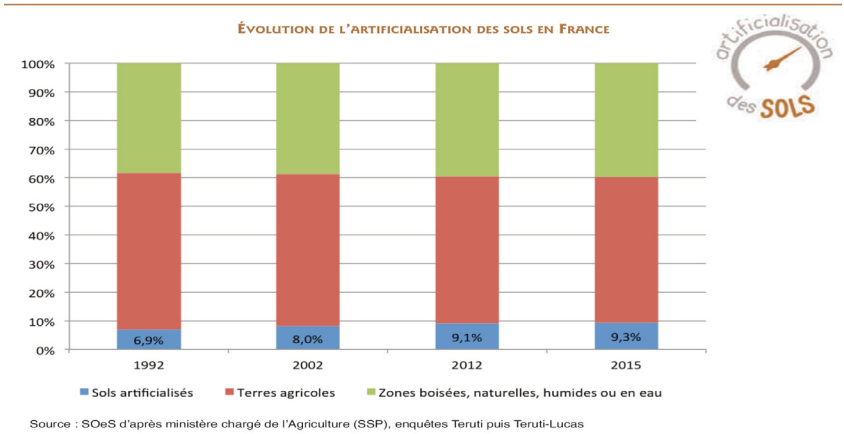

Source : Les nouveaux indicateurs de richesse 2016

Les sols artificialisés concernent 5,1 millions d'hectares en 2014, soit 9,3 % du territoire métropolitain. Les espaces naturels couvrent 22,8 millions d'hectares (40 % du territoire, dont 30 % pour la forêt et 10 % pour les autres sols naturels). Les espaces agricoles, avec 28 millions d'hectares, occupent la majorité du territoire (51 %)[106].

Deux tiers des sols artificialisés sont imperméabilisés : il s'agit notamment des routes, parkings et aires de stockage, mais aussi des sols bâtis. L'autre tiers, non artificialisé, au sens agronomique strict, correspond pour l'essentiel aux sols enherbés en périphérie du bâti, tels que jardins publics ou privatifs, terrains de sport ou chemins de terre[107] et présente un intérêt pour les paysages et la biodiversité.

L'occupation des sols diffère selon les régions : en 2012, les territoires artificialisés sont particulièrement étendus en Île-de-France (22 % de la superficie) et en Nord-Pas-de-Calais-Picardie (10 %). Forêts et milieux semi-naturels prédominent en Corse (85 % de la surface d'ensemble) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (68 %). Quant aux régions présentant des taux particulièrement élevés de sols agricoles, il s'agit des Pays de la Loire (83 %), de la Normandie (81 %), de la Bretagne (80 %), du Nord-Pas-de-Calais-Picardie (76 %) et du Centre-Val-de-Loire (72 %)[108].

106 Enquête Teruti-Lucas, Agreste Primeur n° 326 : juillet 2015 : « L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles ».
107 *Idem.*
108 SOES « Le point sur l'occupation des sols en France : progression plus modérée de l'artificialisation entre 2006 et 2012 », Observations & Statistiques n° 219 (décembre 2015). (CORINE Land Cover).

Les surfaces couvertes par les sols artificialisés se sont fortement accrues en longue période, passant de 2,5 millions d'hectares en 1960 à plus de 5 millions aujourd'hui[109]. Le rythme de cette artificialisation a toutefois ralenti : + 0,8 % par an après 2010, contre + 1,8 % par an entre 2006 et 2008[110]. L'extension de l'artificialisation prédomine à proximité des grands centres urbains et le long des grands axes de communication[111].

La première cause de l'extension des espaces artificialisés reste l'habitat individuel : 46 % des 491 000 ha de terres artificialisées en métropole entre 2006 et 2014 (soit 228 000 ha) ont été consommés par les maisons individuelles, leurs jardins et annexes. Cela tient à la croissance de la population, et pour une part à des choix privilégiant la maison individuelle. Un certain rééquilibrage s'est toutefois amorcé : « *Depuis 2009, le nombre de logements dans l'habitat individuel augmente moins vite que dans le collectif, en lien avec les évolutions récentes de la construction neuve : en 2013, le nombre de logements collectifs achevés devient nettement supérieur à celui des logements individuels, alors qu'il était inférieur jusqu'en 2008* »[112]. Le deuxième facteur de l'artificialisation est l'extension des réseaux routiers, avec 16 % des surfaces consommées entre 2006 et 2014 (soit 79 000 ha)[113]. L'implantation et l'extension des zones commerciales ainsi que des pôles logistiques, notamment en périphérie des villes, est un autre facteur d'artificialisation.

Les espaces naturels (principalement sols boisés, landes et friches, auxquels s'ajoutent les sols naturels et zones humides), connaissent une extension modérée (10 000 ha par an en moyenne entre 2006 et 2014). S'ils reculent devant l'extension de l'urbanisation, ils gagnent en effet du terrain sur des sols utilisés auparavant par l'agriculture[114]. La surface forestière française s'accroît ainsi fortement en longue période, augmentant en un siècle (1912-2012) de plus de 6,5 millions d'hectares, soit + 66 %[115].

Les sols agricoles, répartis entre sols cultivés (36 %) et sols toujours en herbe (15 %), sont pour leur part en recul sensible, perdant en moyenne 70 000 hectares par an depuis 2006. Selon l'enquête Teruti-Lucas, l'artificialisation des sols s'est, entre 2006 et 2014, opérée aux deux tiers aux dépens des terres agricoles[116].

Ce recul des terres agricoles a notamment des incidences en termes de production et d'emploi : « *Un hectare agricole artificialisé représente, à titre d'exemple, en termes de perte de production, 2 500 camemberts pour un hectare en élevage laitier ou 25 000 baguettes pour 1 hectare de blé. En termes d'emplois, l'équivalence pour 1 hectare correspond à 7 emplois s'il s'agit d'un* éleveur, 4 emplois s'il s'agit de production de fruits, et de 6 à 10 emplois s'il s'agit de production de légumes sous serre »[117].

Le CESE a souligné dans nombre d'avis les autres conséquences préjudiciables de cette artificialisation : allongement des trajets liés à l'étalement urbain, avec les coûts que

109 CESE, avis *La bonne gestion des sols agricoles, un enjeu de société* (2015).
110 Source : *Les nouveaux indicateurs de richesse 2016*, p. 60.
111 SOES « Le point sur l'occupation des sols en France », *op. cit.*
112 INSEE *Les conditions de logement en France*, édition 2017, p. 93.
113 Enquête Teruti-Lucas : Agreste Primeur n° 326 de juillet 2015.
114 Source : Agreste Primeur n° 326, juillet 2015, p. 1.
115 CGAAER : rapport n° 14064 « valorisation agricole et forestière de l'espace rural » (2015).
116 Agreste Primeur n° 326 de juillet 2015.
117 Audition de Marie-Thérèse Bonneau, vice-présidente de la Fédération nationale des producteurs de lait (par la section le 15/02/17, source FNSEA.

cela induit, impacts sur le réchauffement climatique, par diminution du puits de carbone et la biodiversité, fragmentation de milieux naturels, destruction d'habitats naturels, qui accroissent les risques naturels, les zones les plus tendues étant en outre souvent les plus exposées.

Sur la période 2006-2014, l'artificialisation augmente de manière particulièrement rapide dans les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse, du fait de l'urbanisation, mais aussi en Haute-Savoie, dans l'Ain, ainsi que dans l'Ouest[118]. Cette progression est aussi plus importante dans les communes littorales, qui connaissent une forte pression démographique, que dans le reste du territoire. « *Or, deux tiers des espaces littoraux restent non artificialisés et sans protection pour limiter l'artificialisation* ».[119] Celle-ci concerne aussi les Outre-mer, en particulier la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, avec la particularité de s'opérer au détriment des espaces naturels davantage que des terres agricoles, et de toucher notamment les terrains proches du littoral[120].

Le ralentissement observé depuis 2008 peut s'expliquer notamment par les effets de la crise économique sur le secteur de la construction et par la flambée depuis 2000 des prix immobiliers, déconnectée de l'évolution des revenus. Il importera de mesurer si la reprise des marchés immobiliers et de la construction constatée en 2016 ne se traduit pas par une artificialisation accrue. L'élargissement du Prêt à Taux Zéro fin 2015 aux acquisitions avec d'importants travaux de rénovation, la modernisation du Plan Local d'urbanisme (PLU), depuis le 1er janvier 2016, et la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, d'août 2016[121], constituent à cet égard des mesures positives.

Dans les développements consacrés à l'artificialisation des sols de l'édition 2016 de son *Rapport annuel sur l'état de la France,* le CESE appelait l'attention sur un ensemble de préconisations visant, dans ses travaux récents, à limiter l'artificialisation en matière d'urbanisme, de gestion du foncier agricole et de réserves foncières, ainsi que de choix d'infrastructures. Pour cette nouvelle édition, il a souhaité mettre plus particulièrement en avant deux préconisations :

Il appelle d'une part à définir, à l'échelle nationale, des objectifs précis et chiffrés à moyen terme de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en associant les organisations et associations concernées, ainsi que les populations, aux réflexions sur la consommation des terres et sa finalité[122]. La Stratégie nationale de développement durable mise en place par l'Allemagne en 1992 a ainsi fixé comme objectif une division par quatre d'ici à 2020 de la surface artificialisée (passer de 117/ha jour à 30 ha/jour) et, « *en 2011, le rythme d'artificialisation avait diminué pour se stabiliser à 74 ha/jour* »[123]. Dans son rapport annuel sur l'état de la France en 2014, le CESE appelait à fixer pour objectif

118 Agreste Primeur n°326 de juillet 2015.
119 Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, *Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020* (février 2015), p. 26.
120 CESE, avis *La bonne gestion des sols agricoles, un enjeu de société*, p. 16.
121 Premier ministre, Les nouveaux indicateurs de richesse 2016, p. 61 et 62.
122 Audition de Cécile Claveirole, rapporteure de l'avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société* (2015), devant la section, le 15/02/17.
123 France stratégie : Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025, juin 2014, p. 55.

la réduction d'au moins 50 % des surfaces artificialisées d'ici 2025. La compensation agricole collective peut être un des leviers à utiliser pour réduire la consommation de sols.

Il souligne d'autre part l'importance de veiller à la cohérence des décisions en matière d'urbanisme : les Programmes locaux de l'habitat (PLH), adossés aux PLU et PLUI doivent devenir un véritable outil de la politique du long terme, en intégrant l'ensemble des besoins en logements. Il importe d'enrayer les phénomènes de mitage, en densifiant l'habitat et en mettant l'accent sur la rénovation des centres villes et des centres bourgs, ainsi que d'intégrer dans les documents d'urbanisme les valeurs agronomiques et environnementales des sols. Le CESE souhaite qu'une réflexion sur l'occupation de l'espace puisse s'ouvrir et aboutir notamment à l'émergence de zones de transition intégrées aux PLU permettant une cohabitation harmonieuse entre espaces agricoles, forestiers et habitat.

Déclarations des groupes

Agriculture

Le texte reflète l'état économique et psychologique de notre pays. Les constats sont rudes et la tonalité de cet avis est globalement négative. Il existe toutefois quelques pistes d'évolution qu'il faut savoir saisir.

La recherche et l'innovation doivent faire partie des priorités de notre pays pour conforter nos secteurs économiques. En agriculture, l'innovation est une nécessité pour répondre à de multiples défis : la compétitivité de nos productions, la protection de l'environnement, la gestion de l'eau, la qualité et la diversité de notre alimentation.

C'est un des leviers que la profession abordera très prochainement dans le cadre des futurs États généraux de l'alimentation.

Nous avons également été sensibles aux développements consacrés à l'artificialisation des sols. Le foncier agricole doit absolument être protégé pour continuer à assurer une production locale. Le développement d'infrastructures urbaines ou de transports mais aussi la sanctuarisation d'espaces naturels au seul profit de la faune sauvage mettent en danger la pérennité de l'activité agricole. Le maintien d'une production est un enjeu essentiel pour notre pays, pour sa souveraineté alimentaire et sa vocation exportatrice.

Nous avons enfin apprécié la prise en compte de l'ensemble des territoires et notamment des territoires ruraux. Plusieurs actions doivent être engagées ou poursuivies pour faire de l'égalité des chances une réalité sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins. Ainsi, il faut développer et améliorer les modes de transport pour faciliter l'accès à toutes les parties du territoire. Il faut réduire les coûts de raccordement aux réseaux publics. Il faut faciliter l'accès au numérique. Et il faut maintenir les services publics, et au public, en milieu rural.

La dynamique économique n'était pas la thématique centrale de ce travail. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été abordée car à la veille d'une nouvelle législature il nous aurait semblé pertinent d'évaluer les leviers de la confiance pour les acteurs économiques.

Pour les agriculteurs, cette confiance dépend beaucoup de ce que l'Europe fera de sa politique agricole commune et aussi de la place que pourront prendre les producteurs dans la chaîne alimentaire. Il y a encore beaucoup à faire pour que la construction des prix se fasse avec une juste répartition de la valeur ajoutée.

Le groupe a voté l'avis.

Artisanat

Les Français figurent parmi les citoyens les plus pessimistes d'Europe.

Ce regard sombre porté sur l'avenir individuel et collectif est doublement problématique. Non seulement parce qu'il alimente les divisions au sein de la société, mais aussi parce qu'il compromet nos capacités à renouer avec la croissance et l'emploi.

Dès lors, il est primordial de s'interroger sur les causes des multiples fissures qui traversent notre société et d'identifier les leviers qui permettront de bâtir, pour la France,

un projet collectif et fédérateur dans lequel chacun pourra trouver sa place et se projeter sereinement dans le futur.

Parmi les axes retenus par le présent avis, l'attention du groupe de l'artisanat se porte particulièrement sur les points suivants.

Face à la persistance du chômage et à la nécessité de bâtir les compétences de demain, il est impératif d'investir dans la formation.

C'est un moyen pour les entreprises françaises de s'inscrire pleinement dans les mutations technologiques et écologiques, comme d'être en capacité de répondre aux évolutions de la demande.

C'est également un levier pour mettre fin au paradoxe qui voit coexister d'un côté, des millions de demandeurs d'emploi et d'un autre, des entreprises éprouvant des difficultés à trouver les profils dont elles ont besoin.

C'est pourquoi, il est primordial de mettre l'accent sur la formation initiale et tout au long de la vie ; la qualification étant un facteur essentiel pour sécuriser les parcours, mais aussi pour favoriser la mobilité professionnelle et sociale et pour prévenir la pauvreté.

Cela doit conduire à rechercher systématiquement une meilleure adéquation entre les formations et les besoins présents et à venir de notre économie.

Ce qui implique notamment de lutter contre les préjugés qui conduisent à la désertion de certaines filières professionnelles, en méconnaissance des débouchés qu'elles peuvent offrir. À cet égard, le groupe de l'artisanat appelle à des politiques publiques qui encouragent résolument l'apprentissage, voie d'excellence vers l'emploi.

Répondre à la fracture territoriale, est également un des chantiers prioritaires à conduire.

Il est en effet indispensable d'apporter des réponses au sentiment d'abandon que connaissent certains territoires confrontés à des difficultés économiques et sociales profondes et durables.

À ce titre, nous souhaitons rappeler le rôle fondamental que peuvent tenir les acteurs de l'économie de proximité (artisans, commerçants et professions libérales), autant pour l'attractivité économique que pour le lien social. *D'où la nécessité de prendre en compte ces acteurs dans la construction et la mise en œuvre des politiques d'accompagnement et de redynamisation de ces territoires.*

Enfin, il est urgent de concevoir un environnement réglementaire et fiscal qui permette de relancer véritablement l'activité économique et l'emploi. Le groupe de l'artisanat regrette que l'avis n'ait pas davantage exploré cet angle.

Cela implique de mobiliser tous les leviers susceptibles de créer un climat de confiance pérenne pour les entreprises et ainsi de les encourager à investir, à innover, à conquérir de nouveaux marchés.

Parmi ces leviers, figurent notamment *: une meilleure efficacité des dépenses publiques ;* une vraie lisibilité, stabilité et simplification des réglementations et surtout l'analyse de leurs impacts sur les TPE-PME qui représentent l'immense majorité des entreprises.

Il faut également encourager les TPE à se développer en facilitant leur accès au crédit, mais aussi lutter contre tous les types de distorsion de concurrence sociale et fiscale qui alimentent les inégalités.

Finalement, le groupe de l'artisanat considère que le présent *Rapport sur l'état de la France en 2017* a permis de pointer les inquiétudes et les clivages qui fragilisent notre société et de proposer des pistes pour renouer avec la cohésion sociale. Il a donc voté cet avis.

Associations

Il est forcément très difficile de faire un rapport annuel sur l'état d'un pays dont les habitants sont « *parmi les plus pessimistes au monde* » comme nous en informe l'avis. Et pourtant, c'est l'exercice auquel se sont livrés les deux rapporteurs. Et c'est réussi ! Bravo à eux qui ont formé un duo hétéroclite mais ô combien redoutable. Un duo qui confirme une nouvelle fois qu'au CESE l'objectif n'est pas de juxtaposer les compétences, mais bien de les additionner.

À bien y réfléchir, il y a deux manières de lire ce *Rapport*.

La première s'opère avec les yeux du « pessimiste » : celui qui voit le verre à moitié vide. Elle permet de découvrir une France fragile, une France « des ruptures », marquée par une progression des inégalités de revenus fortement corrélée à celle du patrimoine. Une France où l'espérance de vie est toujours fortement liée à la catégorie sociale. Une France où l'école ne fonctionne bien que pour la moitié des élèves ou encore une France dont l'empreinte carbone a augmenté. C'est la lecture difficile ! Mais c'est aussi celle que vivent quotidiennement nombre de Français et qui fait naître chez eux un sentiment de déclassement.

La seconde est celle de « l'optimiste » : celui qui voit le verre à moitié plein ! Il trouve dans ces pages une autre vision de la France. Par certains côtés, on pourrait presque dire « une autre France ». Une France dont l'école fait régresser le nombre de sorties sans diplôme du système scolaire (pour les adeptes de la comparaison germano-française, dans ce domaine nous faisons même mieux que l'Allemagne !). Une France où, grâce à un système de redistribution fiscale et sociale des plus développés, les inégalités sont les plus limitées parmi les pays développés. Une France où l'espérance de vie en bonne santé continue de progresser, faisant de notre pays l'un des plus performants dans ce domaine des pays européens.

Et si la vérité était au milieu de ces deux lectures possibles ? Si, comme nous y invitait Salman Rushdie, « *la sagesse n'était pas d'être pessimiste ou optimiste, mais d'observer, de savoir quelles sont nos valeurs et de ne rien céder* ».

Alors observons la France à travers ce *Rapport*. Que voit-on ? On voit l'absolue nécessité de renforcer la cohésion sociale. Face aux difficultés multiples dont les inégalités ne sont finalement que la trace, face à leur impact humain, d'abord, mais aussi économique et même politique, notre société est sommée de trouver de nouvelles méthodes, de nouveaux angles, de nouvelles recettes qui ne permettent pas seulement de faire monter le plafond sociétal, mais surtout le plancher.

Dans ce paysage, les associations et les fondations sont un réel atout vecteur de richesse démocratique, d'initiatives et d'innovations, au service des populations et des territoires mais aussi et surtout de la République et des valeurs qu'elle incarne. Elles sont disponibles pour agir encore plus, non pas au service d'un gouvernement, mais en partenariat avec lui.

En ce sens, elles s'inscrivent pleinement dans la droite ligne des préconisations de cet avis. Des préconisations qui servent l'idée « d'une France réconciliée », donc réconciliable ! Grace à une fluidification des réponses sociales, grâce à la refondation de la cohésion sociale ou encore grâce à l'efficience de la recherche. Mais surtout, en pariant sur l'humain, en préconisant par exemple « *de prioritairement agir en investissant dans la formation et la qualification* », ou encore pour « *retisser le lien de confiance entre les Français et le fonctionnement collectif de leur nation* », de « *favoriser l'engagement associatif et syndical* ».

Le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

Pour la deuxième année, ce *Rapport sur l'état de la France* est basé sur l'analyse des « nouveaux indicateurs de richesse », complémentaires au PIB, indicateurs élaborés par le CESE, adoptés pour l'essentiel par le gouvernement et annexé au projet de loi de finances. Il est utilement complété cette année d'un focus traitant des inégalités.

Pour la CFDT, la nature exhaustive des thématiques abordées dans ce *Rapport* n'exclut pas l'accent mis sur ce qui menace la cohésion sociale : l'augmentation des inégalités. Elles sont multiples : inégalités entre femmes et hommes, entre générations, selon l'origine, la couleur de peau, entre territoires, inégalités qui portent sur les revenus, l'emploi, l'école, etc.

Elles se cumulent, s'agrègent sous différentes formes, génèrent un sentiment de déclassement, et ce sont les plus pauvres qui cumulent le plus d'inégalités.

Ce phénomène d'accroissement des inégalités, notre modèle ne parvient pas à l'endiguer, même s'il est moins marqué que dans les pays anglo-saxons, grâce à la redistribution et à notre filet social. Les plus riches continuent de s'enrichir. Les catégories moyennes voient depuis 2008 leur niveau de vie stagner, marquant une rupture avec une « ascension sociale » à laquelle elles espéraient accéder. Enfin, les plus démunis, malgré d'importants moyens déployés, doutent des volontés politiques et de l'efficacité des mesures prises.

Le *Rapport* pointe la nécessité de réduire les différences de revenus primaires, en luttant, par exemple, contre la pauvreté chez les jeunes et les familles monoparentales. Au-delà de ces aspects, il souligne l'importance de l'école dans une de ses fonctions essentielles : éviter la reproduction intergénérationnelle des inégalités. Or, la France fait partie des pays de l'OCDE où l'écart entre les résultats scolaires est le plus marqué en fonction du statut social des parents et de leur lieu d'habitation.

Notre système éducatif doit assurer à toutes et à tous les moyens de leur émancipation. Nous partageons pleinement la préconisation de renforcer la priorité à l'école primaire.

Les inégalités de genre perdurent et sont détaillées, même si l'avis aurait pu insister davantage sur les discriminations dont sont victimes les femmes, liées notamment au sexisme et stéréotypes de genre.

Enfin, l'avis propose des pistes d'expérimentation de nouvelles décentralisations permettant plus de proximité et d'actions locales dans les mécanismes de solidarité.

Cet avis est le fruit d'un important travail des rapporteurs et des sections concernées par l'analyse des indicateurs.

La CFDT a voté l'avis et souhaite que les instances publiques s'en saisissent.

CFE-CGC

La CFE-CGC félicite les rapporteurs compte-tenu des circonstances dans lesquelles cet avis a été élaboré.

Nous partageons cette volonté de rassembler les Françaises et les Français et de retrouver le chemin de la confiance. La perte de confiance générale de beaucoup de Français envers la classe politique, et plus globalement le « système » dans lequel ils vivent et agissent, n'épargne pas l'entreprise.

De véritables projets innovants sont nécessaires pour redonner de l'espoir dans l'avenir. Nous devons en effet à nos jeunes de mettre en place les conditions de leur épanouissement, de mieux les accueillir dans le monde du travail et de faire baisser le taux de chômage des jeunes. C'est la confiance dans un avenir collectif qui est en jeu. Nous avons des atouts, mais il faudra plus que des discours.

L'avis souligne avec raison que le marché du travail reste très dégradé en France.

La précarité continue d'augmenter malgré toutes les mesures prises pour essayer d'améliorer l'emploi ; du coup les inégalités perdurent y compris dans la formation initiale.

Nous devons donc poursuivre le combat pour lutter contre ces dernières. Ce n'est ni la réforme du code du travail, ni une mondialisation sans convergence sociale et fiscale qui permettront le retour de la confiance et de l'espérance.

Nous soutenons sans réserve les recommandations du CESE qui considèrent que les pouvoirs publics doivent poursuivre et amplifier des politiques favorables au développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'environnement.

Pour le groupe CFE-CGC il y a 5 préoccupations majeures :

- Tout d'abord redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes par 4 actions.
  - en baissant la fiscalité (en n'oubliant ni les familles monoparentales, ni l'encadrement) ;
  - en mettant en place les conditions d'une véritable égalité professionnelle, notamment en matière salariale (au lieu de « salaires »). Cela passe par des négociations de branches ou d'entreprises dans lesquelles les partenaires sociaux disposent des moyens suffisants pour leur permettre de mener correctement les discussions et les négociations ;
  - en facilitant la transmission de patrimoine, notamment entre grands-parents et petits enfants ;
  - en partageant la valeur ajoutée créée.

- Ensuite, en parallèle de la politique de l'offre menée depuis plusieurs années par le gouvernement précédent, il s'agit pour le nouveau gouvernement de s'atteler à la relance de la consommation.
- La troisième préoccupation de notre point de vue concerne l'orientation dès l'école en renforçant les liens entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise.
- La quatrième est d'assortir toute nouvelle flexibilité dans l'entreprise de nouvelles sécurités pour les salariés afin d'être toujours dans cette logique gagnant-gagnant entre entreprises et salariés.
- Enfin ne pas considérer notre système de protection sociale comme variable d'ajustement, bien au contraire le système français permet aujourd'hui à notre pays de se placer parmi les nations les moins inégalitaires d'Europe !

C'est pourquoi le groupe CFE-CGC tient à rappeler son attachement à notre système de protection sociale basé sur des valeurs de solidarité et de sécurité ; mais il souhaite que la lutte contre les inégalités encore nombreuses en France se poursuive car ce système est aussi basé sur l'équité !

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis et comme le dit Georges Bernanos « *L'espérance est un risque à courir* ».

CFTC

Le groupe CFTC tient à saluer la qualité de cet avis qui a su éviter les deux écueils majeurs que sont le déclinisme et le manque de réalisme.

D'entrée, le cœur du sujet est abordé. Si 88 % des Français considèrent que leur pays va dans la mauvaise direction, la majorité reste globalement satisfaite de la vie qu'elle mène à titre individuel, notre degré de satisfaction se situant dans la moyenne européenne, à l'exception, justement relevé par les rapporteurs, « *du sens de leur vie* ».

Ce qui pose clairement la question du projet collectif que nous portons ensemble. Au-delà des mots et des slogans, quelle est la réalité du tryptique républicain, liberté, égalité, fraternité.

Comment peuvent le vivre celles et ceux qui sont confrontés au chômage, à la précarité, à la violence et à l'isolement ?

Comment notre société peut-elle sécréter autant d'exclusion, de renfermement et de rejet de l'autre ?

Autant de questions auxquelles il est urgent de répondre.

Si bien entendu, les problèmes économiques bien réels que nous rencontrons, les inégalités persistantes, les discriminations manifestes ; génèrent des réactions légitimes ou inappropriées ; provoquant un sentiment de mal-être compréhensible, il serait faux de dire que rien n'est fait pour lutter contre ces difficultés et que tout va mal. Comme l'affirment les rapporteurs, les conditions d'une France réconciliée existent.

La CFTC ne peut qu'approuver la volonté de refonder la cohésion sociale en luttant mieux contre les discriminations, en rendant plus efficace l'école, en rapprochant les institutions de la population.

Comme nous soutenons l'ambition d'une France plus innovante tournée vers l'avenir et la valorisation de nos atouts, nombreux et fréquemment sous-estimés.

Mais si nous ne surmontons pas notre « *incapacité à nous retrouver autour d'un projet commun* » pour reprendre les mots de l'avis, nous n'avancerons pas.

Pour la CFTC, le seul projet qui vaille est celui qui met l'humain au centre, et porte au cœur de toute politique, le respect de la dignité inaliénable de chaque personne, quel que soit son âge, sa condition, sa race, ses croyances ou son sexe.

La France en 2017 a un besoin urgent de bâtir ce que l'on pourrait qualifier de chemin d'humanité en remettant notamment l'économie à sa juste place qui, si elle est importante, doit toujours être orientée vers le service du bien commun. Service qui passe par un développement raisonné et raisonnable de notre système économique et productif.

À chacun d'entre nous d'y travailler. La CFTC a voté cet avis.

CGT

En 2014, 86% des Français considéraient que la prochaine génération s'en sortirait moins bien que l'actuelle. À l'automne 2016, 88% d'entre eux estimaient que notre pays allait dans la mauvaise direction. Cette inquiétude ou perte de confiance dans l'avenir s'est exprimée dans les urnes sous différentes formes.

Ce RAEF tente d'expliquer que le décalage croissant entre le ressenti pessimiste exprimé par nos concitoyens repose sur une mauvaise appréciation de la réalité de leur existence.

La limitation à 10 indicateurs de l'analyse de l'état de notre pays s'avère restrictive en excluant ou minorant de fait de nombreux enjeux centraux de notre société, notamment : l'égalité femmes hommes, la question du travail, de sa qualité comme de son exclusion, le développement humain durable, le rôle et la place des services publics.

Néanmoins, l'option de faire un focus sur les inégalités et les travaux menés par les différentes sections du CESE ont permis de caractériser les racines de ce mal-être français.

La France va mal, la France a mal, notre assemblée ne peut pas masquer cette réalité en la renvoyant à une appréciation erronée de la situation vécue par une large majorité.

Ne soyons pas aveugles face aux conséquences de la crise économique dont le nouvel épisode de 2008 impacte toujours directement la population.

Les inégalités territoriales se creusent entre les métropoles françaises et le reste du territoire.

Le chômage et la précarité ont augmenté pour l'ensemble des tranches d'âges.

Les inégalités de revenus et de patrimoine progressent. La pauvreté ne cesse de croître.

Notre système scolaire reproduit les inégalités sociales toujours au détriment des élèves issus des milieux populaires.

15 % de la population a renoncé à des soins pour des raisons financières.

À 35 ans, en moyenne, l'espérance de vie pour un homme cadre est de 47,2 ans, 40,9 ans pour un ouvrier et de 30,4 ans pour un sans emploi.

Les inégalités entres les femmes et les hommes persistent avec 18,6 % d'écart de salaires nets toutes catégories confondues et plus de 39 % d'écart des pensions de retraite.

Les politiques de réduction de la dépense publique se sont traduites par un ralentissement de l'activité économique en dépit d'une politique monétaire « *extrêmement accommodante* » de la BCE.

Identifier et caractériser le creusement des inégalités auquel fait face notre pays n'induit pas de sombrer dans la remise en cause des piliers qui fondent notre modèle social.

En revanche cet état des lieux, nous confère en tant qu'assemblée représentative de la société la responsabilité d'établir des préconisations permettant de rompre avec cette spirale inégalitaire qui touche une part croissante de la population.

Élargir le champ des indicateurs afin de prendre en compte sérieusement les besoins qui s'expriment par de multiples canaux permettrait de bâtir un *Rapport annuel sur l'*état de *la France* répondant mieux aux attentes et aux divers mécontentements.

Avec ses réserves, la CGT a voté favorablement l'avis.

CGT-FO

Produire chaque année le *Rapport sur l'état de la France* constitue d'une part une des obligations du CESE et d'autre part un moment fort dans la vie de notre assemblée. Pour la deuxième année consécutive, il est établi à partir de l'analyse des nouveaux indicateurs de richesse retenus par le gouvernement. Ce *Rapport*, coordonné par la section de l'économie et des finances, est aussi l'occasion de faire vivre la transversalité, les indicateurs étant répartis en fonction des compétences des formations de travail.

Le groupe FO ne reviendra que brièvement sur les constats reposant sur les analyses des indicateurs qu'il partage largement. Nous relevons notamment l'effort de recherche publique comme privée nettement insuffisant pour pouvoir espérer créer des emplois en nombre suffisant dans des technologies innovantes. Il se félicite en outre du choix d'un focus particulier sur les inégalités. Force est de constater, en effet, le creusement des inégalités tant de revenus que de patrimoines ou encore territoriales ou en fonction de l'origine sociale ou géographique. S'agissant des inégalités de genre ou d'origine, pour FO elles sont le reflet des inégalités sociales persistantes. FO refuse de hiérarchiser les inégalités qui toutes doivent être combattues avec le même engagement.

Malgré les efforts des rapporteurs pour rendre ce *Rapport* moins sombre, il en ressort l'impression d'une société de plus en plus fracturée ne trouvant plus en elle les ressources collectives pour rebondir.

Plusieurs des préconisations ouvrent des pistes intéressantes pour refonder la cohésion sociale. Il en est ainsi de celle consistant à donner la priorité à la création d'emplois tout en veillant à la qualité des emplois ainsi créés. Fluidifier les mécanismes de transmission de

patrimoines entre les grands parents et les petits enfants, ajuster la fiscalité et le système social en permanence pour favoriser les revenus issus du travail peuvent aussi être des moyens de lutter contre le creusement des inégalités.

De la même manière, redonner la priorité à l'école primaire est devenu une nécessité faute de quoi, le nombre de jeunes en grandes difficultés dans l'enseignement secondaire et en sortant sans diplôme ne cessera d'augmenter. Il importe en effet de tout mettre en œuvre pour éviter la reproduction des inégalités sociales.

En revanche, si l'apport du tissu associatif et de l'économie sociale et solidaire en matière de solidarité est réel et précieux dans de nombreux territoires, il ne doit pas, pour le groupe FO, devenir prétexte à un plus grand désengagement de l'État et des collectivités territoriales, ni s'y substituer. Le repli généralisé du maillage territorial des services déconcentrés de l'État comme la fusion de nombreux EPCI (Établissement publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre a, en effet, abouti à l'abandon de pans entiers du territoire en termes d'accès au service public.

Aussi, le groupe FO invite-t-il à la prudence sur une nouvelle étape de décentralisation s'agissant de la mise en œuvre des politiques sociales. Il existe un risque réel d'inégalités de traitement selon les territoires. Enfin, le groupe FO suggère, pour l'avenir, d'introduire dans ce *Rapport* quelques commentaires sur l'évolution du PIB.

Le groupe FO remercie les rapporteurs pour leur qualité d'écoute, leur sens du compromis acceptable par tous et, malgré les quelques réserves exprimées, vote favorablement le *Rapport sur l'*état de la France 2017.

Coopération

Il n'échappe à aucun d'entre nous que la France d'aujourd'hui est confrontée à de multiples défis économiques, sociaux et environnementaux. Le *Rapport annuel sur l'état de la France* l'a parfaitement souligné. Sortir enfin du chômage de masse est une priorité absolue. Réduire les fractures qui menacent notre cohésion est un impératif : l'accès inégal de nos concitoyens au logement en est une illustration, tout comme le sentiment de déclassement qui s'exprime dans certaines zones rurales.

Pourtant, la France dispose de nombreux et réels atouts. Il existe dans notre pays des savoir-faire à mettre en valeur, des ressources naturelles, des terroirs, des forces vives, qui sont autant de chances face aux enjeux de la transition énergétique, de la mondialisation, de l'emploi et de la révolution numérique.

Dans ce contexte, il est urgent de partager des solutions et de mobiliser les énergies en prenant résolument exemple sur des initiatives solides qui ont prouvé leur efficacité.

Par son ancrage local, par sa valorisation des initiatives collectives, par son mode de gouvernance démocratique et par sa prise en compte du long terme, le modèle entrepreneurial coopératif s'inscrit dans le mouvement moderne de l'économie sociale et solidaire. Il apporte des réponses de proximité, adaptées aux besoins de la population et créatrices d'emplois et d'activités dans nos régions.

Les coopératives revendiquent leur goût d'entreprendre pour l'avenir des territoires et celui de la jeunesse, en prenant le risque de l'expérimentation. Les résultats sont là : lorsque l'on s'allie, que l'on coopère constructivement, les emplois sont fixés, la valeur ajoutée est créée, les territoires sont valorisés. C'est pourquoi il faut remettre le développement industriel, la création d'emplois, le soutien aux TPE-PME qui ne délocalisent pas, au cœur des politiques publiques.

Au CESE, qui représente la société civile organisée, nous devons développer notre capacité à élaborer des réponses aux besoins de nos concitoyens. Sachons nourrir nos débats, confronter nos désaccords et dépasser nos postures pour des propositions au service des réformes dont notre pays a besoin.

Loin de nous l'idée de minimiser les difficultés profondes que traverse la France. Mais il n'est pas trop tard pour agir collectivement sur notre destin.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Comment réconcilier la France ?

L'édition 2017 du RAEF tombe à point nommé, à mi-chemin entre présidentielle et législatives, dans un contexte de bouleversement général.

En proposant un *focus* sur les inégalités, les deux rapporteurs ne se sont pas trompés de cible, mettant bien le doigt sur une difficulté importante de notre pays.

En la matière, les éclaircies existent mais elles sont trop souvent non perçues. Demeurent alors la hausse des disparités en termes de revenus, de scolarité ou d'accès aux soins, un accroissement des discriminations liées au genre, à l'origine ou à la couleur de peau, sans oublier les fractures territoriales (pensons notamment à la situation particulièrement difficile de certains territoires ultramarins).

Vivant tout cela au quotidien, les Français sont pessimistes collectivement pour l'avenir de leur pays. Qu'il s'agisse d'emploi, d'innovation, d'évolution de la dette ou bien encore de faire face aux défis de l'environnement, la France se prépare mal ou pour le moins insuffisamment à son avenir si l'on observe ce qui se passe en Europe et au-delà.

Les inégalités fragmentent le corps social. Le défaut d'anticipation ralentit - jusqu'à ces derniers jours... ? - la définition d'un projet collectif pour ce pays.

« *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est bien de volonté* » disait le philosophe Alain.

Ce RAEF nous y invite et les entreprises ont cette volonté, pour autant qu'elle soit partagée.

Ce RAEF invite à refonder la cohésion sociale. C'est la mission même du CESE, assemblée de la société civile organisée à même de rapprocher l'État des citoyens. Ne laissons pas passer cette belle occasion à l'heure où nombreux sont ceux qui nous regardent et pas toujours avec les yeux de Chimène.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, encourager la mobilité sociale, faciliter l'accès aux droits, favoriser une meilleure efficacité de l'école dès la maternelle,

mais aussi poursuivre l'action en matière de compétitivité des entreprises qu'il s'agisse des premiers apprentissages ou de la formation tout au long de la vie ou bien encore de l'effort indispensable en matière de recherche et d'innovation.

Le défi des transitions, qu'elles soient numériques ou environnementales, appelle un sursaut de notre part à tous. Là encore, les entreprises l'ont bien compris et se préparent, s'organisent et s'adaptent.

Changer de paradigme, mieux utiliser les nombreux atouts de la France pour rassembler, réconcilier autour d'un projet commun permettant de retrouver le chemin de la confiance, de la croissance et de l'emploi ; telle est bien notre volonté, celle des entreprises et celle des entrepreneurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté cet avis.

Environnement et nature

Le *Rapport annuel sur l'état de la France* appelle notre Conseil à jouer pleinement son rôle d'assemblée du long terme.

Le CESE a choisi de porter cette année une attention particulière aux questions des inégalités qui créent des divisions profondes et entravent ainsi la voie vers un projet commun. Qu'il s'agisse d'inégalités territoriales, des discriminations, de la différence d'accès aux soins ou du décrochage scolaire… Ces formes de ruptures génèrent le déclassement de certains et donc l'augmentation des incompréhensions et conflits entre nos concitoyens. C'est inacceptable.

La question écologique est au cœur de la lutte contre les inégalités car celles et ceux qui sont souvent les premières victimes des problèmes environnementaux et du péril climatique peuvent également être les principaux bénéficiaires des emplois créés grâce à la transition écologique et énergétique dans les territoires.

Nous soutenons ainsi particulièrement la proposition d'engager rapidement la transformation profonde de l'ensemble de nos modes de production et de consommation. Cette transformation nécessite la transition écologique de notre économie, la préservation de nos ressources, telles que le sol, la biodiversité et l'environnement. Elle nécessite également une recherche-développement placée au centre de cet objectif de transition et, enfin, le développement d'une bioéconomie soutenable et d'énergies renouvelables au niveau européen.

Comme le souligne cet avis, pour réconcilier les Français et tourner notre pays vers la construction d'une société inclusive, il est nécessaire d'accroître les interactions entre les pouvoirs publics et la société civile organisée à tous les niveaux. Une telle implication peut être source de créativité et de coopération, dont nous avons plus que jamais besoin aujourd'hui.

Nous n'avons plus le droit à l'échec. Le groupe a voté cet avis.

Mutualité

Le constat décrit par ce nouveau *Rapport annuel sur l'état de la France* est connu.

La question qui nous est posée collectivement est : que voulons-nous faire de ce rapport ? Souhaitons-nous qu'il rejoigne la liste des énièmes rapports qui décrivent la situation de notre pays ?

Le groupe de la mutualité considère que, face aux fractures que connait notre pays, il y a urgence à définir les contours d'une France réconciliée et à agir pour favoriser un sursaut collectif qui nous permettra de relever collectivement les défis qui sont devant nous.

Au cœur des difficultés de notre pays se trouvent les inégalités. Ce *Rapport annuel* en témoigne. Les propositions ne manquent pas pour faire face à ces inégalités sociales, territoriales qui minent notre cohésion sociale et la confiance dans l'avenir. Cette question des inégalités est régulièrement au cœur de nos travaux, ainsi notre assemblée s'est penchée sur la question du non recours aux droits qui est pour nous essentielle, à travers notamment son avis sur *La construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux* ou encore, tout récemment, sur celui sur le *Revenu minimum social garanti* (RMSG).

Parmi les atouts de notre pays, il y a l'engagement des Françaises et des Français pour atténuer ces inégalités. Cet engagement c'est celui des entrepreneur.se.s lorsqu'elles. ils créent de la richesse et de l'emploi, des artistes quand ils favorisent l'accès à la culture, des agriculteur.trice.s et des ouvrier.ère.s lorsqu'elles.ils produisent des produits de qualité, des associations, des coopératives, des mutuelles quand elles favorisent au quotidien l'implication citoyenne et l'innovation. Car, pour nous, l'innovation n'est pas seulement technologique et économique, elle est également humaine et sociale. C'est elle qui permet que de nouvelles solidarités puissent éclore, qu'une réponse concrète puisse être portée à des problèmes vécus souvent par les plus vulnérables.

Ainsi, dans le champ de la santé, le *Rapport*, à travers l'indicateur sur l'espérance de vie en bonne santé, souligne à quel point les inégalités sociales en France ont un impact fort sur l'état de santé de nos concitoyen.ne.s. Les mutuelles savent à quel point la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et le renoncement aux soins sont des préoccupations majeures pour les citoyen.ne.s.

Enfin, si la loi est indispensable à la définition du bien commun, elle ne peut pas tout faire. Les pouvoirs publics doivent avoir la sagesse et le réflexe de toujours écouter, observer et comprendre le mouvement profond de notre société, un mouvement largement porté par les acteurs économiques et sociaux représentés dans notre Assemblée. C'est une respiration nécessaire à la démocratie. Car la démocratie politique ne progressera pas en faisant reculer le dialogue civil et la démocratie sociale. C'est au contraire en lui faisant toute sa place et en s'appuyant sur ses acteur.trice.s qu'elle pourra se fortifier, se moderniser et rester ancrée à la réalité vivante de notre pays.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la présence de Madame la ministre du travail, et formons le vœu d'une association effective, et dans la durée, des forces vives de notre pays à l'élaboration des politiques, condition de leur appropriation et donc de leur réussite.

Le groupe de la mutualité a voté positivement l'avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Réconcilier la France : voilà un beau programme pour notre gouvernement mais aussi pour nous, la société civile organisée. Nous avons certes évité le pire aux élections présidentielles mais la réalité est toujours là : avec 8,8 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, 4 millions de mal logé.e.s et 2,5 millions de chômeur.euse.s de longue durée, une partie du pays est exclue des effets positifs de la croissance économique, de la reprise de l'emploi et de la mondialisation.

Réconcilier la France, c'est avant tout réagir face au sentiment d'abandon d'une partie de la population. Les difficultés quotidiennes d'accès au logement, aux droits sociaux, à l'emploi pour des millions de personnes ont renforcé leur désespérance. Nombreuses sont les personnes qui vivent en dessous du revenu médian (1 770 euros net par mois) et qui craignent de basculer à tout moment dans l'exclusion. La désindustrialisation, l'affaiblissement des services publics dans certains territoires, le logement trop souvent inaccessible dans les grandes métropoles et un système scolaire et de protection sociale qui peinent à corriger les inégalités socio-culturelles alimentent ce sentiment d'abandon. Les jeunes, comme le montre l'avis, ne sont pas épargnés, ils sont les plus touchés par la pauvreté en conditions de vie et peinent à s'insérer dans la vie active. En 40 ans, le taux de chômage des moins de 25 ans est passé de 7 % à 25 % !

Cette société inégalitaire, éclatée et parfois fermée sur elle-même, est une menace pour la démocratie, la cohésion sociale et le pacte républicain. L'avis propose plusieurs pistes pour réconcilier la France. Nous souhaitons en souligner deux.

La première : changer de regard. Une partie de la solution est en effet dans nos mains de citoyen.ne.s, d'organisations, d'assemblée de la société civile. Les politiques de solidarité ou celles envers les jeunes sont trop souvent décriées à travers des discours de stigmatisation des plus fragiles qui font porter la responsabilité de la précarité sur la personne elle-même et contestent la légitimité des politiques sociales et leur efficacité. Non les jeunes ne sont pas des fainéants et des individualistes, non les pauvres ne sont pas des assistés, non les migrant.e.s ne sont pas la cause des inégalités que nous connaissons. Notre responsabilité est grande pour réconcilier la France et pour que le mot « fraternité » ne soit pas qu'inscrit au fronton des mairies mais soit une réalité à l'image des volontaires en Service Civique qui sont à l'honneur dans l'étude du CESE « Service Civique : quel bilan ? Quelles perspectives ? ». À nous de donner à toutes ces personnes qui vivent dans la précarité et notamment aux jeunes le pouvoir d'agir et de participer sans relâche aux politiques publiques. Bénévoles, volontaires, citoyen.ne.s, chacun.e participe à la cohésion nationale. Le changement de regard implique un changement de pratiques.

La deuxième préconisation : construire résolument le monde de demain, c'est-à-dire : transformer en profondeur nos modes de production, de consommation et plus largement notre modèle de développement pour qu'il prenne réellement en compte les limites de la planète. Les inégalités sociales et environnementales sont liées. Nous ne pouvons plus continuer à exploiter et à épuiser les ressources qui nous entourent. Si tout le monde vivait comme les Français.e.s, il nous faudrait 3 planètes. La transition écologique et solidaire doit être le cap de nos futurs travaux et du gouvernement. Cela prend du temps, ses effets ne

sont pas immédiats et peuvent être couteux pour nos générations. Il requiert une vision prospective, déconnectée de l'immédiateté de notre vie politique et médiatique. À nous, troisième chambre constitutionnelle, d'être les artisan.ne.s de cette réconciliation et de nous laisser bousculer dans nos certitudes. Nous n'avons plus le choix.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté cet avis.

Outre-mer

Le *Rapport annuel sur l'état de la France* pose un constat particulièrement exhaustif sur la situation de notre pays. Les dix indicateurs de richesse permettent d'apprécier les défis qui restent à relever et les inégalités qui se creusent, mais ils mettent surtout l'accent sur le besoin de réconciliation de la société française.

Si ces dix indicateurs ne prennent pas systématiquement en compte les données des Outre-mer permettant d'avoir un état global de la situation, ils mettent toutefois, en exergue le singulier paradoxe ultramarin.

En effet, malgré un niveau de croissance plus élevé que celui de l'Hexagone, le dynamisme de ces économies n'est pas suffisamment créatrice d'emplois pour juguler le chômage de masse qui mine quasiment un quart de la population active de ces territoires.

À cela s'ajoute, le fléau de l'illettrisme et le phénomène de décrochage scolaire atteignant par endroit 22 % des habitants lorsque ce taux s'établit à 7 % dans l'Hexagone.

Ces écarts entre les régions ultramarines et l'Hexagone se retrouvent également dans l'accès à la santé se traduisant par un taux de mortalité infantile nettement plus élevé et une espérance de vie plus faible.

Outre ces inégalités prégnantes, c'est bel et bien le creusement des écarts de revenus qui reste le plus préoccupant. Il faut le rappeler, le taux de pauvreté ultramarin est trois à quatre fois plus élevé que celui de l'Hexagone car il touche non seulement les exclus du marché du travail mais également les travailleurs ce qui, par conséquent, menace la cohésion des territoires ultramarins.

Enfin, il convient, de nouveau, de lever cette idée sous-jacente sur le prétendu coût des Outre-mer quand il s'agit d'évoquer les dépenses de l'État et les transferts sociaux. C'est bien ce que font apparaître les documents budgétaires, que les dépenses d'investissement par habitant sont inférieures d'un tiers en Outre-mer par rapport à l'Hexagone.

Si ce terne état des lieux n'incite pas à l'optimisme, pour autant cette situation nous oblige.

Elle oblige tant les pouvoirs publics mais plus généralement tous les décideurs à créer les conditions pour :

- renforcer l'attractivité de ces collectivités en consacrant une partie des investissements au nécessaire rattrapage structurel ;
- s'emparer des opportunités que nous offre l'exceptionnelle biodiversité ou même le développement du secteur de l'économie bleue, dans une perspective de création d'emploi ;

– repenser les stratégies de développement du tourisme afin de converger vers un modèle plus durable ;
– soutenir l'innovation et favoriser la compétitivité des entreprises tout en repensant à l'évolution des modèles économiques insulaires.

Aussi, bien que les instituts de statistiques remplissent une mission considérablement complexe dans le recueillement des données Outre-mer, il est impératif de poursuivre ces efforts pour nourrir les statistiques nationales et européennes.

Les défis pour les mois et les années à venir sont nombreux. Si « *la meilleure façon de prédire l'avenir c'est de le créer* » comme le disait le professeur Peter Drucker, alors il faut poursuivre ensemble la construction du futur des Outre-mer.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Frédéric Boccara : « Cette année le *Rapport annuel sur l'état de la France* a une originalité : il relativise les 10 indicateurs sur lesquels il était basé depuis quelque temps.

Et pour cause. En matière de chômage et d'inégalités, on ne peut en rester à ceux-ci.

D'abord sur le constat.

1. Ainsi, dénombrer le nombre de gens ayant occupé un emploi, quelqu'il soit, un certain temps durant le mois écoulé pose des problèmes qui se voient de plus en plus. Nous observons certes un recul du taux de chômage ainsi calculé, mais il s'accompagne d'une augmentation du « halo » du chômage, comme on dit, c'est-à-dire du nombre gens qui passent à un moment ou un autre au chômage, d'une augmentation des emplois à temps partiel ou à temps incomplet, d'une augmentation notable du nombre de contrats précaires dans le « stock » de l'emploi (et pas seulement dans les flux d'embauche).

Au total, une précarisation accélérée de l'emploi et dans le même temps une précarisation des revenus et des situations.

Bref, nous pourrions être en marche, « en marche » je dis bien, vers ce qu'on observe en Angleterre ou aux Pays-Bas (par exemple) et que les économistes dominants appellent de façon trompeuse le « plein-emploi ». C'est-à-dire plus d'emplois mais mités, précaires et appauvris.

Ce n'est pas ce genre de taux de chômage qui doit être notre cible. Ce n'est efficace ni pour la société, ni pour l'écologie, ni pour l'économie.

2. Au contraire, il s'agit de viser la sécurisation de chacune et chacun dans l'emploi, dans un parcours professionnel et de vie. Avec mes amis je parle d'une « sécurité d'emploi et de formation ». Mais peu importe, il nous faut en définitive des indicateurs de la sécurisation de l'emploi, du développement des personnes et de leur revenu.

Votre rapport a le mérite de permettre de s'en apercevoir.

3. Il a aussi le mérite d'insister sur les problèmes posés dans l'enseignement et dans la recherche (services publics et R&D des entreprises), sans trop se censurer sur la question des moyens financiers nécessaires et des politiques passées.

4. Vous avez raison d'insister sur l'enjeu majeur : non pas remettre en cause notre devise, « *Liberté,* Égalité, *Fraternité* », mais se donner les moyens de la réaliser.

5. Vous insistez à juste titre sur les discriminations de genre, même si le « mieux » dont vous parlez concerne plutôt le long terme que le court terme. Ce dernier faisant plutôt ressortir des tensions accrues, au croisement du genre et des classes sociales.

6. Vous abordez aussi les discriminations de type raciste (sans les nommer ainsi, ce qui est regrettable). C'est une bonne chose, mais je tiens à vous faire remarquer que l'outil statistique pour les mesurer est fort contesté, et souvent à juste titre.

Donc des éléments de diagnostic que je partage. Et une insistance sur les problèmes, car il faut bien les affronter. Sans pessimisme forcé. Et vous évitez aussi l'optimisme bien excessif du *Rapport* de l'an dernier.

Mais. Car il y a un mais. Et même plusieurs.

1. D'abord votre souci juste de distinguer le vécu subjectif et la réalité objective. Il ne vous évite pas le travers de culpabiliser les gens : le problème français serait-il surtout un manque de confiance dans l'avenir ?

Non. Je ne le crois pas.

Il faut mettre notre situation en regard de choix, d'orientations et d'idées, voire aussi de pouvoirs et d'institutions.

2. Ainsi, il faut s'interroger sur les politiques continuelles de baisse du coût du travail, engagées depuis des décennies. Et qu'on veut poursuivre ! Comme s'il n'y avait qu'un seul coût ! Comme si le coût du capital n'existait pas ! Et alors que les dépenses nouvelles devraient viser l'immatériel et les capacités humaines, y compris le développement des services publics.

3. Pourquoi cette insistance sur la transmission du patrimoine ? Patrimoine dont on déplore par ailleurs qu'il soit une forte source d'inégalités.

4. Je suis aussi en désaccord avec la proposition concernant le logement social : demander aux gens de les quitter lorsqu'ils dépassent un certain seuil est un principe qui conduirait à « *ghettoïser* » encore plus nos cités populaires, voire à donner un signal de précarisation des situations, et qui ne pose pas le problème majeur qui est celui du volume global de nouveaux logements sociaux.

Et puis, quels sont nos atouts et moyens ?

1. D'abord, les ingénieurs, les chercheurs, les ouvriers, tous les salariés, les créateurs, le stock de connaissances, de savoir-faire ; bref, le monde du travail et de la création, et toute la capacité de notre tissu économique, d'entreprises et de services publics. Peut-être faudrait-il mieux en faire l'état des lieux, notamment si nous nous considérons comme « l'assemblée du futur » : leur précarisation devrait nous inquiéter !

2. Deuxièmement nos services publics. Ce sont des atouts décisifs. Il leur manque des indicateurs plus systématiques.

3. Enfin l'argent. Plus précisément nos banques. Elles font partie de nos atouts. Elles peuvent être un formidable levier. Nous en avons convenu lors de l'avis sur les PME/TPE voté

ici à la majorité. Or quelle est leur situation et quelle a été leur activité durant l'année 2016 ? Elles utilisent pourtant essentiellement l'argent des salariés et des retraités.

Mais comment cet argent est-il utilisé ?

Malheureusement, les indicateurs qu'on a, par ailleurs, montrent un accroissement des exportations de capitaux. Ils ne sont pas encourageants, de mêmes ceux montrant la financiarisation accrue des revenus et leur extraversion exagérée ou la disparition de l'excédent des services – possible indication d'une recrudescence de fuite de matière fiscale par les grandes multinationales vers des pays à fiscalité dite « accommodante ».

4. On devrait aussi s'interroger sur l'utilisation des disponibilités financières nouvelles des entreprises en 2016.

Bref, nous aurions pu mettre en lumière des leviers, voire des pouvoirs et institutions pour faire évoluer dans le bon sens cette utilisation de l'argent. Ceci non seulement en France, mais aussi en Europe, en questionnant, là, l'activité et les modes d'action de la BCE.

Il est regrettable que cela n'ait pas été fait.

Les problèmes posés par le *Rapport* résident surtout dans les silences du diagnostic comme des recommandations. J'ai bien peur de ne pas en partager les silences, si l'on peut dire… !

Dans le doute, et en poussant à une amélioration pour le prochain rapport, j'ai choisi finalement de voter pour ».

Sophie Thiery : « Ce *Rapport* est d'une grande richesse et utile pour le débat public, d'abord parce que ces 10 indicateurs affinent le portrait de la France au-delà des seuls indicateurs économiques, mais aussi grâce au travail collectif des sections et à la pertinence des recommandations des rapporteurs.

On ne peut que partager le constat, renforcé après la séquence électorale que nous venons de passer, que la France a effectivement besoin d'être réconciliée pour relever les défis du XXIe siècle en n'en excluant personne sur l'autel du progrès.

Alors je voterai pour lutter contre les inégalités, pour réorienter de façon massive la politique de santé vers la prévention, ou encore pour renforcer les moyens et l'efficacité de la recherche. Évidemment je voterai pour lutter contre les non recours sociaux, sujet récurrent de nos derniers avis et tant mieux si cela devient un des fers de lance du CESE. Faut-il encore rappeler que les aides non perçues représentent 36 fois plus que la fraude ? La première recommandation pourrait être de veiller à ne pas stigmatiser les populations les plus en difficultés et concentrer nos efforts sur l'accompagnement des personnes.

Mais ce qui m'a paru évident à la lecture de ce *Rapport* c'est que nous sommes tous concernés.

En matière d'emploi, de recherche, d'écologie, nous peinons à prendre la mesure des transformations en cours, à changer d'échelle, à nous engager résolument dans des voies nouvelles.

Or nous ne vivons pas une crise mais bien une mutation de société qui nécessite de sortir du pessimisme auto réalisateur. (Et en matière de pessimisme les français s'y connaissent : dans son introduction le *Rapport* indique que nous nous classons en tête de

26 pays développés et émergents sur ce sujet). D'ailleurs, les rapporteurs appellent la société toute entière à se mobiliser et à devenir innovante pour relever les défis démographiques, écologiques et numériques de ce siècle.

La transition numérique en particulier transforme radicalement de nombreux domaines : modes de consommation, organisation de la production et du travail, transport, logement… En matière d'emploi et de travail son impact est déjà une réalité. Après l'expérience concrète des interfaces numériques, de la digitalisation de process, de l'imprimante 3D, etc., nous abordons le développement de l'intelligence artificielle (robotisation) avec les mêmes appréhensions allant des pires craintes (destruction massive d'emplois, fin du travail) aux plus grands espoirs de libérer l'homme en supprimant les tâches pénibles, répétitives ou dangereuses, et en développant de nouvelles opportunités d'emplois.

Ma conviction – qui rejoint les préconisations en matière de qualité des emplois auxquelles j'adhère totalement – ma conviction est qu'anticiper et faire les bons investissements pour préparer l'avenir nécessite avant tout l'élévation des qualifications de tous. Aujourd'hui encore en focalisant les allègements de charge sur les bas salaires, nous persistons à soutenir des emplois non qualifiés, les plus menacés par la robotisation et nous n'encourageons pas l'ouverture de nouveaux gisements d'activité que permettent la révolution numérique et qu'exigent les défis environnementaux et démographiques.

Anticiper, innover, accompagner, former, assurer une protection effective. Ce ne sont pas là des ambitions démesurées. Ce sont les nécessités pour ne pas subir les transformations en cours mais pour préparer la société que nous voulons ».

Professions libérales

L'an passé le CESE préconisait dans son *Rapport annuel sur l'état de la France*, d'instiller la confiance pour construire une communauté de destin.

Dans la continuité, le *Rapport annuel 2017*, dresse le constat des obstacles qui entravent l'aboutissement de cet objectif, en insistant sur la question des inégalités qui est au cœur des difficultés de la société française.

L'accent est mis sur les nombreuses fractures qui affectent l'unité du pays.

Les rapporteurs dressent la vision « grise » d'une France, qui ne parvient pas encore à sortir de ses difficultés. Les 10 indicateurs - et rien que les 10 indicateurs - ont été conservés. Peut-être nous manque-t-il un indicateur qui rendrait compte de la situation économique de la France en termes de « création de richesse » et de perspectives pour les entrepreneurs ? Toujours est-il que la situation du pays est encore très incertaine, notamment sur certains points :

- inégalités territoriales ;
- inégalité dans l'accès au savoir ;
- creusement des inégalités de revenus ;
- inégalité dans l'espérance de vie en bonne santé ;
- inégalité dans l'habitat et l'accès aux services publics.

Ces inégalités se sont aggravées ces dernières années, et ne sont plus supportées, même si elles sont plus importantes encore dans d'autres pays européens.

Les auteurs, après avoir dressé un constat objectif et documenté, posent les conditions d'une France réconciliée avec elle-même.

L'une des missions de notre Assemblée est d'ouvrir des chemins de réflexion et de progrès pour l'avenir. Parmi les propositions solides de l'avis, nous retenons particulièrement celles qui contribuent à refonder la protection sociale, à réduire les inégalités, à mettre en œuvre tous les moyens de l'épanouissement pour tous, par l'école et l'enseignement.

Pour réussir cet avenir collectif, il faut une France innovante, les professions libérales peuvent mobiliser leurs énergies créatrices et en ce sens elles appuient particulièrement certaines préconisations de l'avis :

- investir en matière de prévention et de promotion dans le domaine de la santé, notamment pour lutter contre l'inquiétante diminution de la couverture vaccinale ;
- construire des territoires ruraux de demain, dynamiques et attractifs à l'aide d'une politique active d'aide au maintien et à l'installation des commerces et services de proximité et des maisons de santé ;
- ériger plus de logements sociaux et réduire la fracture énergétique, pour combattre le mal logement dont 4 millions de personnes seraient victimes.

Et, par la conjugaison de ces moyens, créer les emplois qui sont indispensables à l'équilibre social.

Les professionnels libéraux ont déjà fait ces constats, eux qui chaque jour soignent, conseillent, défendent, assistent 5 millions de nos concitoyens, participant aussi à l'aménagement de leur cadre de vie ou partageant également leurs difficultés.

Confrontés eux aussi dans leur pratique professionnelle aux difficultés d'accès au crédit, aux inégalités territoriales, aux mutations économiques, les professionnels libéraux approuvent l'objectif de l'avis, synthétisé dans son titre : *R*éconcilier la France.

Le groupe des professions libérales, félicitant les rapporteurs pour la qualité de ce travail collectif, a voté l'avis.

UNAF

Les Français portent sur leur avenir un regard sombre. Ils sont plutôt pessimistes. Ce pessimisme serait-il une des causes de la baisse de la natalité depuis 2 ans ? *Le Rapport annuel sur l'état de la France en 2017* porte le projecteur sur le hiatus entre, d'un côté, ces perceptions ou représentations collectives, et de l'autre des statistiques avec des réalités certes à améliorer mais ne justifiant pas à elles seules un tel constat. Déjà la campagne présidentielle de 1995 avait fait de la fracture sociale son thème central. Plus de 20 ans après, les écarts sociaux et territoriaux sont toujours là et pour certains aggravés, que ce soit sur les questions de chômage, d'éducation, d'accès aux soins et à internet, autant d'enjeux majeurs.

Le groupe de l'UNAF tient à rappeler cependant l'attachement des Français à la famille, plébiscitée à 94 % comme un premier cercle de confiance et d'exercice des solidarités et donnant une sens à leur vie.

Le *Rapport annuel* avance des pistes pour remplir les conditions d'une France réconciliée. Le groupe de l'UNAF partage dans son ensemble le diagnostic posé. Il souhaite mettre l'accent sur trois sujets.

« *Porter les efforts sur l'école pour lutter plus efficacement contre les inégalités* » doit être mis en œuvre rapidement pour renverser la tendance d'une reproduction des inégalités. Cela passe par une priorité donnée au premier degré pour essayer de dépasser les difficultés avant même qu'elles ne s'enracinent et ne deviennent pratiquement insurmontables. L'accent mis sur l'école suppose aussi de favoriser des pédagogies différenciées qui décèlent toutes les aptitudes et respectent les temps d'acquisition de chacun. Renforcer le lien école-famille est un gage de réussite pour les enfants : l'implication des parents dans l'école contribue aux résultats scolaires, à l'émergence des aspirations professionnelles des jeunes, à la persévérance, à l'autonomie, à l'estime de soi.

Les institutions sociales doivent se rendre plus sensibilisées et plus proches de la population au risque de voir les communautarismes se développer. L'avis ouvre des perspectives avec davantage de réponses de proximité. Le groupe de l'UNAF soutient aussi l'implication du secteur de l'économie sociale et solidaire dont les initiatives permettent déjà d'apporter des réponses aux familles dans les territoires.

Enfin, l'accent mis dans le projet d'avis sur la nécessité de prévenir le non-recours aux droits retient notre attention. Le non-recours aux droits est un signe de la complexité de notre modèle social. Le groupe de l'UNAF tient à rappeler qu'une stratégie de réduction de la pauvreté se limitant à des aides ciblées peut trouver d'importantes limites dont celle du non-recours aux aides. Les comparaisons européennes montrent que les aides attribuées sans condition de ressources sont la meilleure arme pour lutter contre la pauvreté.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

Les diagnostics et les préconisations du rapport sur l'état de la France que porte le CESE au nom de la société civile organisée, prennent une résonnance toute particulière avec l'élection présidentielle qui vient de se dérouler.

Quelle que soit l'interprétation qu'on puisse en avoir et quelles que soient les suites qui adviendront, il se passe manifestement quelque chose de profond et de fort dans notre pays où les citoyens ont soufflé un vent bousculant les réponses politiques institutionnelles, indiquant ainsi sans doute eux-mêmes pas mal de choses sur l'état de la France.

Les rapporteurs le disent avec raison : « *La France se trouve manifestement confrontée de nouveau aujourd'hui à un de ces moments qui appellent d'urgence un sursaut collectif* ». Cette France qu'ils nous décrivent ambivalente quant à sa subjectivité mêlant optimisme individuel et pessimisme collectif, ambivalente aussi quant à sa situation économique et

sociale puisque traversée par des difficultés profondes mais, en même temps, dotée d'atouts réels pour affronter efficacement les défis du XXIe siècle.

Cette France qui manque d'un projet commun, mobilisateur pour nos concitoyens, parce que, et c'est un jugement fort que porte ce rapport et qu'approuve l'UNSA, on ne dégage pas un projet commun sans une cohésion sociale et politique suffisante et que celle-ci est aujourd'hui minée par les inégalités et tensions d'une République assise sur des valeurs bien proclamées mais trop imparfaitement mises en œuvre et donc insuffisamment vécues par tous.

C'est bien sur cet écart d'inégalités et de perception qu'il faut donc porter le fer. Dans cette optique, deux sujets sont particulièrement importants pour l'UNSA.

Le rapport cible l'emploi et sa qualité : oui, il faut investir dans la formation initiale et continue en visant les populations les plus fragiles. Rien de très nouveau dans cette idée qui fait figure d'antienne. Mais avec quelle effectivité et quelle efficacité de ces mesures ? C'est précisément ce qu'il faut traquer. À cette fin, l'avis le dit, la création d'indicateurs permettant de mesurer l'effet de la formation professionnelle sur les conditions de l'emploi des personnes apporterait un outil utile.

Autre sujet, celui des inégalités de revenus, mais de patrimoine aussi, ces dernières s'étant aggravées avec la hausse de l'immobilier. Si les politiques redistributives sont indispensables pour contenir et réduire les premières, ce qui justifie qu'elles soient poursuivies, elles ne sont par contre pas opérationnelles concernant les secondes. À l'UNSA, nous pensons qu'améliorer le revenu du travail, dans le cadre d'une amélioration de l'emploi et de sa qualité, si on l'accompagne de mesures facilitant l'accès à l'immobilier dans le cadre d'un plan d'accroissement de l'offre de logements, peut permettre de s'engager dans la réduction concrète de ces inégalités de patrimoine.

Enfin, sur un autre plan, l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé doit, pour l'UNSA, faire l'objet d'une attention particulière : c'est pourquoi nous souscrivons aux demandes de suivis et d'études plus approfondies

« *La France peut et doit retrouver le chemin de la confiance en elle-même* ». Cette conclusion du rapport, l'UNSA peut sans hésitation la faire sienne. L'UNSA a donc voté l'avis.

Scrutin

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Guillaume Duval et Pierre Lafont

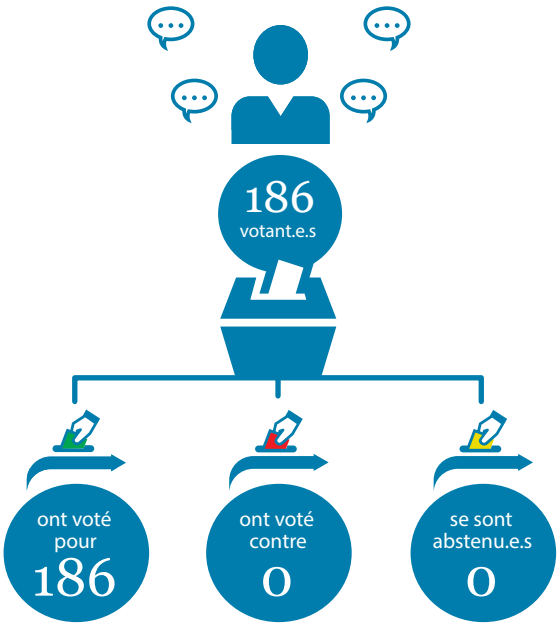

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental
le 23 mai 2017

Ont voté pour : 186

Agriculture	M. Bernard, Mme Bonneau, M. Cochonneau, Mme Cottier, MM. Dagès, Ferey, Gangneron, Mme Gautier, MM. Lainé, Verger, Mme Vial.
Artisanat	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, M. Le Lann, Mme Marteau, M. Quenet, Mme Sahuet, M. Stalter, Mme Teyssedre.
Associations	MM. Deschamps, Jahshan, Mme Lalu, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.
CFDT	M. Blanc, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajeres y Sanchez, MM. Quarez, Ritzenthaler, Saint-Aubin.
CFE-CGC	M. Artéro, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Mme Roche.
CFTC	Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Thouvenel.
CGT	M. Bride, Mmes Chay, Cru, Farache, MM. Fourier, Fournel, Garcia, Mmes Garreta, Lejeune, Manière, MM. Marie, Meyer, Naton, Rabhi, Mme Robert.

CGT-FO	Mmes Derobert, Desiano, Fauvel, Gillard, MM. Homez, Pihet, Mme Ragot, M. Techer.
Coopération	Mmes Blin, Lexcellent, M. Prugue.
Entreprises	M. Bartholomé, Mme Castéra, M. Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Roy, Tissot-Colle.
Environnement et nature	MM. Abel, Badré, Beall, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genty, Le Bouler-Le Quilliec, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mme Popelin.
Mutualité	MM. Caniard, Junique, Mme Vion.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
Outre-mer	Mme Biaux-Altmann, MM. Guénant-Jeanson, Lobeau, Rivière, Suve, Togna, Vernaudon.
Personnalités qualifiées	MM. Adom'Megaa, Amsalem, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Boccara, Bontems, Bussy, Cabrespines, Cambacérès, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, Djouadi, MM. Duval, Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mmes Hurtis, Jaeger, MM Joseph, Jouzel, Keller, Mmes Lagumina, Lechatellier, Le Floc'h, Levaux, Mathieu Houillon, MM. Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Rudetzki, Sehier, Thiéry, M. Thomiche, Mme Trostiansky.
Professions libérales	MM. Chassang, Lafont, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
UNAF	Mme Allaume-Bobe, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
UNSA	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

N° 1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- ✓ **Présidente :** Hélène FAUVEL
- ✓ **Vice-Présidents :** Pierre-Antoine GAILLY, Daniel KELLER

❒ **Agriculture**

- ✓ Daniel EPRON
- ✓ Robert VERGER

❒ **Artisanat**

- ✓ Catherine FOUCHER
- ✓ Christelle TEYSSEDRE

❒ **Associations**

- ✓ Jean-Karl DESCHAMPS

❒ **CFDT**

- ✓ Patricia BLANCARD
- ✓ Philippe MUSSOT

❒ **CFE-CGC**

- ✓ Véronique BIARNAIX-ROCHE

❒ **CFTC**

- ✓ Joseph THOUVENEL

❒ **CGT**

- ✓ Benoît GARCIA
- ✓ David MEYER

❒ **CGT-FO**

- ✓ Hélène FAUVEL
- ✓ Serge LEGAGNOA

❒ **Coopération**

- ✓ Véronique BLIN

❒ **Entreprises**

✓ Anne-Marie COUDERC

✓ Eva ESCANDON

✓ Pierre-Antoine GAILLY

✓ Didier GARDINAL

❒ **Environnement et nature**

✓ Hervé le BOULER-LE QUILLIEC

❒ **Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse**

✓ Antoine DULIN

❒ **Outre-mer**

✓ Jean-Etienne ANTOINETTE

✓ Philippe EDMOND-MARIETTE

❒ **Personnalités qualifiées**

✓ Frédéric BOCCARA

✓ Guillaume DUVAL

✓ Jean GROSSET

✓ Daniel KELLER

❒ **Professions libérales**

✓ Pierre LAFONT

✓ Daniel-Julien NOËL

❒ **UNAF**

✓ Patrick CHRETIEN

❒ **Personnalités associées**

✓ Catherine BARBAROUX

✓ Jean-Paul BACQUET

✓ Roland BERTHILIER

✓ Benedict DONNELY

✓ Patrick FORGEAU

✓ Françoise VILAIN

N° 2 LISTE DES PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES PAR LA SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

✓ **M. Jérôme Accardo**
chef du Département des ressources et conditions de vie des ménages (INSEE) ;

✓ **M. Daniel Agacinski**
France Strategie ;

✓ **M. Gilles Bon-Maury**
France Stratégie ;

✓ **M. Laurent Davezies**
professeur titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires » (CNAM) ;

✓ **M. Jean-Paul Delahaye**
inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale ;

✓ **M. Michaël Forster**
Division des politiques sociales de l'OCDE ;

✓ **Mme Pauline Gregoire-Marchand**
France Stratégie ;

✓ **Mme Brigitte Gresy**
secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

✓ **M. Louis Maurin**
directeur de l'Observatoire des inégalités ;

✓ **M. Patrick Simon**
directeur de recherche à l'INED ;

✓ **M. Xavier Timbeau**
directeur principal à l'OFCE ;

✓ **Mme Céline Thévenot**
Division des politiques sociales à l'OCDE.

N° *3* BIBLIOGRAPHIE

Xavier Nau, *Les inégalités à l'école,* avis adopté par le CESE le 13 septembre 2011, brochure n° 2011- 09.

Patrick Liébus, *Agir pour la mixité des métiers*, avis adopté par le CESE le 25 novembre 2014, brochure n° 2014-24.

Cécile Claveirole et Agnès Courtoux, *La bonne gestion des sols agricoles, un enjeu pour la société*, avis adopté par le CESE le 13 mai 2015, brochure n° 2015-14.

Bruno Genty et Marie-Béatrice Levaux, *L'emploi dans la transition écologique*, avis adopté par le CESE le 26 mai 2015, brochure n° 2015-15.

Patrick Lenancker, *Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée » : conditions de réussite*, avis adopté par le CESE le 10 novembre 2015, brochure n° 2015-33.

Jacqueline Farache, *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, avis adopté par le CESE le 10 mai 2016, brochure n° 2016-02.

Dominique Gillier, *Les certificats de qualification professionnelle*, avis adopté par le CESE le 13 septembre 2016, brochure n° 2016-08.

Antoine Dulin, *Les mécanismes d'évitement fiscal et leur impact sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale*, avis adopté par le CESE le 13 décembre 2016, brochure n° 2016-14.

Frédéric Boccara, *Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité*, avis adopté par le CESE le 15 mars 2017, brochure n° 2017-07.

France Stratégie, *Quelle France dans dix ans ?*, juin 2014.

France Stratégie, *Lignes de faille, une société à réunifier*, octobre 2016.

France Stratégie, *Peut-on éviter une société d'héritiers ?* Note d'information n° 51, janvier 2017.

Nicholas Eberstadt, *Men without work* (Templetopn Press), 2016.

Christine Erhel, Mathilde Guergoat-Larivière, Janine Leschke, Andrew Watt, Job *quality during the great recession* : *a comparative approach for the EU* - Centre d'études de l'emploi, ETUI décembre 2012.

MENESR*, Dépenses de recherche et développement en France, résultats détaillés pour 2014 et premières estimations pour 2015,* Note d'information, décembre 2016. Chiffres 2014.

MENESR*, Panorama de l'effort de R&D dans le monde,* Note flash n° 14 de novembre 2016.

MENESR, Dépenses de recherche et développement en France, résultats détaillés pour 2014 et premières estimations pour 2015, op.cit.

MEDDE, DEPP, *Repères et références statistiques 2016*.

MEDDE/SOES, *le point sur l'occupation des sols en France : progression plus modérée de l'artificialisation entre 2006 et 2012*, Observations et Statistiques n° 219, décembre 2015 (CORINE Land Cover).

MEDDE/SOES, *Le point sur l'occupation des sols en France*, op.cit.

MEDDE, *Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020*, février 2015.

Premier ministre, *Les nouveaux indicateurs de richesse 2016*.

Sénat, *Rapport général de la Commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2017*.

Conseil d'orientation pour l'emploi, *Automatisation, numérisation et emploi,* janvier 2017.

INED, Cris Beauchemin, Christel Hamel et Patrick Simon, *Trajectoires et origines – Enquête sur la diversité des populations en France,* 2015.

INSEE, *Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement,* INSEE Première n° 1621.

INSEE, Mathilde Guergoat-Larivière et Olivier Marchand, *Définition et mesure de la qualité de l'emploi : une illustration au prisme des comparaisons européennes*, Economie et statistiques n° 454-2012.

INSEE, *Le patrimoine économique national en 2015*, INSEE première n° 1627, décembre 2016.

INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Collection INSEE Références, Edition 2016.

INSEE, *Les conditions de logement en France, édition 2017*.

OCDE, *Tous concernés, pourquoi moins d'inégalité profite à tous ?* 2015.

OCDE, *Le point sur les inégalités de revenu,* novembre 2016.

OFCE, Eric Heyer et Xavier Timbeau, *Quelles perspectives pour l'économie française au cours du prochain quinquennat ?* Policy brief 12/27 février 2017.

Enquête Teruti-Lucas, Agreste Primeur n° 326, juillet 2015, *L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles.*

CGAAER, rapport n° 14064, *Valorisation agricole et forestière de l'espace rural,* 2015.

N° 4 LISTE DES SIGLES

BCE	Banque centrale européenne
BEP	Brevet d'études professionnelles
BIT	Bureau international du travail
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CITE	Crédit d'impôt pour la transition énergétique
CDI	Contrat à durée indéterminée
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CLEA	Socle de compétences et qualifications professionnelles
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COM	Collectivité d'Outre-mer
COP 21	Conférence sur le climat de Paris
COPANEF	Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation
CUI	Contrat unique d'insertion
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
DOM	Département d'Outre-mer
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETUI	European trade union institute
GES	Gaz à effet de serre
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODAC	Organismes divers d'administration centrale
OMS	Organisation mondiale de la santé
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PIAAC	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
R & D	Recherche et développement
UNEDIC	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance,
UE	Union européenne

N° 5 TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 Taux d'emploi selon le plus haut niveau de diplôme obtenu, 2015, population de 25 à 49 ans 46
Tableau 2 Principaux ratios des sociétés non financières françaises (en %) 62

Graphique 1 Taux d'emploi des 15-64 ans en France, Zone euro et Union européenne en 2014 et 2015 40
Graphique 2 Évolution du taux d'emploi en France des 15-64 ans 2003-2016 (données trimestrielles, 4e trimestre) 41
Graphique 3 Taux d'activité et taux d'emploi 2005-2015 42
Graphique 4 Répartition (en %) de la population de plus de 15 ans selon leur activité en 2015 dans les DOM, en 2009 en Nouvelle-Calédonie, en 2012 en Polynésie 43
Graphique 5 Taux d'emploi des 25-49 ans de 1975 à 2014 (moyenne annuelle) 44
Graphique 6 Évolution du ratio DIRD/PIB de 1990 à 2014 50
Graphique 7 Évolution de l'endettement de l'administration publique, des sociétés non financières et des ménages en France (en %) 56
Graphique 8 Intérêts payés en % du PIB 57
Graphique 9 Évolution de la dette publique et du déficit public au sens de Maastricht (en % du PIB) 58
Graphique 10 Solde public hors intérêts de la dette en pourcentage du PIB 59
Graphique 11 Évolution du taux de croissance du PIB et du taux d'intérêt apparent de la dette publique (en %) 59
Graphique 12 Dette bancaire et obligataire en pourcentage de la valeur ajoutée, par taille d'entreprise 63
Graphique 13 Espérance de vie en bonne santé en Europe 69
Graphique 14 Satisfaction dans la vie en France métropolitaine selon les classes d'âge (note moyenne) 74
Graphique 15 Note moyenne de satisfaction par dimension en 2014 75
Graphique 16 Notes moyennes de satisfaction en France et dans l'Union européenne en 2013 76
Graphique 17 Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de la vie qu'elles mènent (très satisfaites et plutôt satisfaites) 77
Graphique 18 Indicateurs d'inégalités de revenus 82
Graphique 19 Évolution du revenu disponible réel (« niveaux de vie »), par tranches de revenu, 1985 = 100 83
Graphique 20 Rapport de revenus interquintile (100-S80)/S20 84
Graphique 21 Contribution de la redistribution (transferts et impôts) à la réduction des inégalités de revenus en 2013 (en %) 85

Graphique 22 Masse des niveaux de vie et du patrimoine détenues par décile en 2014 (%) 86
Graphique 23 Corrélation des rangs entre la distribution de la richesse et du revenu disponible 87
Graphique 24 Pauvreté en conditions de vie selon l'âge de la population totale (en %) 93
Graphique 25 Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire (en % de la population) 94
Graphique 26 Nombre des individus en situation de pauvreté en 2014 95
Graphique 27 Répartition des pauvres en conditions de vie selon le décile de revenus en 2015 en pourcentage 96
Graphique 28 Pourcentage des ménages par tranches d'âge de la personne de référence 97
Graphique 29 Taux de pauvreté monétaire et en conditions de vie en pourcentage de la population totale 98
Graphique 30 Taux de pauvreté en conditions de vie en 2015 en pourcentage de la population 99
Graphique 31 Émissions de GES de la France en 2012 : comparaison entre l'empreinte carbone et l'inventaire national (territoire) 110
Graphique 32 Évolution, de l'empreinte carbone par habitant et des émissions de gaz à effet de serre par habitant en France (CO_2, CH4, N2O) 111
Graphique 33 CO_2 emissions from fuel combustion (OECD and non-OECD countries) 113
Graphique 34 Écart entre l'empreinte carbone de la consommation et les émissions territoriales en 2011 en t CO_2 par habitant 114
Graphique 35 Diminution (-) ou augmentation (+) de l'empreinte carbone de la consommation entre 1995 et 2011 en t CO_2 par habitant 115
Graphique 36 Évolution de l'artificialisation des sols en France 120

Dernières publications de la section de l'économie et des finances

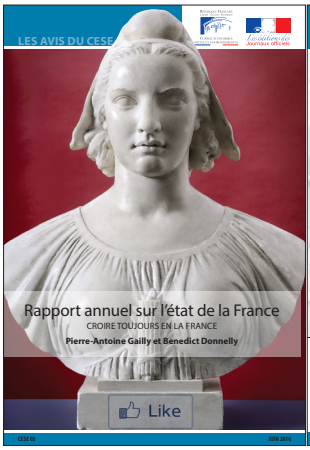

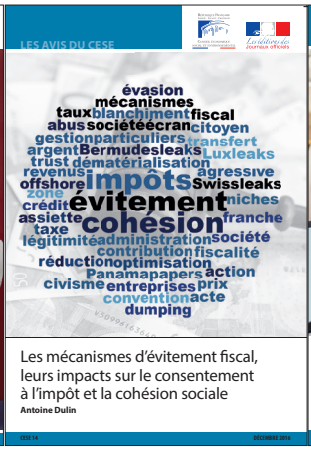

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

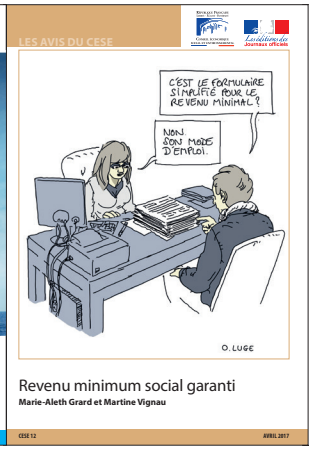

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411170013-000517 - Dépôt légal : mai 2017

Crédit photo : iStock

PEFC 10-31-2190 / Certifié PEFC IMPRIM'VERT®

LES AVIS DU CESE

La France se trouve à un moment de son histoire qui appelle un sursaut collectif. Les Français.es figurent en effet parmi les européen.ne.s les plus pessimistes pour le futur de leur pays. La France rencontre certes de réels problèmes en matière d'emploi, d'innovation, d'endettement ou de réponses à la crise écologique. Mais notre incapacité à définir un projet commun aggrave la situation : de ce fait, nous ne nous mobilisons pas assez autour des atouts du pays afin d'affronter les défis du XXIe siècle.

À l'origine de cette difficulté, on trouve en particulier la tension entre une ambition élevée en matière d'égalité, largement partagée par nos concitoyen.ne.s, et sa mise en œuvre imparfaite. Si la France reste un des pays les moins inégalitaires, grâce notamment à la redistribution opérée par l'action publique, ces inégalités se sont sensiblement accrues ces dernières années, creusant l'écart entre réalité et objectifs affichés. Pour y remédier, le CESE propose des pistes pour refonder la cohésion sociale et remobiliser la société autour de la préparation de son avenir.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41116-0013 prix : 25,70 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-151106-4

9 782111 511064

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Direction de l'information légale et administrative
Les éditions des ***Journaux officiels***

www.ladocumentationfrancaise.fr